



RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2026

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE PICARDIE

500 rue Saint-Fuscien - 80095 AMIENS Cedex 3

Société coopérative à capital variable agréée en tant qu'établissement de crédit RCS AMIENS 487 625 436

Société de courtage d'assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n°07 022 607

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie compte au 30 juin 2026 :

- 201 agences de Proximité
- 1 agence Gestion de la Relation à Distance
- 2 agences Crédit Agricole En Ligne
- 3 agences Courtiers
- 1 agence Habitat à distance
- 3 agences Banque Privée
- 5 Centres d’Affaires Entreprises
- 3 agences Collectivités Publiques
- 3 Centres d’Affaires Professionnels de l’Immobilier
- 2 pôles Institutionnels et Associations
- 3 équipes de conseillers mobiles Assurances Agriculteurs et Professionnels
- 1 plateforme Front Office Assurances Agriculteurs et Professionnels
- 1 plateforme Allocation d’Actifs et Gestion Conseillée
- 1 Banque d’Affaires
- 1 agence Evènements de la Vie

- 85 Caisses Locales
- 18 Administrateurs de la Caisse Régionale
- 873 Administrateurs de Caisses Locales
- Plus de 441 000 Sociétaires

- Plus de 1,1 million de clients

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	3
1. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT AU 30 JUIN 2026	6
1.1 La situation économique.....	7
1.1.1 Environnement économique et financier global	7
1.1.2 Environnement local et positionnement de la CR sur son marché	9
1.1.3 Activité de la Caisse Régionale au cours de l'exercice	14
1.1.4 Les faits marquants	15
1.2 Analyse des comptes consolidés	16
1.2.1 Présentation du groupe de la Caisse Régionale	16
1.2.2 Contribution des entités du groupe de la Caisse Régionale.....	16
1.2.3 Résultat consolidé	17
1.2.4 Bilan consolidé et variations des capitaux propres.....	18
1.2.5 Activité et résultat des filiales	20
1.3 Analyse des comptes individuels	22
1.3.1 Résultat financier sur base individuelle	22
1.3.2 Bilan et variations des capitaux propres sur base individuelle	22
1.3.3 Hors-bilan sur base individuelle	23
1.4 Capital social et sa rémunération.....	23
1.5 Evénements postérieurs à la clôture et perspectives pour le groupe CR	23
1.6 Informations diverses	24
1.6.1 Informations spécifiques sur les opérations réalisées dans le cadre de rachat de CCI autorisé par l'Assemblée Générale du 27/03/2026.....	24
1.6.2 Calendrier des publications des résultats.....	24
2. FACTEURS DE RISQUES ET INFORMATIONS PRUDENTIELLES.....	25
2.1 Informations prudentielles.....	26
2.2 Facteurs de risques.....	26
2.2.1. Risques de crédit et de contrepartie	27
2.2.2. Risques financiers.....	29
2.2.3. Risques opérationnels et risques connexes	32
2.2.4. Risques liés à l'environnement dans lequel le Crédit Agricole Brie Picardie évolue.....	35
2.2.5. Risques liés à la stratégie et aux opérations de la Caisse Régionale	39
2.2.6. Risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole	40
2.3 Gestion des risques	43
2.3.1 Risques de crédit	43
2.3.2 Risques de marché.....	47
2.3.3 Gestion du bilan.....	50
2.3.4 Risques opérationnels	53
2.3.5 Risques juridiques	54
2.3.6 Risques de non-conformité	54
3. COMPTES CONSOLIDES.....	56
CADRE GENERAL.....	60

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	61
COMPTE DE RESULTAT	61
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	62
BILAN ACTIF	63
BILAN PASSIF	64
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	65
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	66
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES	68
1 Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisées	68
1.1 Normes applicables et comparabilité	68
1.2 Principes et méthodes comptables.....	72
2 Risque de crédit	74
2.1 Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période.....	74
2.2 Expositions au risque souverain.....	81
3 Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	83
3.1 Produits et charges d'intérêts	83
3.2 Produits et charges de commissions.....	83
3.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.....	84
3.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	85
3.5 Produits (charges) nets des autres activités	86
3.6 Charges générales d'exploitation.....	86
3.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	86
3.8 Coût du risque.....	86
3.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs.....	88
3.10 Impôts.....	88
3.11 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	88
5 Informations sectorielles	90
6 Notes relatives au bilan	90
6.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	90
6.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	91
6.3 Actifs financiers au coût amorti	92
6.4 Passifs financiers au coût amorti	93
6.5 Instruments avec évènement éventuel	94
6.6 Immeubles de placement	95
6.7 Provisions.....	95
6.8 Capitaux propres.....	97
7 Engagements de financement et de garantie et autres garanties	98
8 Reclassements d'instruments financiers	99
9 Juste valeur des instruments financiers et informations diverses.....	100
9.1 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur	100
9.2 Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3.....	103
9.3 Juste valeur des titres de dettes comptabilisés au coût amorti.....	106

10	Événements postérieurs au 30 juin 2026	107
4.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	108
	CONCLUSION SUR LES COMPTES.....	110
	VERIFICATION SPECIFIQUE	111
5.	ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE.....	112
6.	GLOSSAIRE.....	114

1. Examen de la situation financière et du résultat au 30 juin 2026

1.1 La situation économique

1.1.1 Environnement économique et financier global

Rétrospective 1er semestre 2026

L'**environnement international** a, de nouveau, été très agité au cours du premier semestre : la guerre opposant les Etats-Unis à l'Iran dans le golfe Persique s'est ajoutée à la succession déjà longue de chocs de nature et d'ampleur très diverses (de l'épidémie de Covid à la guerre en Ukraine, en passant par les droits de douane américains). Lancées le 28 février, les attaques conjointes, américaine et israélienne, contre l'Iran, suivies des représailles iraniennes, ont entraîné la fermeture effective du détroit d'Ormuz (32% du négoce de pétrole brut, 16% du négoce de produits pétroliers, 20% du négoce de GNL) et l'arrêt de la production de gaz naturel liquéfié au Qatar (deuxième producteur mondial de GNL après les États-Unis).

Outre un climat d'incertitude, ce conflit a suscité une flambée immédiate des **prix du pétrole et du gaz** mais aussi des craintes de crise énergétique de grande ampleur. Après s'être situé à environ 61 dollars/baril (\$/baril) début janvier, le prix du pétrole (Brent) s'est brutalement redressé pour culminer à 118 \$/baril fin mars puis de nouveau fin avril, après avoir diminué jusqu'à 90 \$/baril sur fond d'espoirs de désescalade au Moyen Orient. Le prix du pétrole ne s'est franchement replié qu'à la faveur de la signature mi-juin d'un protocole d'accord (*Memorandum of understanding, MoU*) entre l'Iran et les États-Unis. Ce MoU prévoyait un cessez-le-feu, offrant aux belligérants 60 jours pour négocier les termes d'un véritable accord. Malgré les espoirs de paix (même incertaine et lointaine) et de réouverture, au moins partielle, du détroit d'Ormuz, à 73 \$/baril au 30 juin, le prix excédait toujours son niveau de début d'année de 20%, avant de se redresser en raison de la reprise des hostilités armées début juillet¹.

Alors que les anticipations d'inflation étaient revues à la hausse, les perspectives de croissance se sont dégradées, en particulier celles des importateurs nets de pétrole et de gaz, notamment l'Europe, et des pays fortement dépendants du Golfe pour leurs approvisionnement (tels Japon, Inde, Corée du Sud, Philippines). En revanche, les prévisions sur les **Etats-Unis** ont été peu révisées : ils sont désormais exportateurs nets d'énergie et l'économie américaine a, de fait, bien résisté au choc provoqué par la guerre en Iran. Au premier trimestre², quoique décevante, la croissance du PIB américain (à 1,6% en

variation trimestrielle annualisée) a pâti du ralentissement de la consommation des ménages mais a continué de profiter de la très forte accélération de l'investissement privé, notamment en équipements de traitement de l'information et en produits de la propriété intellectuelle, principalement des logiciels. Partant en janvier d'un niveau (2,4%) excédant déjà la cible de 2% de la *Federal Reserve*, l'inflation totale (sur 12 mois) s'est établie à 3,5% en juin après un pic à 4,2% en mai. L'inflation sous-jacente (hors alimentation et énergie) ne s'est que très peu redressée (2,5% en janvier à 2,6% en juin). Cette quasi-stabilité suggère une diffusion limitée du choc inflationniste subi, en amont, par les prix de l'énergie et valide un scénario dans lequel les « effets de second tour » seraient contenus.

Dans la **zone euro**, le processus désinflationniste, bien abouti, s'est interrompu : l'inflation totale (HICP sur 12 mois) s'est redressée de 1,7% en janvier à 3,2% en mai avant de fléchir à 2,8% en juin. En revanche, l'inflation sous-jacente n'a que marginalement augmenté (de 0,2 point de pourcentage au cours du premier semestre, à 2,4% en juin). Au premier trimestre, la croissance (en variation trimestrielle) de la zone euro hors Irlande³ s'est établie à 0,3%. Globalement, ralentissement de la consommation des ménages, repli de l'investissement, contraction des exportations, résistance des importations – malgré une demande domestique terne – se sont conjugués pour susciter cette croissance faible. Malgré l'affaiblissement généralisé des moteurs domestiques d'expansion, les performances nationales sont hétérogènes : la croissance s'est révélée plus soutenue qu'anticipé en Allemagne (0,3%), en Italie (0,3%) et en Espagne (0,6%), compensant la contraction de sous-performance française (-0,1%). En **France**, la contraction du PIB s'explique, en partie, par des facteurs transitoires : légère baisse de la consommation des ménages largement imputable au repli de la consommation d'énergie (températures clémentes), repli de l'investissement des ménages partiellement lié à la suspension du guichet de MaPrimeRénov', contraction de l'investissement des administrations publiques, reflet d'une pause des collectivités locales avant les élections municipales. Cette baisse constitue néanmoins une surprise défavorable notable car l'acquis de croissance pour 2026 à l'issue du premier trimestre n'atteint que 0,4%.

Du côté des **marchés financiers**, les **taux d'intérêt** souverains ont essentiellement évolué au gré des informations géopolitiques en provenance du golfe Persique, du cours du pétrole et de l'inflation courante ou anticipée.

contrôler le détroit. Il semble néanmoins que les négociations se poursuivent.

² Dans cette partie rétrospective, les données d'activité sont privilégiées aux résultats d'enquêtes. Pour la croissance du PIB et de ses composantes, les données disponibles sont arrêtées au premier trimestre. Les dernières estimations (révisées) de ces données ont été publiées en juin.

³ Irlande incluse, le PIB de la zone euro s'est replié (-0,2%). La baisse du PIB irlandais (-12,1%) est imputable à un recul de 27% de l'activité des multinationales, entraînant une baisse de 35% de la valeur ajoutée de l'industrie.

¹ A la suite du MoU, de nombreuses questions restaient en suspens dont celle, cruciale, du détroit d'Ormuz : l'Iran souhaite le maîtriser et y imposer des droits de passage. Le contrôle du trafic serait partagé avec Oman, conduisant potentiellement à la mise en place de deux corridors. Les tensions étaient dès lors difficilement évitables entre l'Iran et les États-Unis, appuyés par leurs alliés occidentaux, partisans de la libre circulation maritime, mais aussi d'un retour rapide à un trafic fluide. Menaces puis attaques de drones : les Gardiens de la Révolution ont réaffirmé leur volonté de contrôle du détroit et la réponse de Donald Trump ne s'est pas fait attendre. Il a suspendu l'autorisation donnée aux Iraniens d'exporter leur pétrole malgré les sanctions, déclaré la fin du cessez-le-feu et sa volonté de

Aux **Etats-Unis**, alors que la *Federal Reserve* avait abaissé le taux des *Fed funds* à 3,75% en décembre 2025 (soit une baisse cumulée de 175 points de base, pb, depuis septembre 2024), les marchés penchaient en faveur d'une poursuite de l'assouplissement et tablaient sur un taux terminal proche de 3% fin 2026 (notre scénario retenait un *statu quo*). La *Fed* n'a finalement pas modifié sa politique monétaire au cours du premier semestre. Cependant, en raison du déclenchement de la guerre dans le golfe Persique, du choc immédiat sur le prix du pétrole et du risque inflationniste, les taux d'intérêt se sont brutalement redressés (obligations souveraines, *US Treasuries*), notamment les échéances plus courtes entraînant un aplatissement de la courbe des taux d'intérêt (2/10 ans). Après un répit, les taux se sont de nouveau tendus et le rendement des *US Treasuries* à 10 ans s'est redressé jusqu'à culminer vers 4,80% mi-mai. A la faveur de la signature du *MoU* entre les Etats-Unis et l'Iran mi-juin, les taux d'intérêt se sont repliés : la détente a été plus marquée sur les taux à 10 ans, les taux plus courts résistant en anticipation d'un resserrement monétaire de la *Fed* (anticipation d'environ +25 pb au second semestre 2026). Au 30 juin, les taux à 2 et 10 ans s'élevaient à respectivement 4,14% et 4,44% (3,47% et 4,19% au 2 janvier 2026).

Dans la **zone euro**, les taux ont emprunté des tendances similaires en dépit de tournures monétaires différentes. En début d'année, avec un taux de dépôt abaissé à 2% en juin 2025 au terme d'un assouplissement de 200 pb débuté en juin 2024, le retour de l'inflation à la cible de 2% couplé à une croissance correcte validait un scénario de *statu quo* monétaire de la BCE en 2026. Les taux d'intérêt s'étaient alors inscrits sur une tendance baissière avant de brutalement se redresser en raison de la guerre dans le golfe Persique. Entre leurs niveaux pré-guerre et leurs pics mi-mai, les taux souverains allemands à 2 et 10 ans ont ainsi grimpé, respectivement, de près de 75 pb et 55 pb (à 2,75% et 3,20%). En réaction à l'inflation, avérée et redoutée, la BCE a procédé à une hausse de ses taux directeurs (25 pb mi-juin). Les effets de ce resserrement, anticipé par les marchés, ont été éclipsés par l'accord signé entre les Etats-Unis et l'Iran qui a permis aux taux d'intérêt de baisser (au 30 juin, ils se situaient, respectivement, 2,53% et 2,91%). Lors de l'éclatement du conflit, les *spreads* des grands pays contre Allemagne (taux à 10 ans) se sont écartés, pénalisant en particulier l'Italie (*spread* contre Bund culminant à 97 pb fin mars, en raison de la vulnérabilité énergétique et d'une trajectoire budgétaire sous pression). Les *spreads* italien et espagnol se sont ensuite resserrés alors que la dérive du *spread* français se poursuivait (inquiétudes sur les comptes publics avec un déficit budgétaire qui avoisinerait 6% du PIB en 2026). Les primes espagnole, italienne et française contre Bund s'établissaient à, respectivement, 44, 69 et 75 pb au 30 juin 2026.

Au cours du premier semestre, parti d'un niveau élevé (à près de 1,18 USD début janvier 2026), l'**euro** ne s'est que légèrement déprécié contre dollar (de 2,6% au cours du semestre). Enfin, les **marchés actions** ont continué d'afficher des belles performances. Les indices Euro Stoxx 50, CAC 40 et S&P 500 ont, respectivement, progressé de 8,2%, 2,5% et 9,3% au premier semestre. Aux Etats-Unis, croissance toujours robuste, investissement en IA (et gains de productivité attendus), baisse des taux d'intérêt réels ont permis à la hausse anticipée des bénéfices des entreprises de se maintenir et de passer outre les valorisations déjà élevées. Les mêmes facteurs, moins puissants en Europe et tout particulièrement en France, expliquent des performances moindres.

Perspectives 2nd semestre 2026-2027

Le protocole d'accord signé mi-juin entre les Etats-Unis et l'Iran (*Memorandum of Understanding, MoU*, prévoyant un cessez-le-feu de 60 jours avant de parvenir à un accord de paix) a nourri les espoirs de détente sur le détroit d'Ormuz, voire d'ouverture immédiate et complète de cette voie stratégique. Elaboré après la signature de ce *MoU* (mais avant que les frappes ne reprennent début juillet), notre scénario est prudent et exclut une « normalisation » rapide : la route vers un apaisement pérenne sera longue et semée d'embûches. La reprise des flux maritimes ne sera que progressive ; les infrastructures pétrolières du Golfe relanceront leur production graduellement, à l'exception de quelques complexes lourdement endommagés. Compte tenu de la faiblesse des stocks pétroliers, cette détente seulement partielle justifie que les prix du pétrole demeurent élevés au cours du second semestre 2026, avant de se replier en 2027, tout en restant supérieurs à leur niveau pré-guerre. Pour les marchés gaziers mondiaux, une réouverture, même incomplète, du détroit d'Ormuz est également opportune, alors que les stocks européens de gaz naturel sont actuellement inférieurs à ceux observés lors de la crise énergétique de 2022.

Même en supposant une accalmie grâce à laquelle les prix de l'énergie baissent mais restent élevés, provoquant un choc inflationniste à diffusion limitée, les tributs payés en termes de croissance seront, sans grande surprise, très inégaux : en raison du prix de l'énergie, mais pas seulement.

Les **Etats-Unis** sont désormais exportateurs nets d'énergie et bénéficieraient d'une corrélation positive entre les prix du pétrole et la croissance des investissements fixes non résidentiels. Alors que la santé financière des ménages reste très solide et que les dépenses d'investissement dans l'IA laissent encore augurer d'une année vigoureuse pour les investissements non résidentiels, la politique budgétaire apporte son soutien, avec l'entrée en vigueur de la loi dite « *Big, Beautiful Bill* », notamment par le biais de remboursements d'impôts. Si la croissance des salaires s'est assagie, le marché du travail résiste et le rythme des créations d'emplois devrait rester suffisant pour assurer le maintien du taux de chômage autour du niveau actuel, vers 4,3%. Le pic d'inflation serait passé et les effets de second tour, notamment visibles sur l'inflation sous-jacente, resteraient contenus. L'inflation avoisinerait ainsi 3,5% fin 2026, puis 2,5% fin 2027. Quant à l'inflation sous-jacente, frisant les 2,9% à la charnière des années 2026-2027, elle clôturerait également 2027 autour de 2,5%. Des foyers de fragilité demeurent, mais paraissent confinés aux ménages à faibles revenus et aux petites entreprises, peu susceptibles de s'étendre à l'ensemble de l'économie. La croissance de 2,1% prévue pour 2026 égalerait donc celle de 2025, avant de connaître un léger ralentissement en 2027, tout en conservant un rythme soutenu (1,9%).

Dans la **zone euro**, l'épisode inflationniste dégrade les perspectives de croissance, davantage que celles de ses proches concurrents. Les facteurs de perte de compétitivité s'accumulent. La faiblesse de la demande extérieure nette érode la croissance dont les moteurs internes faiblissent, avant même que l'effet négatif de la guerre dans le golfe Persique n'ait pu se déployer et sans tenir compte des facteurs exceptionnels (dont la chute du PIB irlandais au premier trimestre). Les indicateurs suggèrent un ralentissement de la dégradation conjoncturelle, compatible avec une stabilisation du PIB au deuxième trimestre. Malgré une croissance faible en rythme

trimestriel jusqu'à la fin de l'année, l'acquis de croissance élevé permet d'espérer un taux de croissance (hors Irlande) de 0,8% en 2026. La zone euro échapperait ainsi à la récession, grâce à des fondamentaux relativement robustes et un choc inflationniste transitoire. Les taux d'inflation totale et sous-jacente approcheraient respectivement 3% et 2,5% fin 2026, avant de converger tous deux vers 2,2% fin 2027, année au cours de laquelle, grâce à une normalisation sans véritable rebond, la croissance ne dépasserait pas 0,9%.

En **France**, l'activité ne devrait progresser que faiblement dans les prochains trimestres et la croissance diminuerait ainsi à 0,6% en 2026 (après 0,9% en 2025), pénalisée par l'atonie de la demande intérieure privée dans un contexte de regain d'inflation et de forte incertitude. L'activité accélérerait progressivement en 2027, grâce au rebond de la consommation des ménages et de l'investissement privé, mais celui-ci resterait timide, et la croissance n'attendrait que 0,8%. Le taux de chômage devrait légèrement progresser en 2026 puis se stabiliser en 2027 (8,2% en moyenne annuelle en 2026 et 2027 après 7,7% en 2025). L'inflation (au sens de l'indice des prix à la consommation) culminerait à 1,8% en moyenne annuelle en 2026 puis diminuerait à 1,5% en 2027.

Le scénario suppose donc un choc inflationniste substantiel mais ne « dégénérant » pas, car les effets de second tour seraient très limités et les anticipations d'inflation resteraient « ancrées ». **Dans un contexte de forte incertitude, pour s'assurer que l'inflation sous-jacente ne s'emballe, les banques centrales devraient toutefois demeurer vigilantes.** En dépit d'un risque désormais haussier, la **Fed** devrait rester sur pause durant toute l'année 2026 qu'elle terminerait avec une borne supérieure de la fourchette du taux des *Fed funds* à 3,75 %. À la faveur du ralentissement plus marqué de l'inflation, la **Fed** procéderait à une dernière baisse au deuxième trimestre 2027, se traduisant par un taux terminal à 3,50%. Quant à la **BCE**, après avoir relevé de 25 points de base (pb) ses taux d'intérêt le 11 juin (taux de dépôt à 2,25%), son approche flexible, sans engagement sur une trajectoire prédéterminée de hausse des taux, reflète le niveau élevé des incertitudes entourant les perspectives d'inflation mais aussi de croissance. La BCE pourrait relever de nouveau ses taux à deux reprises cette année. Le resserrement pourrait cependant être limité à une hausse unique, portant ainsi le taux de dépôt à 2,50%. Un assouplissement limité à 25 pb interviendrait en 2027.

L'inflation, courante mais aussi anticipée par les marchés, s'est déjà traduite par une hausse significative des **taux d'intérêt**. Notre scénario de « normalisation imparfaite » suppose que les prix de l'énergie ne contrarient pas un repli de l'inflation puis une détente monétaire (certes lointaine). Dans ce contexte, les taux d'intérêt (*swaps*) pourraient timidement baisser, mais en 2027. Aux **États-Unis**, après avoir subi une hausse significative de la prime de terme et une fois passé le pic prévu cet été, les taux souverains à 10 ans (*US Treasuries*) approcheraient 4,55% fin 2026. Dans la **zone euro**, le rendement allemand à 10 ans (Bund) se redresserait pour culminer vers 3,20% en décembre 2026, impliquant des rendements français et italiens proches de 4%.

Enfin, du côté du change, l'espoir d'apaisement des hostilités dans le golfe Persique a contribué à dynamiser l'appétit pour le risque. En supposant une accalmie, même précaire, au Moyen-Orient, les fondamentaux devraient de nouveau motiver les mouvements des devises. Or, **la comparaison entre les résultats économiques américains et ceux de la « vieille**

Europe » ne joue pas en faveur de l'euro, qui devrait se déprécier et atteindre environ 1,13 dollar fin 2026.

1.1.2 Environnement local et positionnement de la CR sur son marché

1.1.2.1 Pour les particuliers

Conquête : une digitalisation de nos parcours et de nos offres de conquête

L'année 2026 s'inscrit dans la continuité en ce qui concerne notre dynamique de conquête. Au terme de ce 1er semestre, le Crédit Agricole Brie Picardie compte plus de 20 000 nouveaux clients particuliers dont plus de 12 000 majeurs.

Plusieurs faits marquants sont à relever durant ce premier semestre. Le 30 avril 2026 a été déployé un parcours d'entrée en relation pour les majeurs, 100% digital et en totale autonomie via l'application Ma Banque. En complément, un parcours d'entrée en relation pour les mineurs 100% digital permet désormais de souscrire un premier produit, Livret A ou Livret Jeune, en moins de 5 minutes.

Par ailleurs, deux nouvelles offres nationales et digitales ont été mises en marché. L'objectif est de proposer des offres attractives, lisibles et parfaitement alignées avec les standards du marché. La première est une nouvelle offre de bienvenue composée d'une prime pour la souscription d'une offre groupée de services et d'une prime pour la réalisation d'une mobilité bancaire. L'enjeu étant de principaliser la relation de nos nouveaux clients.

En complément, nos clients ont désormais la possibilité de parrainer leurs proches en un clic directement depuis leur application. Parrains et filleuls sont ainsi récompensés automatiquement pour chaque parrainage abouti.

L'Épargne au premier semestre 2026 : Une bonne dynamique de collecte portée principalement par l'assurance vie

Le premier semestre 2026 confirme la dynamique positive engagée en 2025, avec une très forte progression de la collecte en assurance vie et retraite. Dans un contexte de marchés financiers volatils, nos clients ont poursuivi leur recherche de solutions patrimoniales diversifiées et performantes. À fin juin 2026, les versements sur les contrats d'assurance vie et PER s'établissent à 465M€, témoignant de la confiance de nos clients dans nos solutions d'épargne.

Une offre d'assurance vie reconnue et enrichie.

La qualité de notre gamme d'assurance vie a été une nouvelle fois saluée par les professionnels du secteur. Le contrat Anaé a obtenu l'Oscar du meilleur contrat d'assurance vie Haut de Gamme pour la deuxième année consécutive, distinction délivrée par la revue Gestion de Fortune. Le nouveau contrat Orianice, lancé au premier trimestre 2026, a quant à lui reçu l'Oscar du meilleur Nouveau Contrat d'assurance vie de la même revue. Ces reconnaissances témoignent de notre engagement

constant à proposer des solutions d'épargne de qualité, adaptées aux besoins de nos clients.

Poursuite de la digitalisation de l'offre d'épargne :

La Caisse Régionale a poursuivi sa stratégie de digitalisation des parcours de souscription, en enrichissant son offre selfcare. Au premier semestre 2026, de nouveaux parcours de souscription en ligne ont été mis à disposition dans l'application Ma Banque pour le livret TIWI, le LDDS et le CSL, permettant à nos clients de souscrire en toute autonomie à ces solutions d'épargne. Par ailleurs, le nouveau contrat Oriance est désormais accessible en souscription digitale via Ma Banque, facilitant ainsi l'accès à cette offre d'assurance vie innovante. Dans un contexte marqué par la baisse des taux des livrets en début d'année, la collecte sur l'épargne bilan s'établit à 25.9mds€ au premier semestre 2026. Cette performance témoigne néanmoins d'une attractivité maintenue de nos offres et de l'efficacité des nouveaux parcours digitaux déployés, qui contribuent à faciliter l'accès de nos clients à ces solutions d'épargne.

Un accompagnement conseil renforcé et une communication pédagogique innovante

La Caisse Régionale a maintenu son engagement en matière d'accompagnement et de pédagogie auprès de ses clients. La newsletter épargne trimestrielle a continué d'informer nos clients sur les tendances et opportunités d'investissement. Dans le cadre du temps fort épargne, organisé du 1er mars au 30 avril 2026, la Caisse Régionale a déployé une campagne de communication pédagogique innovante sur les réseaux sociaux. Cinq épisodes de la série "T'as capté" ont été publiés sur TikTok, Instagram et Facebook, abordant des thématiques essentielles : le Plan d'Épargne en Actions, le Plan d'Épargne Boursière, l'assurance vie, la différence entre les fonds euros et les unités de compte, ainsi que les intérêts composés. Cette initiative a rencontré un vif succès avec près de 1,6 million de vues et 2 400 likes, démontrant l'appétence de nos clients et prospects pour des contenus accessibles et pédagogiques sur l'épargne.

Cette approche pédagogique multicanale, conjuguée à l'expertise de nos conseillers, contribue à la qualité de la relation client et à la pertinence des solutions proposées. L'ensemble de ces actions témoigne de notre volonté constante de proposer une offre d'épargne complète, performante et évolutive, en conjuguant innovation digitale, animations commerciales ciblées et accompagnement personnalisé.

Financement Habitat : poursuite de la dynamique affichée en 2025

Malgré un contexte géopolitique incertain et un marché concurrentiel, les financements habitat du Crédit Agricole Picardie progressent lors de ce 1er semestre. 8 480 financements habitat ont été réalisés, pour un montant cumulé de 935 millions, soit une progression de 4,5% au 27/06/2026.

Le Crédit Agricole Brie Picardie maintient ses engagements auprès des clients afin de toujours leur proposer les offres de financement les plus adaptées. En effet, le booster PTZ by CA a été prolongé sur ce premier trimestre pour accompagner les primo-accédants aux revenus modérés. De plus, le Crédit Agricole Brie Picardie s'est démarqué de ses concurrents par le lancement d'un booster habitat pour le financement des primo et secundo-accédants, et ce, peu importe le type d'acquisition. En cumulé, ce sont plus de 1 153 projets qui ont été concrétisés grâce à ces deux offres.

Transition énergétique

La caisse régionale a continué d'accompagner la transition énergétique des logements à travers plusieurs dispositifs sur le premier semestre avec notamment 665 dossiers d'ECO-PTZ soit 7,433M€ auxquels se sont ajoutés 119 dossiers de Prêt Transition Logement version conso pour 2,337M€.

En matière de partenariat, outre le partenariat CABP avec Izi by EDF nous avons continué de déployer les offres nationales de partenariat dans j'écorénove avec l'offre de thermostats connectés Voltalis avec 51 installations à fin mai et Hello Watt pour les travaux de rénovation énergétique. Trois nouveaux partenariats ont été lancés sur ce 1er semestre 2026 avec Mon énergie By CA solution d'autoconsommation solaire, plus récemment BCTI plateforme de diagnostics immobiliers venu se substituer au précédent partenariat avec Exim et enfin l'offre de comparateur d'énergie Hello Watt en remplacement du partenariat CR avec Place des énergies.

Sur le chapitre de la Transition de la mobilité la caisse régionale a financé 276 dossiers de prêt conso Transition Mobilité soit 5,789 M€. Par ailleurs 17 commandes de véhicules ont été passées (à fin mai) par des collaborateurs de la caisse régionale auprès d'Agilauto.

Évolution de notre offre crédit consommation

Au cours du premier semestre 2026, notre offre de crédit à la consommation a poursuivi sa transformation, toujours guidée par une double ambition : simplifier l'expérience client et renforcer notre réactivité commerciale.

Dans la continuité des évolutions engagées en 2025, nous avons poursuivi l'allègement des process et des schémas de délégation afin d'optimiser le parcours client et de répondre avec plus d'agilité aux sollicitations de nos clients.

Plusieurs nouveautés ont marqué également ce semestre à savoir :

Le lancement du process « Digismart », qui permet désormais aux clients de contracter un crédit à la consommation en toute autonomie jusqu'à 3 000 € en quelques minutes, sans intervention du conseiller. Cette solution offre une réponse rapide et fluide pour les besoins de trésorerie du quotidien.

En mai, nous avons mis en marché « Mon Crédit Dispo », une nouvelle offre nationale de crédit renouvelable qui répond aux usages de nos clients et nous permet de reprendre la parole sur une approche trésorerie globale, constituant ainsi un levier clé pour accompagner les besoins de financement récurrents.

En juin, notre offre de rachat de créances externes « Prêt Regroupé » a été entièrement revue pour offrir à nos clients la possibilité d'alléger leurs mensualités et de concrétiser de nouveaux projets.

À fin juin 2026, ce sont 166 millions d'euros de crédits à la consommation qui ont été réalisés, soit une progression de +10,7 % par rapport à la même période en 2025 (150 M€).

Assurance, la satisfaction des clients une priorité

Au premier semestre 2026, l'activité assurance s'inscrit dans un contexte de concurrence accrue et d'exigence renforcée en matière de transparence sur les contrats et garanties. Dans cet environnement, notre capacité à être présents auprès de nos clients et à répondre à leurs besoins de protection reste déterminante.

À fin mai 2026, nous avons réalisé 36 487 affaires nouvelles, soit une baisse de -6,8 % par rapport à la même période en 2025. Toutefois, notre portefeuille assurance atteint 697 967 contrats, en progression de +1,6 % par rapport à l'année précédente. Ces résultats témoignent de notre capacité à maintenir et développer notre base clients dans un environnement

concurrentiel exigeant, tout en conservant notre ambition de rester le 1er bancassureur et de maintenir un niveau de satisfaction client au-delà de 9 clients sur 10.

En juin, nous avons fait évoluer nos offres Assurances Accidents de la Vie (AAV) pour mieux répondre à la réalité assurantielle de nos clients et proposer des contrats plus couvrants, notamment en matière de harcèlement scolaire et cyber-harcèlement. Cette évolution s'accompagne d'une refonte de notre approche tarifaire visant à récompenser la fidélité de nos clients au travers d'offres liées à la multi-détention de contrats.

Une recherche de la valeur client au centre de la politique Banque au Quotidien

Fidèle à notre volonté de proposer une expérience de banque au quotidien complète, ce semestre a une nouvelle fois permis de développer notre parc d'offres groupées de services. Conjuguant garanties différenciantes et cartes bancaires, la dernière génération de ces packages représente dorénavant 51% du parc d'offres.

Récemment, la gamme vient d'être complétée par la nouvelle formule « Eko », qui propose désormais une expérience comparable aux pure player digitaux. Ses adeptes bénéficieront d'une offre à 0€, intégrant une carte virtuelle, aucun frais à l'étranger et l'expertise d'un conseiller à distance.

Parallèlement à cette offre entrée de gamme, le niveau de service se maintient à un taux très satisfaisant. A l'instar de l'année dernière, près d'une nouvelle formule sur deux (47,56%) a été souscrite avec un niveau Premium ou Prestige sur ce premier semestre.

Notre Caisse Régionale se montre par ailleurs proactive, en proposant de transformer les plus anciennes formules détenues par ses clients, en une solution plus en phase avec leurs besoins actuels.

Ainsi, ce ne sont pas moins de 46K clients qui ont été contactés et ont basculé sur une nouvelle offre depuis le début de l'opération il y a 18 mois. Un signal fort envoyé dans cette quête de l'intérêt client.

Dans le sillage de ces offres, le parc de cartes bancaires progresse de 1,7% sur les 12 derniers mois pour atteindre près de 683 000 cartes de paiement sur le marché des particuliers. Ces résultats ont pour effet d'augmenter notre taux d'équipement CB majeurs, avec 79% de nos clients équipés (+0.22pts) en 1 an.

Innovation et souveraineté dans les paiements

Le mois de juin a été marqué par la livraison d'une innovation dans les paiements : le Crédit Agricole est en effet la première banque française à proposer un parcours de paiement mobile sur iPhone, indépendant d'Apple Pay.

C'est une solution de paiement mobile 100% française qui protège les données des clients, renforce la souveraineté numérique et simplifie le quotidien.

ZOOM SUR LE MARCHÉ DES JEUNES (0-25 ans)

Un fonds de commerce poursuivant son développement chez les ados et jeunes majeurs

Le renouvellement de notre fonds de commerce représentant un enjeu majeur, ce premier semestre a permis de montrer notre capacité à développer notre

base client de +1,7% sur 12 mois, tant chez les jeunes âgés de 12-17 ans que pour les jeunes de 18-25 ans.

Une tendance qui pourrait être amenée à croître avec l'apparition de parcours d'entrée en relation à distance pour les mineurs. Le premier volet a ouvert la voie à la souscription d'un livret d'épargne via l'application « Ma Banque » sur ce 1^{er} semestre, quand le lot 2 prolongera l'expérience avec la souscription d'une carte jeune pour la rentrée 2026.

Une nette hausse de l'équipement carte des 12-17 ans

Sur ce plan, l'équipement en carte des adolescents constitue un axe fortement développé par la Caisse Régionale. Ce facteur d'émancipation a ainsi connu un développement exponentiel ces dernières années. De nombreux jeunes du territoire ont ainsi pu réaliser leur premier pas en matière de gestion budgétaire avec notre offre adaptée.

Cette dernière se compose d'une carte de paiement à contrôle de solde « Mozaïc Black » gratuite, sans frais à l'étranger, d'une application bancaire et d'un conseiller attitré. La valorisation de cette offre a permis d'atteindre un taux d'équipement carte des 12-17 ans de 41,7% fin mai 2026, contre 35,4% l'année précédente.

Cerise sur le gâteau, des visuels collector orientés gaming et football continuent d'événementialiser ce contact concret à son établissement bancaire.

1.1.2.2 Pour les agriculteurs

Le premier semestre 2026 confirme une pression accrue sur les exploitations agricoles, sous l'effet conjugué d'aléas climatiques marqués, d'une dégradation des rendements et d'un environnement économique moins favorable.

Après un début d'année pluvieux et froid, les épisodes de canicule de mai et de juin ont freiné le développement des cultures. Les récoltes 2026 ont été précoces et les rendements sont attendus en recul de 10 à 15 % en moyenne par rapport à 2025, avec des décrochages localement plus importants.

Dans le même temps, les cours de la plupart des productions végétales sont en nette baisse sur la saison 2025/2026, avec des corrections particulièrement marquées sur certains débouchés de la pomme de terre. Les charges restent sous tension, notamment les engrais, affectés par le contexte géopolitique au Moyen-Orient.

Au total, la rentabilité des productions végétales devrait de nouveau se contracter en 2026, entraînant un repli des investissements.

Concernant l'élevage, les cours des produits restent favorablement orientés ; la maîtrise des coûts de l'alimentation devrait contribuer au maintien des marges brutes des productions animales.

Des mesures de soutien pour sécuriser et pérenniser les exploitations agricoles

Dans ce contexte défavorable, le Crédit Agricole poursuit une politique volontariste d'accompagnement des agriculteurs en difficulté. Les dispositifs d'aménagement des échéanciers de remboursement sont mobilisés de manière ciblée et complétés par des financements de trésorerie destinés à répondre aux tensions conjoncturelles. La progression des concours de trésorerie est de plus de 10 % sur chacun des trois départements de Brie Picardie.

Depuis début 2025, l'État a également mis en place un dispositif exceptionnel de soutien avec le concours des banques volontaires, dont le Crédit Agricole. L'examen et l'octroi de prêts structurels destinés à la restructuration des exploitations les plus fragilisées s'accroissent en 2026.

En parallèle, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Brie Picardie maintient son accompagnement auprès des agriculteurs engagés dans des investissements de croissance ou de diversification. Le dispositif de financement à taux bonifié en faveur de l'installation des jeunes agriculteurs est également reconduit afin de favoriser le renouvellement des générations.

Portées par plus de 80 commerciaux, ces mesures permettent de construire une réponse personnalisée, adaptée à la situation économique et aux besoins de chaque client du marché de l'agriculture de la Caisse Régionale.

Enfin, **la caisse régionale continue de déployer son offre de protection des exploitants et des exploitations et des récoltes** : La croissance d'activité des produits d'assurance et de prévoyance du premier semestre 2026 est restée au niveau de 2025 en hausse de 25 % sur le premier semestre 2024.

1.1.2.3 Pour les professionnels

Conquête et intensité relationnelle : la relation client au cœur de notre stratégie

Ce début d'année 2026 est marqué par la continuité de notre stratégie d'intensité relationnelle. Depuis janvier, près de 2 400 nouvelles structures d'exploitation ont choisi le Crédit Agricole Brie Picardie pour les accompagner au quotidien dans la création ou le développement de leurs activités. Cette performance s'appuie sur la poursuite du plan de formation qui permet à nos conseillers de développer continuellement leur expertise au service des professionnels, tant sur leurs activités que sur leur patrimoine privé.

Notre engagement auprès des professions libérales, acteurs avec lesquels nous partageons les valeurs fortes du mieux vivre et du bien vieillir sur le territoire, perdure. Nous continuons d'adopter une approche affinitaire avec cette typologie de clientèle par une expertise dédiée des conseillers, des offres adaptées et un accompagnement au quotidien.

Le leitmotiv du marché des professionnels demeure l'intensité relationnelle : remettre au cœur de notre activité la relation directe avec le client. Les sorties terrain de fidélisation et de conquête sont désormais des activités courantes, tandis que les appels sortants deviennent la norme pour être toujours au plus proche de nos clients et de leurs besoins.

Une année d'innovation majeure : Pro By CA et CAWL révolutionnent notre offre

Le premier semestre 2026 est marqué par une innovation majeure : la mise en marché de Pro By CA le 2 février 2026. Pro By CA est la nouvelle génération d'offres groupées de services sur le marché des professionnels. Cette gamme remplace les CAC et Eko Pro qui ne sont plus commercialisés à ce jour.

Face à la montée en puissance des acteurs digitaux sur le marché des professionnels, l'ambition de cette nouvelle gamme est de répondre aux besoins d'une clientèle professionnelle avec des attentes orientées vers une expérience digitalisée, avec des offres « tout inclus » permettant d'apporter de la lisibilité dans la tarification tout en continuant

d'accompagner nos clients sur les besoins complexes. Segmentée en fonction des profils d'entrepreneurs, la gamme Pro By CA débute à partir de 10 €/mois sur l'offre Liberté dédiée aux micro-entrepreneurs jusqu'à 110 €/mois pour la gamme Intégrale dédiée aux dirigeants de plus grosses structures.

Pro By CA intègre la carte, le compte et ses diverses commissions, des assurances mais également des services annexes comme l'ouverture de crédit, l'EDI ou encore Kollecto, la solution du groupe Crédit Agricole pour accompagner les dirigeants concernés par la réforme de la facturation électronique qui entrera en vigueur au 1er septembre 2026. Depuis son lancement, ce sont près de 1 700 clients qui sont d'ores et déjà équipés, un chiffre qui devrait s'accroître dès octobre avec la mise en marché du parcours selfcare qui permettra aux dirigeants d'ouvrir leurs comptes à distance, en toute autonomie, et de sélectionner le forfait Pro By CA qui leur correspondra le mieux.

En parallèle, notre gamme de terminaux de paiement, indispensables pour nos clients pour encaisser et développer leur activité, a été revue avec la mise en marché de l'offre CAWL Intégrale. Cette offre permet d'accéder à un TPE Android tactile qui s'adapte à l'activité de chacun : encaissement, gestion des catalogues de produits, recueil des pourboires, partage de l'addition, dématérialisation des tickets, pilotage de l'activité, gestion de la flotte de vendeurs avec un mode « offline » qui permet d'être actif même en cas de coupure de réseau internet. Un dispositif unique pour encaisser dans toutes les situations : au comptoir, à table, en terrasse, en mobilité, par téléphone, à distance, en ligne. L'innovation réside avant tout sur la centralisation grâce à une monétique « cloud » puisque les données du terminal sont stockées et sécurisées en temps réel.

La Caisse Régionale poursuit sa dynamique commerciale pour être LE partenaire de référence des professionnels et entrepreneurs

Le Crédit Agricole Brie Picardie affiche une dynamique soutenue au premier semestre 2026. À fin juin, l'activité des crédits des marchés spécialisés présente une croissance de +4,8 % en volume par rapport à la même période en 2025. Cette performance est notamment portée par une progression remarquable des crédits à court terme sur le marché des professionnels (+30 % en volume), reflet de notre ambition à devenir le partenaire bancaire de référence pour le financement de la trésorerie des entrepreneurs. Parallèlement, les flux confiés du marché des professionnels connaissent une croissance de +2,18 %, ce qui témoigne de la confiance continue de nos clients. Ces résultats confirment la pertinence de notre accompagnement et notre proximité avec les acteurs économiques du territoire.

Des partenariats qui se renouvellent et de nombreux moments de rencontres et de partage

Le Crédit Agricole Brie Picardie intensifie ses actions pour gagner en visibilité et en notoriété auprès des entrepreneurs et des professionnels libéraux, en nouant des partenariats ciblés avec leurs représentants, associations et organismes d'accompagnement. Ces actions s'inscrivent dans une stratégie de long terme visant à mieux répondre aux attentes de ces professions et à leur proposer un accompagnement sur-mesure.

Les événements du territoire participent également à cette dynamique avec pour objectif de fidéliser nos clients, d'en conquérir de nouveaux et surtout de créer des liens entre les acteurs de la vie économique de nos territoires. Ce premier

semestre a été particulièrement riche avec l'organisation de 11 Cafés de la Création sur l'ensemble du territoire, permettant d'accompagner les porteurs de projet dans leurs démarches entrepreneuriales. La Caisse Régionale a également proposé une conférence inspirante de Matthieu Dardaillon sur le thème de la transformation de l'incertitude en opportunité, ainsi que de nombreux autres événements déployés sur tout le territoire pour maintenir ce lien de proximité avec les acteurs économiques locaux.

En résumé, ce premier semestre 2026 confirme la pertinence de notre stratégie alliant innovation et intensité relationnelle, positionnant durablement le Crédit Agricole Brie Picardie comme le partenaire de référence des professionnels et entrepreneurs du territoire. Le second semestre s'annonce tout aussi dynamique avec le déploiement du parcours self care Pro By CA et la poursuite de notre accompagnement de proximité auprès des acteurs économiques du territoire.

1.1.2.4 Pour les clients patrimoniaux

Une expertise patrimoniale de proximité

La Banque Privée de la Caisse régionale assure une relation de proximité qui s'inscrit dans la durée et s'appuie sur la puissance financière du Crédit Agricole Brie Picardie.

Les Banquiers Privés mettent au service de leurs clients leur expertise afin de les accompagner dans la réalisation de leurs objectifs, qu'il s'agisse de transmission de patrimoine privé ou professionnel, de diversification ou de protection de leur famille. Leur démarche conjointe avec les Ingénieurs Patrimoniaux de la Caisse Régionale, le service d'allocation d'actifs Banque Privée et Gestion de Fortune de la Caisse Régionale, le Centre d'Affaires Entreprises, la Banque d'Affaires ainsi qu'avec les experts de filiales et partenaires spécialisés du groupe Crédit Agricole permet de proposer une approche sur mesure aux clients dans une relation en présentiel ou en distanciel.

Avec désormais une agence Banque Privée par département, la Caisse Régionale Brie Picardie continue à promouvoir ses offres spécifiques destinées à la clientèle Banque Privée en développant notamment l'activité de Private Equity afin d'apporter une réponse adaptée aux besoins de diversification et de personnalisation des clients Fortunés dans un contexte économique et financier complexe. Les clients Patrimoniaux bénéficient également des conseils personnalisés et avisés de nos Chargés et Conseillers de Clientèle Patrimoniale sur l'ensemble de notre territoire.

Dans le domaine du Conseil en Allocation d'actifs, le Crédit Agricole Brie Picardie propose son activité d'analyse et de conseil en gestion de patrimoine, de Conseil en Investissement aux personnes morales de type holding patrimoniale et diversifie ses offres avec de nouveaux partenaires. Les experts dédiés proposent, selon les profils d'investissement, les priorités des clients et les contrats confiés, soit un Conseil en Investissement en OPC pour les comptes titres et/ou les contrats de capitalisation, soit un Conseil en Investissement en actions cotées pour les comptes titres.

En matière de conseil, nous mettons également à disposition de nos clients Patrimoniaux et Particuliers, une offre différenciante : AllVisory, qui permet de bénéficier d'une vision globale du patrimoine financier et immobilier (détenu au Crédit Agricole Brie Picardie ou dans d'autres établissements financiers) et de conseils personnalisés permettant d'optimiser la performance des contrats d'assurance-vie, comptes Titres ou PEA.

Décisions Patrimoine, dédié aux Entrepreneurs, Professionnels et Agriculteurs est un service spécialisé dans le conseil patrimonial. Les gérants conseil patrimoine, connaissant les spécificités des environnements professionnels, interviennent sur tout le territoire de la Caisse régionale afin d'apporter un conseil personnalisé sur le patrimoine privé et de définir une stratégie de placement avec les clients.

Dans le secteur de la Santé, le Conseiller en Gestion de Patrimoine est la relation unique des Professions Libérales Patrimoniales, couvrant l'intégralité des besoins professionnels et privés, leur faisant gagner du temps et bénéficier ainsi des meilleurs conseils. Cette organisation repose aussi sur une volonté forte de la banque, d'encourager les projets de nos professionnels de santé, en termes de création et de développement d'offres de soins. En effet, accompagner l'installation de nos professions libérales de santé, c'est lutter activement contre la désertification médicale et contribuer aussi à améliorer l'offre santé de tous les habitants de notre territoire. Que ce soit lors de leur première installation ou dans la réalisation de projets d'envergure, la Caisse régionale a en effet, les solutions et l'expertise pour proposer à ses clients professionnels de santé, des montages sophistiqués alliant performance et sécurité.

Au travers d'entretiens réguliers, tant en agence que par visio-conférences, les clients bénéficient ainsi de conseils pour décider des orientations à prendre et pour valoriser la globalité de leur patrimoine. Le niveau d'expertise des conseillers ainsi que les diverses modes de communication sont très appréciés des clients patrimoniaux comme le mesure l'indice de recommandation client 2025 (IRC).

Au 1er semestre 2026, la Caisse régionale a convié les clients patrimoniaux à plusieurs conférences organisées en présentiel sur l'ensemble de notre territoire ainsi qu'à des Webconférences abordant des thèmes variés tels que :

« Comment bien choisir ses investissements dans le contexte actuel ? » ; « Pour qu'investir se conjugue au féminin » ; « Investissez autrement : Découvrez les nouvelles opportunités au sein de l'assurance vie » ; « Conquérir et fidélisez les clients avec la Bourse ».

1.1.2.5 Pour les entreprises

À fin mai 2026, l'activité du Marché des Entreprises de la Caisse régionale du Crédit Agricole Brie Picardie demeure soutenue, affichant une solide dynamique dans un environnement macroéconomique exigeant.

Portée par une activité de financement offensive et le renforcement continu de son fonds de commerce, la Caisse régionale consolide son rôle de partenaire de premier plan du tissu économique local.

Une dynamique de crédit vigoureuse et un pilotage attentif de la collecte

Financement des projets d'avenir : la production de crédits à moyen et long terme (MLT) confirme sa trajectoire de croissance avec 260,8 M€ réalisés depuis le début de l'année. En progression de 39% par rapport à la même période en 2025, cette performance commerciale solide est en parfaite adéquation avec les ambitions stratégiques de la Caisse régionale.

Transformation de la collecte : l'encours de collecte globale s'établit à 2.220,7 M€, en repli de -8,7 % sur un an glissant. Ce

recul, concentré sur les dépôts à vue (-8,7 %) et l'épargne bancaire (-15,6 %), s'explique principalement par un effet de base. À l'inverse, la stratégie de conseil porte ses fruits : la collecte hors bilan progresse de +50,5 M€ (+12,6 %), démontrant l'attractivité de nos solutions de placement face à l'évolution des marchés de taux.

Expansion du fonds de commerce et excellence opérationnelle:

- Développement de la base clientèle : l'intensification des démarches de conquête et de fidélisation permet au fonds de commerce d'atteindre une croissance nette de +3,2 % sur un an.
- Valorisation de l'expertise commerciale : témoignant de la montée en gamme de nos services et de la forte valeur ajoutée apportée aux dirigeants, le PNB lié aux conseils et services progresse de +9,9 %.

Une offre différenciante au service des transitions : dans un environnement concurrentiel intense, la Caisse régionale capitalise sur ses expertises clés pour accompagner le développement global des entreprises :

- Un accompagnement renforcé à la Transition Énergétique via des solutions de financement ciblées répondant aux impératifs RSE des clients ;
- Le déploiement de l'offre La Banque du DRH, apportant des réponses concrètes en matière d'ingénierie sociale et de protection des salariés ;
- Des synergies accrues avec les activités de Banque d'Affaires et de Banque Privée / Gestion de Fortune (opérations de haut de bilan et des conseils juridiques, financiers et patrimoniaux), ouvrant des perspectives positives de gains de parts de marchés pour les mois à venir.

1.1.2.6 Pour les collectivités publiques et l'économie sociale

Le marché des Collectivités publiques

Le premier semestre 2026 s'inscrit dans un cycle électoral classique : des investissements en berne en attendant la définition des nouveaux programmes par les équipes municipales et intercommunales nouvellement élues ; un léger regain de la fiscalité avec une hausse des taux pour redonner une marge de manœuvre ; une amélioration du besoin de financement et une reconstitution de la trésorerie en conséquence de dépenses moindres pour faire face au mandat qui s'ouvre .

Cependant la participation des collectivités locales au redressement des comptes publics, les difficultés budgétaires des financeurs départementaux et régionaux et la forte incertitude politique rebattent les cartes.

Même s'il semble acquis que les investissements diminueront en 2026 en lien avec l'effet cycle, sur le premier semestre le Crédit Agricole Brie Picardie reste un partenaire à l'écoute des besoins de l'ensemble des Collectivités locales présentes sur le territoire et maintient son rôle de financeur avec de nombreuses collectivités accompagnées en crédits moyen long terme avec plus de 102 collectivités accompagnées pour un montant de 113 M€.

Notre engagement dans l'économie sociale et solidaire

Le secteur associatif

Un premier semestre porteur d'opportunités

Le marché associatif connaît une croissance soutenue au cours de ce premier semestre, avec un nombre important de créations d'associations. Cette dynamique offre au Crédit Agricole des perspectives favorables pour développer son portefeuille et accompagner ces nouvelles structures dès leur démarrage.

Les défis des petites associations

Les associations sans personnel salarié sont confrontées à des enjeux structurels majeurs :

Sur le plan humain :

- Difficultés à mobiliser et renouveler les bénévoles, particulièrement au sein des instances de gouvernance.
- Fragilité du modèle bénévole, qui représente aujourd'hui leur principale vulnérabilité.

Sur le plan financier :

Une partie significative de ces structures subit des tensions budgétaires les obligeant à réviser leurs ambitions et à abandonner certains projets.

Les grandes associations en pleine transformation

Les associations de taille importante traversent une phase de mutation structurelle. Elles doivent adapter leur organisation pour répondre simultanément à :

- Des exigences réglementaires renforcées de la part des autorités de tarification
- Des attentes évolutives de leurs bénéficiaires
- Un contexte économique contraint

Face à ces transformations, le Crédit Agricole Brie Picardie maintient son engagement d'accompagnement, en aidant ces structures à diversifier leur modèle économique et à réduire leur dépendance aux financements publics.

Le logement social : répondre aux enjeux du territoire

Un plan de relance ambitieux face à la crise

Pour faire face à la crise du logement, l'État a initié un plan de relance d'envergure mobilisant l'ensemble des acteurs du secteur, avec un horizon 2030. Ce plan vise à accélérer simultanément la construction de logements neufs et la rénovation du parc existant.

Deux approches stratégiques complémentaires

Les grands bailleurs sociaux : développement du parc neuf Les opérateurs de grande taille orientent principalement leurs investissements vers la construction de logements neufs, participant ainsi à l'augmentation de l'offre disponible sur le territoire.

La majorité des acteurs : transition énergétique du patrimoine La plupart des organismes de logement social privilégient la rénovation énergétique de leur parc existant, afin d'améliorer les performances énergétiques et de se conformer aux nouvelles exigences réglementaires en matière d'étiquettes énergétiques.

Notre rôle de partenaire financier

En tant qu'établissement bancaire de territoire, nous nous positionnons comme partenaire financier de référence pour ces projets, en proposant des solutions de financement sur mesure, adaptées aux spécificités de chaque opération, qu'il s'agisse de construction neuve ou de réhabilitation.

1.1.3 Activité de la Caisse Régionale au cours de l'exercice

Le 1er semestre 2026 s'est inscrit dans un environnement économique marqué par des crises géopolitiques, le maintien de tensions commerciales et une croissance modérée en Europe.

Dans ce contexte, la Caisse régionale Brie Picardie a poursuivi son rôle de banque coopérative et mutualiste au service de son territoire. S'appuyant sur un modèle fondé sur la proximité, la solidité financière et la diversité de ses métiers, elle a continué d'accompagner ses clients et de soutenir le financement de l'économie locale.

Les performances de la Caisse régionale traduisent sa capacité à développer son activité tout en soutenant l'économie locale et en préservant sa solidité financière.

Face à un environnement toujours plus exigeant, la Caisse régionale fait le choix d'investir résolument dans le capital humain, le digital, l'intelligence artificielle, la cybersécurité et la transition environnementale, pour accélérer sa transformation, renforcer la qualité de service et accompagner durablement les évolutions de son territoire.

À fin juin 2026, l'encours de collecte globale géré par le Crédit Agricole Brie Picardie atteint un niveau historique, à plus de 39,3Mds€, en hausse de 3,1% sur un an.

Cette progression résulte de la forte croissance des encours de collecte tierce, en hausse de 8,1% par rapport à juin 2025, soutenue par la bonne dynamique de l'assurance-vie.

Le portefeuille d'assurances des biens et des personnes progresse de 1,9% sur un an, à plus de 766 700 contrats. Le parc de cartes bancaires de paiement affiche la même dynamique, avec une hausse de 1,9% sur un an.

Depuis début 2026, le Crédit Agricole Brie Picardie a accordé plus de 2,1Mds€ de nouveaux financements, notamment grâce à la collecte réalisée auprès de ses clients.

À fin juin 2026, la Caisse régionale confirme sa position de 1er financeur de son territoire.

L'encours de crédits atteint 29,6Mds€, en hausse de 1,4% sur un an, porté notamment par la bonne dynamique des crédits à l'équipement des professionnels et des entrepreneurs.

1.1.4 Les faits marquants

Contribution exceptionnelle

Au titre de la Loi de finances 2025, la Caisse régionale de Crédit Agricole Brie Picardie est assujettie à une contribution exceptionnelle à l'impôt sur les sociétés à hauteur de 20,6%.

La contribution exceptionnelle, incluant les effets de la convention de régime de groupe fiscal, comptabilisée au 30 juin 2026 s'élève à 10 434 milliers d'euros dont 5 205 milliers d'euros au titre de l'exercice 2025.

Avances

En juin 2026, le Crédit Agricole Brie Picardie a accordé une avance à la SAS Rue la Boétie pour un montant de 33 675 milliers d'euros.

Impacts liés à la situation au Moyen-Orient

Dans le cadre de la révision semestrielle des scénarios macroéconomiques, la situation incertaine au Moyen Orient a milité initialement en faveur d'un renforcement du scénario central générant une hausse importante du FLC de notre portefeuille de créances saines. Les filières Habitat, Divers, Immobilier et Agroalimentaire ont été particulièrement concernées.

Cette évolution a conduit également à un accroissement du taux de B2 passant de 8,87% à 9,17% entre le T1 et le T2 2026.

La signature ultérieure d'un accord US/Iran a ensuite incité à nuancer cet impact en FLC en limitant ses impacts par le passage d'un ajustement manuel négatif ; mais au final c'est bien un renchérissement des ECL qui a été constaté sur l'arrêté de juin 2026 en lien avec la situation au Moyen Orient.

1.2 Analyse des comptes consolidés

1.2.1 Présentation du groupe de la Caisse Régionale

La Caisse régionale de Crédit Agricole Brie Picardie présente des comptes consolidés en appliquant les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

En accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle régionale

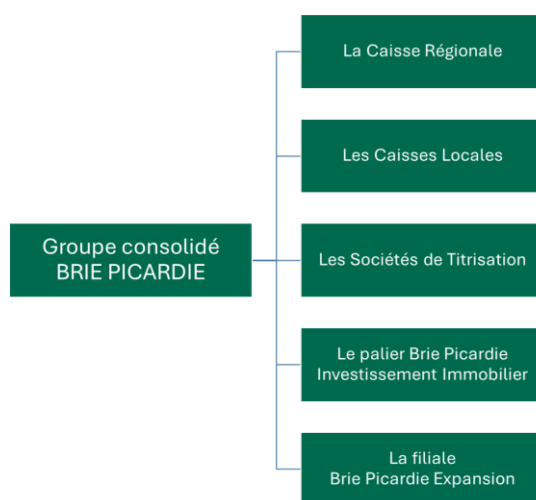
constitué de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Le périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole Brie Picardie n'a pas fait l'objet de variation dans le courant du 1er semestre 2026.

Le Groupe est doc constitué :

- de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Brie Picardie,
- de 85 Caisses Locales de Crédit Agricole affiliées à la Caisse Régionale,
- de la filiale SAS Brie Picardie Expansion,
- du palier Val Brie Picardie Investissement,
- des FCT CA Habitat 2022 et 2024 issues des opérations de titrisation des créances habitat des Caisses régionales du groupe Crédit Agricole réalisées en mars 2022 et avril 2024.

Ces sociétés sont toutes consolidées selon la méthode de l'Intégration globale.



1.2.2 Contribution des entités du groupe de la Caisse Régionale

Le résultat net consolidé du Groupe Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie s'élève à 175,5 M€.

La contribution des entités du groupe de la Caisse régionale s'établit comme suit :

En milliers d'€	Contribution au Produit Net Bancaire consolidé du groupe de la CR	Contribution au Résultat Brut d'Exploitation consolidé du groupe de la CR	Contribution au Résultat Net consolidé du groupe de la CR
CAISSE REGIONALE	446 333	246 698	171 316
FCT CREDIT AGRICOLE HABITAT	411	411	249
CAISSES LOCALES	5 258	4 246	2 462
BRIE PICARDIE EXPANSION	1 089	1 038	901
PALIER BRIE PICARDIE INVESTISSEMENT IMMOBILIER	709	666	534
TOTAL CONSOLIDE	453 800	253 059	175 462

Au 30/06/2026, la Caisse régionale et les sociétés de titrisation contribuent à hauteur de 98,4% au Produit Net Bancaire consolidé et 97,8% au Résultat Net consolidé du groupe Crédit Agricole Brie Picardie.

1.2.3 Résultat consolidé

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION (en milliers d'euros)	30/06/2026	30/06/2025	Variations	
			Montants	%
Produit Net Bancaire	453 800	422 567	31 233	7,4%
Charges de Fonctionnements Nettes	-200 741	-194 053	-6 688	3,4%
Résultat Brut d'Exploitation	253 059	228 514	24 545	10,7%
Coût du risque	-40 019	-28 418	-11 601	40,8%
Résultat d'Exploitation	213 040	200 096	12 944	6,5%
Gains et pertes nets sur autres actifs	3	5	-2	-40,0%
Résultat avant impôt	213 043	200 101	12 942	6,5%
Impôt sur les bénéfices	-37 590	-34 505	-3 085	8,9%
Résultat Net	175 453	165 596	9 857	6,0%
Participations ne donnant pas le contrôle	9	-20	29	-145,0%
Résultat Net part du groupe	175 462	165 576	9 886	6,0%

Au 30 juin 2026, le **Produit Net Bancaire consolidé** s'élève à 453,8 millions d'euros en hausse de +7,4% par rapport à celui du 30 juin 2025.

Le **Produit Net Bancaire** s'établit à 453,8 millions d'euros au 30 juin 2026, en progression de 7,4% sur un an glissant.

Les **Charges de Fonctionnements Nettes** s'élèvent à 200,7 millions d'euros, en hausse de 3,4% par rapport au 30 juin 2025.

Le **Résultat Brut d'Exploitation** atteint 253,1 millions d'euros, en augmentation de 10,7% par rapport au 30 juin 2025.

Le **coût du risque** s'établit à 40,0 millions d'euros au 30 juin 2026, plus élevé de 11,6 millions d'euros par rapport à la même période l'année passée.

La **charge d'impôt** représente 37,6 millions d'euros en augmentation de 8,9% par rapport au 30 juin 2025. Le taux de l'impôt ressort à 25,83% en 2026, identique à celui de 2025.

Le **Résultat Net consolidé part du groupe** ressort à 175,5 millions d'euros, en progression de 6,0% par rapport au S1 2025.

1.2.4 Bilan consolidé et variations des capitaux propres

Bilan ACTIF <i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2026	31/12/2025	Variations	
			Montants	%
Caisse, banques centrales	97 376	106 720	-9 344	-8,8%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	748 573	482 553	266 020	55,1%
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	35 093	42 406	-7 313	-17,2%
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	713 480	440 147	273 333	62,1%
Instruments dérivés de couverture	632 721	659 728	-27 007	-4,1%
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4 273 369	3 955 542	317 827	8,0%
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>	809 072	610 841	198 231	32,5%
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>	3 464 297	3 344 701	119 596	3,6%
Actifs financiers au coût amorti	36 109 787	35 903 132	206 655	0,6%
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>	4 967 019	4 913 569	53 450	1,1%
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>	29 095 996	28 894 612	201 384	0,7%
<i>Titres de dettes</i>	2 046 772	2 094 951	-48 179	-2,3%
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-755 553	-803 232	47 679	-5,9%
Actifs d'impôts courants et différés (1)	86 830	75 877	10 953	14,4%
Comptes de régularisation et actifs divers	454 696	386 050	68 646	17,8%
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	-	
Participation dans les entreprises mises en équivalence	-	-	-	
Immeubles de placement	70 465	69 948	517	0,7%
Immobilisations corporelles	133 342	132 644	698	0,5%
Immobilisations incorporelles	208	220	-12	-5,5%
Ecarts d'acquisition	-	-	-	
TOTAL DE L'ACTIF	41 851 814	40 969 182	882 632	2,2%

Bilan PASSIF (en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025	Variations	
			Montants	%
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	35 567	43 025	-7 458	-17,3%
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	35 567	43 025	-7 458	-17,3%
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>	-	-	-	
Instruments dérivés de couverture	278 223	322 868	-44 645	-13,8%
Passifs financiers au coût amorti	34 193 709	33 571 161	622 548	1,9%
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	20 630 375	20 418 397	211 978	1,0%
<i>Dettes envers la clientèle</i>	12 689 325	12 463 588	225 737	1,8%
<i>Dettes représentées par un titre</i>	874 009	689 176	184 833	26,8%
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-18 841	-33 032	14 191	-43,0%
Passifs d'impôts courants et différés	42 656	187	42 469	22710,7%
Comptes de régularisation et passifs divers	998 826	988 984	9 842	1,0%
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	-	
Provisions	76 702	69 356	7 346	10,6%
Dettes subordonnées	-	0	0	
Total dettes	35 606 842	34 962 549	644 293	1,8%
Capitaux propres	6 244 972	6 006 633	238 339	4,0%
Capitaux propres part du Groupe	6 241 679	6 003 331	238 348	4,0%
Capital et réserves liées	1 735 002	1 740 227	-5 225	-0,3%
Réserves consolidées	2 859 614	2 656 362	203 252	7,7%
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 471 601	1 364 702	106 899	7,8%
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées	-	-	-	
Résultat de l'exercice	175 462	242 040	-66 578	-27,5%
Participations ne donnant pas le contrôle	3 293	3 302	-9	-0,3%
TOTAL DU PASSIF	41 851 814	40 969 182	882 632	2,2%

Le total bilan consolidé au 30 juin 2026 s'élève à 41,8 milliards d'euros, en hausse de +2,2% par rapport au 30 juin 2025.

A l'actif du bilan, les évolutions les plus significatives sont :

- Une augmentation de 273 millions d'euros des autres actifs financiers à la juste valeur par résultat, principalement expliquée par un nouvel OPC monétaire Amundi pour 250 millions d'euros ;
- Une augmentation de 198 millions d'euros des instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables, portée par l'acquisition de NeuCP ;
- Une augmentation de 120 millions d'euros des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables, portée notamment par l'effet des revalorisations de la SACAM Mutualisation, de la SAS Rue La Boétie et de la SACAM Santé et territoires ;
- Une augmentation de 201 millions d'euros des prêts et créances sur la clientèle, en lien avec la progression de nos encours de crédits ;
- Une augmentation de 53 millions d'euros des prêts et créances sur les établissements de crédit, essentiellement vis-à-vis de Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement interne au Groupe ;

- Une diminution de 48 millions d'euros des titres de dettes, expliquée par l'échéance de plusieurs NeuMTN ;
- Une augmentation de 69 millions d'euros des comptes de régularisation et actifs divers, avec la hausse des crédits en pool aux entreprises.

Au passif du bilan, les évolutions les plus significatives sont :

- Une augmentation de 212 millions d'euros des dettes envers les établissements de crédit, expliquée par la hausse des titres données en pension et la hausse des avances globales ;
- Une augmentation de 226 millions d'euros des dettes envers la clientèle, en lien avec l'activité commerciale sur la collecte ;
- Une augmentation de 185 millions d'euros des dettes représentées par un titre, avec la hausse des NeuCP de la clientèle ;
- Une augmentation de 10 millions d'euros des comptes de régularisation et passifs divers ;
- Les capitaux propres consolidés (part du Groupe) s'élèvent à 6,2 milliards d'euros au 30 juin 2026, en progression de 238 millions d'euros depuis le début d'année.

1.2.5 Activité et résultat des filiales

L'ensemble des participations, parts d'entreprises liées et avances consolidables s'élève à 2,3 milliards d'euros à fin juin 2026.

Les filiales propres

Nous aborderons dans ce paragraphe uniquement les filiales significatives (hors Caisses locales et FCT).

Les principales filiales du Crédit Agricole Brie Picardie sont constituées au 30 juin 2026.

Des sociétés consolidées :

- La S.A.S. BRIE PICARDIE EXPANSION, au capital de 70 millions d'euros, a pour objet d'acquérir et de gérer des participations dans des sociétés non cotées en création, en développement ou matures, présentant de bonnes perspectives de croissance et de rentabilité, voire susceptibles d'être introduites en bourse ;
- La S.A.S.U BRIE PICARDIE INVESTISSEMENT IMMOBILIER, au capital variable de 2,5 millions d'euros à 80 millions d'euros a pour objet l'acquisition en vue de la location d'immeubles à usage d'habitation, commercial ou de bureaux, ou de parts de sociétés à prépondérance immobilière.
Le Palier BRIE PICARDIE INVESTISSEMENT IMMOBILIER est constitué de S.A.S.U BRIE PICARDIE INVESTISSEMENT IMMOBILIER et de ses filles SCI AMIENS INVEST, SCI CROISSY BEAUBOURG INVEST, SCI NANTEUIL LES MEAUX, SCI NOISIEL INVEST, SCI RIVERY INVEST et SAS CROISSY INVEST 2.

les départements de la Seine-et-Marne, de la Somme et de l'Oise ;

- La S.N.C. DU BOURDEAU, au capital de 600 000 euros, qui gère un stock de terrains en Seine-et-Marne ;
- La S.A.S ESPAR, au capital de 540 000 euros, qui détient des participations dans des filiales immobilières et financières ;
- La S.A.S. VILLAGE BY CA BRIE PICARDIE, au capital de 500 000 euros, dont l'objet est de favoriser la promotion et la diffusion de l'innovation, de participer au déploiement de l'innovation au sein de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Brie Picardie et plus généralement du Groupe Crédit Agricole, de leurs territoires, partenaires et clients.
- La S.A.R.L. IFEP, au capital de 405 000 euros, société marchand de biens ;
- La S.A.S. BRIE PICARDIE GESTION FONCIERE, au capital de 220 000 euros, dont l'objet est la réalisation d'études ou de fournitures de conseil dans le domaine des investissements en immobilier ;
- La S.A.S. BRIE PICARDIE ASSUREUR DU TERRITOIRE, au capital de 100 000 euros, dont l'objet est l'activité de toute forme d'intermédiation en assurance.
- La S.A.S. IMMOBILIER NEUF CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE, au capital de 100 000 euros, société dont l'objet est de réaliser des transactions immobilières sur tous types de biens et/ou droits immobiliers ;
- La S.A.S BRIE PICARDIE ENTREPRISES CONSEIL, au capital de 100 000 euros, dont l'objet est l'activité de conseil et l'assistance dans la gestion d'entreprises.
- La S.A.S. LES 2M, au capital de 37 000 euros, société

Filiales	Total des dettes (A)	Dont dettes contractualisées avec une entité consolidée (groupe Caisse régionale)	Capitaux Propres (B)	Taux d'endettement (A) / (B)
SAS BRIE PICARDIE EXPANSION	110 993	110 993	83 700	133%
SASU BRIE PICARDIE INVESTISSEMENT IMMOBILIER	914	914	47 396	2%
SCI AMIENS INVEST	9 016	9 016	2 932	308%
SCI CROISSY BEAUBOURG INVEST	101	101	1 877	5%
SCI NANTEUIL LES MEAUX	4 191	4 191	3 009	139%
SCI NOISIEL INVEST	489	489	1 149	43%
SCI RIVERY INVEST	2 021	2 021	2 248	90%
SAS CROISSY INVEST 2	18 598	18 598	6 720	277%

qui porte essentiellement des fins de programmes immobiliers.

De sociétés non consolidées :

- La S.C.I. BRIE PICARDIE CHESSY LOGEMENTS, au capital de 11,9 millions d'euros, dont l'objet est l'acquisition d'un immeuble en Seine-et-Marne ;
- La S.C.I CHESSY ARMSTRONG, au capital de 10 millions d'euros, dont l'objet est l'acquisition, l'administration et la gestion par location de tous immeubles et biens immobiliers à Chessy ou dans toutes autres villes en France
- La S.C.I. DE L'OISE, au capital de 1,5 million d'euros, qui détient des actifs immobiliers sur le département de l'Oise ;
- La S.A.S. LOCPAR, au capital de 23,2 millions d'euros, qui détient des actifs immobiliers hors exploitation sur

Les filiales nationales

Au 30 juin 2026, au sein du groupe Crédit Agricole, la Caisse Régionale détient des participations dont les principales sont les suivantes :

- La S.A.S. RUE LA BOETIE, pour une valeur d'acquisition de 953 millions d'euros ;
- La S.N.C. SACAM MUTUALISATION, pour une valeur d'acquisition de 862 millions d'euros ;
- La S.A.S. SACAM INTERNATIONAL, pour une valeur d'acquisition de 38 millions d'euros ;
- La S.A.S. SACAM DEVELOPPEMENT, pour une valeur d'acquisition de 33 millions d'euros ;

- La S.A.S. SACAMAVENIR, pour une valeur d'acquisition de 31 millions d'euros ;
- La S.A.S. SACAM ENERGIE TRANSITION, pour une valeur d'acquisition de 19 millions d'euros ;
- La S.A.S. SANTE ET TERRITOIRES, pour une valeur d'acquisition de 12 millions d'euros.

Les filiales de moyens

Les principales filiales de moyens auxquelles la Caisse Régionale est adhérente avec d'autres caisses régionales sont les suivantes :

- S.N.C. C.A.T.S. (CA TECHNOLOGIE ET SERVICES) : regroupement de moyens pour la conception, la fabrication, la maintenance et l'exploitation du système d'information et, en relation avec les caisses régionales, permettant d'assurer le pilotage des projets informatiques depuis l'exposition des besoins jusqu'au fonctionnement ;
- G.I.E. COOPERNIC : gestion des coopérations entre caisses régionales dans différents domaines (affaires internationales, gestion du portefeuille titres et participations...);

- G.I.E. COBALT : gestion de la coopération entre caisses régionales dans le domaine de la gestion des outils Bâle II ;
- S.A.S. CREDIT AGRICOLE PAYMENT SERVICES : société commerciale spécialisée dans le traitement des flux financiers ;
- S.A.S. NEOPS (ex CA CHEQUE) : société spécialisée dans le traitement et le pilotage du traitement des chèques et toutes prestations de services pouvant s'y rattacher ;
- G.I.E. I CASH (ex GIE CS PLATINE) : regroupement de moyens dans les activités du pôle métier des marchés spécialisés : International, Cash Management, Financement des Entreprises ;
- S.A.S. CRAFT : société de conseil dans le domaine du datamining, société en cours de liquidation dont l'activité est reprise par la SNC CATS ;
- S.N.C. CA E-DEVELOPPEMENT : regroupement de moyens dans l'activité e-immo dans le Groupe ;
- S.A.S. CA PROTECTION SECURITE : société spécialisée dans la télésurveillance.

1.3 Analyse des comptes individuels

1.3.1 Résultat financier sur base individuelle

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION <i>En milliers d'euros</i>	30/06/2026	30/06/2025	Variations	
			Montants	%
Produit Net Bancaire	441 187	411 432	29 755	7,2%
Charges de Fonctionnements Nettes	-197 791	-190 950	-6 841	3,6%
Résultat Brut d'Exploitation	243 396	220 482	22 914	10,4%
Coût du risque	-38 165	-28 316	-9 848	34,8%
Résultat d'Exploitation	205 232	192 166	13 066	6,8%
Résultat net sur actifs immobilisés	221	1 380	-1 160	-84,0%
Résultat courant avant impôt	205 452	193 546	11 906	6,2%
Impôt sur les bénéfices	-36 332	-32 997	-3 335	10,1%
Dotations/reprises FRBG	-10 000	-6 000	-4 000	66,7%
Résultat net	159 120	154 549	4 571	3,0%

Les comptes sociaux sont établis en normes françaises. Suivant ces normes, le **Produit Net Bancaire** (PNB) comptable s'établit à 441,2 millions d'euros au S1 2026, en hausse de 7,2% par rapport au S1 2025.

Les **Charges de Fonctionnement Nettes** (CFN) atteignent 197,8 millions d'euros, en évolution de +3,6% sur un an.

Compte tenu de ces évolutions, le **Résultat Brut d'Exploitation** (RBE) atteint donc 243,4 millions d'euros, en hausse de +10,4% par rapport à celui de juin 2025.

Le **Coefficient d'Exploitation** (COEX) s'établit à 44,8% à l'issue du 1er semestre 2026.

Après l'impôt sur les sociétés, la prise en compte du coût du risque et le FRBG, le **Résultat Net social** (RN) s'élève à 159,1 M€ en progression de 3,0%.

1.3.2 Bilan et variations des capitaux propres sur base individuelle

BILAN ACTIF <i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2026	31/12/2025	Variations	
			Montants	%
Opérations interbancaires et assimilées	1 683 335	1 723 006	- 39 671	-2,3%
Opérations internes au Crédit Agricole	4 594 840	4 460 972	133 868	3,0%
Opérations avec la clientèle	29 189 934	29 056 656	133 278	0,5%
Opérations sur titres	2 101 557	1 725 210	376 347	21,8%
Valeurs immobilisées	2 469 943	2 412 958	56 985	2,4%
Capital souscrit non versé	-	-	-	
Actions propres	13 459	1 998	11 461	573,6%
Comptes de régularisation et actifs divers	771 437	683 065	88 372	12,9%
TOTAL DE L'ACTIF	40 824 505	40 063 865	760 640	1,9%

BILAN PASSIF <i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2026	31/12/2025	Variations	
			Montants	%
Opérations interbancaires et assimilées	835 375	743 642	91 733	12,3%
Opérations internes au Crédit Agricole	19 998 030	19 900 093	97 937	0,5%
Comptes créditeurs de la clientèle	12 695 481	12 469 813	225 668	1,8%
Dettes représentées par un titre	791 989	606 984	185 005	30,5%
Comptes de régularisation et passifs divers	1 508 308	1 489 036	19 272	1,3%
Provisions et dettes subordonnées	534 882	526 016	8 866	1,7%
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	201 670	191 670	10 000	5,2%
Capitaux propres hors FRBG	4 258 770	4 136 611	122 159	3,0%
TOTAL DU PASSIF	40 824 505	40 063 865	760 640	1,9%

Le total bilan s'élève à 40,8 milliards d'euros au 30 juin 2026. Les capitaux propres hors FRBG à 4,3 milliards d'euros représentent ainsi 10,4% du passif.

1.3.3 Hors-bilan sur base individuelle

En milliers d'€	30/06/2026	31/12/2025	Variations	
			Montants	%
Engagements donnés	2 991 179	2 926 422	64 757	2,2%
Engagement de financement	2 242 574	2 067 401	175 173	8,5%
Engagement de garantie	745 042	840 536	- 95 494	-11,4%
Engagements sur titres	3 563	18 485	- 14 922	-80,7%

En milliers d'€	30/06/2026	31/12/2025	Variations	
			Montants	%
Engagements reçus	10 840 906	10 643 094	197 812	1,9%
Engagement de financement	22 410	12 000	10 410	86,8%
Engagement de garantie	10 814 933	10 626 709	188 224	1,8%
Engagements sur titres	3 563	4 385	- 822	-18,7%

1.4 Capital social et sa rémunération

Le capital social de la Caisse Régionale est constitué de 54 619 390 titres répartis en Parts Sociales, Certificats Coopératifs d'Investissement et Certificats Coopératifs d'Associés :

30/06/2026	Nombre de titres	Valeur nominale
Parts sociales	25 020 040	5 €
Certificats coopératifs d'investissement	15 407 803	
Certificats coopératifs d'associés	13 591 547	
Capital social	54 019 390	270 096 950 €

Les Parts Sociales

Les Parts Sociales de la Caisse Régionale sont détenues au 30 juin 2026 par les 85 caisses locales, 18 Administrateurs, Crédit Agricole S.A. et SACAM Mutualisation.

Les Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI)

Les CCI sont détenus par des investisseurs financiers, personnes physiques ou morales. Le vote du porteur de CCI est requis pour les évolutions majeures du capital de la Caisse Régionale lors des assemblées spéciales de porteurs de CCI.

Le programme d'achat de CCI a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale Mixte de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie, qui s'est tenue le 27 mars 2026.

A fin juin 2026, l'actif net par titre est égal à 75,89€.

Le CCI de la Caisse Régionale, coté sur le compartiment B d'Euronext Paris sous le code ISIN FR0010483768, était valorisé à 36,33 euros au 30 juin 2026 contre 22,04 euros au 30 juin 2025.

Les Certificats Coopératifs d'Associés (CCA)

Crédit Agricole S.A. et SACAM Mutualisation détiennent la totalité des 13 591 547 CCA émis par la Caisse Régionale. Le vote du porteur de CCA est requis pour les évolutions majeures du capital de la Caisse Régionale lors des assemblées spéciales des porteurs de CCA. La valorisation des CCA est égale à celle des CCI.

La politique de distribution

L'Assemblée Générale Mixte de la Caisse Régionale du 27 mars 2026 a approuvé l'ensemble des résolutions présentées et notamment le paiement :

- d'un intérêt de 3,10% aux Parts Sociales ;
- d'une rémunération de 1,15 euro par Certificat Coopératif d'Investissement CRCAM Brie Picardie ;
- d'une rémunération de 1,15 euro par Certificat Coopératif d'Associés.

1.5 Événements postérieurs à la clôture et perspectives pour le groupe CR

La Caisse Régionale Brie Picardie n'a pas constaté d'événements postérieurs à la clôture.

1.6 Informations diverses

1.6.1 Informations spécifiques sur les opérations réalisées dans le cadre de rachat de CCI autorisé par l'Assemblée Générale du 27/03/2026

Au titre du contrat de liquidité confié par la société CR CA BRIE PICARDIE à Kepler Cheuvreux, à la date du 30 juin 2026, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 9 987 titres
- 510 702.41 € en espèces
- Nombre de transactions exécutées sur le semestre à l'achat : 1 385
- Nombre de transactions exécutées sur le semestre à la vente : 1 204
- Volume échangé sur le semestre à l'achat : 66 109 titres pour 2 103 317.10 €
- Volume échangé sur le semestre à la vente : 63 868 titres pour 1 985 899.18 €

Il est rappelé :

- que lors du dernier bilan du 31 décembre 2025, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :
 - 7 746 titres
 - 624 637,61€ en espèces
 - Nombre de transactions exécutées sur le semestre à l'achat : 1 227
 - Nombre de transactions exécutées sur le semestre à la vente : 1 270

- Volume échangé sur le semestre à l'achat : 58 049 titres pour 1 653 292,01 €
- Volume échangé sur le semestre à la vente : 61 386 titres pour 1 731 060,02 €
- que lors de la mise en place du contrat, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :
 - 22 466 titres
 - 177 674,80 € en espèces

La mise en œuvre du présent bilan est réalisée conformément à la décision AMF n°2021-01 du 22 juin 2021 renouvelant l'instauration des contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise.

1.6.2 Calendrier des publications des résultats

Le calendrier des publications des résultats est disponible sur le site internet de la Caisse régionale :

<https://ca-briepicardie.com/documents-reglementaires>

Ce document d'information est établi en application de l'article 451-1-1 du Code Monétaire & Financier et de l'article 221-1 du règlement général de l'AMF.

2. Facteurs de risques et informations prudentielles

2.1 Informations prudentielles

Composition et pilotage du capital

Dans le cadre des accords de Bâle 3, le règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (Capital Requirements Regulation, dit "CRR") tel que modifié par CRR n°2024/1623 (dit "CRR 3") impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations prudentielles. Ces informations sont à disposition sur le site internet suivant dans le document « Informations au titre du Pilier 3 » : <https://ca-briepicardie.com/documents-reglementaires>.

Situation au 30 juin 2026

L'adéquation du capital en vision réglementaire porte sur les ratios de solvabilité et sur le ratio de levier. Chacun de ces ratios rapporte un montant de fonds propres prudentiels à une exposition en risque ou en levier.

Fonds propres prudentiels phasés simplifiés (en milliers d'euros) et ratios de solvabilité et de levier (en %)	30/06/2026	31/12/2025
	phasé	phasé
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)	2 990 009	3 057 928
dont Instruments de capital et réserves	6 056 795	5 943 444
dont Filtres prudentiels et autres ajustements réglementaires	(3 066 786)	(2 885 516)
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1	-	-
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 (TIER 1)	2 990 009	3 057 928
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2	39 522	37 110
FONDS PROPRES TOTAUX	3 029 531	3 095 039
TOTAL DES EMPLOIS PONDÉRÉS (RWA)	11 880 553	11 824 668
RATIO CET1	25,17%	25,86%
RATIO TIER 1	25,17%	25,86%
RATIO TOTAL CAPITAL	25,50%	26,17%
TOTAL DE L'EXPOSITION EN LEVIER	34 286 411	33 514 265
RATIO DE LEVIER	8,72%	9,12%

Au 30 juin 2026, les ratios de solvabilité et le ratio de levier de la Caisse régionale Brie Picardie sont au-dessus des exigences minimales qui s'imposent.

2.2 Facteurs de risques

Cette partie présente les principaux risques auxquels le Crédit Agricole Brie Picardie est exposé, ainsi que les principaux risques liés à la détention des actions et autres titres émis par le Crédit Agricole Brie Picardie compte tenu de sa structure.

Dans cette partie les termes de "Groupe Crédit Agricole" se définissent comme l'ensemble constitué de Crédit Agricole S.A. entité sociale (société mère et société cotée), de ses filiales consolidées, directes et indirectes, au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel (les « Caisses régionales »), des Caisses locales et de leurs filiales directes et indirectes respectives.

Facteurs de risque liés à la Caisse Régionale et à son activité

Les risques propres à l'activité de la Caisse Régionale sont présentés dans la présente partie sous les six catégories suivantes : (2.2.1) risques de crédit et de contrepartie, (2.2.2) risques financiers, (2.2.3) risques opérationnels et risques connexes, (2.2.4) risques liés à l'environnement dans lequel le Crédit Agricole Brie Picardie évolue, (2.2.5) risques liés à la stratégie et aux opérations de la Caisse Régionale et (2.2.6) risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole.

Au sein de chacune de ces six catégories, les risques que la Caisse Régionale considère actuellement comme étant les plus importants, sur la base d'une évaluation de leur probabilité de survenance et de leur impact potentiel, sont présentés en premier. Toutefois, même un risque actuellement considéré

comme moins important, pourrait avoir un impact significatif sur le Crédit Agricole Brie Picardie s'il se concrétisait à l'avenir. Ces facteurs de risque sont détaillés ci-dessous.

2.2.1. Risques de crédit et de contrepartie

a) Le Crédit Agricole Brie Picardie est exposé au risque de crédit de ses contreparties

Le risque d'insolvabilité de ses clients et contreparties est l'un des principaux risques auxquels la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie est exposée. Le risque de crédit affecte les comptes consolidés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie lorsqu'une contrepartie n'est pas en mesure d'honorer ses obligations et que la valeur comptable de ses obligations figurant dans les livres de la banque est positive. Cette contrepartie peut être une banque, un établissement financier, une entreprise industrielle ou commerciale, un État ou des entités étatiques, un fonds d'investissement ou une personne physique. Le taux de défaut des contreparties pourrait augmenter dans un contexte économique incertain notamment en Europe et la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie pourrait avoir à enregistrer des charges et provisions significatives pour créances douteuses ou irrécouvrables, ce qui affecterait alors sa rentabilité.

Bien que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie cherche à réduire son exposition au risque de crédit en utilisant des méthodes d'atténuation du risque telles que la constitution de collatéral, l'obtention de garanties, la conclusion de contrats de dérivés de crédit et d'accords de compensation, il ne peut être certain que ces techniques permettront de compenser les pertes résultant des défauts des contreparties. En outre, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie est exposée au risque de défaut de toute partie qui lui fournit la couverture du risque de crédit (telle qu'une contrepartie au titre d'un instrument dérivé) ou au risque de perte de valeur du collatéral. Par ailleurs, seule une partie du risque de crédit supporté par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie est couverte par ces techniques. En conséquence, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie est exposée de manière significative au risque de défaut de ses contreparties.

Au 30 juin 2026, l'exposition au risque de crédit et de contrepartie (y compris risque de dilution et risque de règlement livraison) de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie s'élevait à 32,2 milliards d'euros en EAD (hors titres et avances) avant prise en compte des méthodes d'atténuation du risque. Celle-ci est répartie à hauteur de 76,87% sur la clientèle de détail (professionnel, agriculteur, particulier et petite association) et 23,13% sur les entreprises (entreprises, collectivités publiques et promotion immobilière). Par ailleurs, les montants des actifs pondérés par les risques (RWA) relatifs au risque de crédit de ces contreparties est de 6,7 milliards d'euros au 30 juin 2026. À cette date d'arrêté, le montant brut

des prêts et titres de créances (hors titres et avances) en défaut s'élevait à 636 millions d'euros.

b) Toute augmentation substantielle des provisions pour pertes sur prêts ou toute évolution significative du risque de pertes estimées par le Crédit Agricole Brie Picardie liées à son portefeuille de prêts et de créances pourrait peser sur ses résultats et sa situation financière

Dans le cadre de ses activités de prêt, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie comptabilise périodiquement, lorsque cela est nécessaire, des charges pour créances douteuses afin d'enregistrer les pertes réelles ou potentielles de son portefeuille de prêts et de créances, elles-mêmes comptabilisées dans son compte de résultat au poste "Coût du risque". Le niveau global des provisions de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie est établi en fonction de l'historique de pertes, du volume et du type de prêts accordés, des normes sectorielles, de la conjoncture économique et d'autres facteurs liés au taux de recouvrement des divers types de prêts, ou à des méthodes statistiques fondées sur des scénarios collectivement applicables à tous les actifs concernés.

Bien que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie s'efforce de constituer des provisions adaptées, il pourrait être amené à l'avenir à augmenter les provisions pour créances douteuses en réponse à une augmentation des actifs non performants ou pour d'autres raisons (telles que des évolutions macroéconomiques et sectorielles), comme la dégradation des conditions de marché ou des facteurs affectant certains pays ou industries notamment dans le contexte actuel d'incertitudes macroéconomique et géopolitique. Par ailleurs, bien que les tensions constatées ces dernières années sur les prix et la disponibilité des énergies et matières premières soient désormais moins aiguës, les niveaux de prix atteints pourraient encore affecter la solvabilité de certains segments de clientèle (PME, professionnels) ou secteurs d'activités financés particulièrement sensibles aux prix de ces ressources ou de leur volatilité (secteur agricole français, industries agro-alimentaires, production et négoce de matières premières, industries intensives en énergie, automobile) en dégradant leur rentabilité et leur trésorerie. Enfin, le fort ralentissement des activités de construction en France, notamment résidentielle, et le maintien prolongé de l'activité à un niveau relativement faible pourraient affecter défavorablement la rentabilité et la trésorerie de la clientèle opérant dans le secteur du bâtiment et des travaux publics. L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, la modification substantielle du risque de perte, tel qu'estimé, inhérent à son portefeuille de prêts non douteux, ou la réalisation de pertes sur prêts supérieures aux montants provisionnés, pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats et la situation financière de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie.

Au 30 juin 2026, le montant brut des prêts, avances et titres de créance de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie s'élevait à 39,5 milliards d'euros en EAD (Exposition au défaut).

Au titre du risque de crédit, le coût du risque s'élevait à 33,0 millions d'euros sur le premier semestre 2026, soit un coût du risque sur encours de 22 points de base.

c) Une détérioration de la qualité de crédit des entreprises industrielles et commerciales pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats du Crédit Agricole Brie Picardie

La qualité du crédit des emprunteurs corporates pourrait être amenée à se détériorer de façon significative, principalement en raison d'une augmentation de l'incertitude économique et, dans certains secteurs, des risques liés aux politiques commerciales des grandes puissances économiques. Si une tendance de détérioration de la qualité du crédit devait apparaître, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie pourrait être contrainte d'enregistrer des charges de dépréciation d'actifs ou déprécier la valeur de son portefeuille de créances, ce qui pourrait se répercuter de manière significative sur la rentabilité et la situation financière de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie.

Au 30 juin 2026, l'exposition brute de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie sur les corporates industriels et commerciaux, c'est-à-dire les secteurs hors activités financières et d'assurance, administration publique et défense, Sécurité sociale obligatoire et activités de services administratifs et de soutien, s'élève à 12,2 milliards d'euros (dont 401 millions d'euros en défaut).

d) Le Crédit Agricole Brie Picardie pourrait être impacté de manière défavorable par des événements affectant les secteurs auxquels il est fortement exposé

Les expositions crédit de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie sont très diversifiées du fait de ses activités complètes de banque universelle de proximité. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie reste principalement exposée à la banque de détail qui représente près de 76,87% de EAD en IRB à fin juin 2026 (hors titres et avances) et plus particulièrement au marché des particuliers dont l'EAD est de plus de 19 milliards d'euros soit 77,84% du marché du Retail.

Après retraitement du segment « particulier », 3 filières ressortent avec une part individuelle supérieure à 10% de l'EAD global :

- L'immobilier avec 30,48% contre 30,30% en décembre 2025
- L'agroalimentaire avec 23,78% contre 23,60% en décembre 2025
- La filière Services Non-Marchands / Secteur public / Collectivités qui représente 11,68% contre 11,80% en décembre 2025.

En prenant en compte l'EAD global y compris le segment « particulier », la filière divers qui entre autres inclut « la notation particulier », dépasse le seuil de 10% de concentration (59,44% de l'EAD global y compris le segment particulier) pour une exposition à 19,3 milliards d'euros. En retirant cette notation, l'exposition est de 1,2 milliards d'euros.

La filière immobilière dépasse également le seuil de 10% atteignant 15,45% de l'EAD global y compris le segment particulier avec une exposition à 4,97 milliards d'euros contre 4,8 milliards d'euros en décembre 2025 soit 15,12% de l'EAD global.

Les emprunteurs de la clientèle de détail, dont les ménages emprunteurs en crédit habitat ou finance personnelle, pourraient être fragilisés par une remontée durable du niveau de chômage. Au 30 juin 2026, l'exposition au défaut en IRB de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie représentait 5,52% d'emprunteurs du secteur public (y compris des collectivités locales hors titres et avances) représentant un montant d'environ 1,78 milliards d'euro. Les emprunteurs des filières électricité et Pétrole & gaz représentant un montant d'environ 380 millions d'euros soit 1,18% de l'EAD global (hors titres et avances). Les emprunteurs du secteur public pourraient être affectés par les politiques budgétaires nationales et locales et l'affectation des dépenses publiques. Les emprunteurs du secteur de l'énergie sont exposés à la volatilité des prix de l'énergie.

Si ces secteurs devaient être frappés par une conjoncture défavorable, la rentabilité et la situation financière de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie pourraient en être affectées, c'est pourquoi afin de se prémunir des risques : la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie s'assure de la solidité de ces contreparties au travers de différents comités et revues de portefeuille parallèlement à un suivi mensuel d'indicateurs de risques bâlois.

e) La solidité et le comportement des autres institutions financières et acteurs du marché pourraient avoir un impact défavorable sur le Crédit Agricole Brie Picardie

La capacité de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie à effectuer des opérations de financement ou d'investissement et à conclure des transactions portant sur des produits dérivés pourrait être affectée défavorablement par une dégradation de la solidité des autres institutions financières ou acteurs du marché. Les établissements financiers sont interconnectés en raison de leurs activités de trading, de compensation, de contrepartie, de financement ou autres. Par conséquent, les défaillances d'un ou de plusieurs établissements financiers, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers, ou la perte de confiance dans l'industrie financière de manière générale, pourraient conduire à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et pourraient à l'avenir entraîner des pertes ou défaillances supplémentaires. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie est exposée à de nombreuses contreparties financières, y compris des courtiers, des banques commerciales, des banques d'investissement, des fonds communs de placement et de couverture ainsi que d'autres clients institutionnels, avec lesquels il conclut de manière habituelle des transactions. Nombre de ces opérations exposent la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie à un risque de crédit en cas de défaillance ou de difficultés financières. En outre, le risque de crédit de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie serait exacerbé si les actifs qu'il détient en garantie ne pouvaient pas être cédés ou si leur prix ne leur permettait pas

de couvrir l'intégralité de l'exposition de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie au titre des prêts ou produits dérivés en défaut.

Au 30 juin 2026, le montant total des expositions brutes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie sur des contreparties Établissements de crédit et assimilés (hors titres, avances et dérivés) était de 1,7 milliards d'euros.

f) Le Crédit Agricole Brie Picardie est exposé au risque pays et au risque de contrepartie concentré dans les pays et territoires où il exerce ses activités

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie est exposée au risque pays, c'est-à-dire au risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales d'un pays dans lequel il exerce ses activités, affectent ses intérêts financiers. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie surveille le risque pays et en tient compte dans l'évaluation à la juste valeur et le coût du risque enregistré dans ses états financiers. Toutefois, un changement significatif de l'environnement politique ou macroéconomique pourrait le contraindre à enregistrer des charges additionnelles ou à subir des pertes plus importantes que les montants déjà inscrits dans ses états financiers.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie est exposée faiblement au risque pays sur le risque de crédit, la majorité de ses clients étant en France, son exposition en dehors représentait à fin juin 2026 environ 145 millions d'euros soit 0,45% de son exposition totale. En complément, la majorité des crédits octroyés par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie ont pour lieu d'investissement son territoire (3 départements) soit 72% de l'exposition en crédit hors titres et avances. Le delta étant majoritairement situé sur des départements limitrophes. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie n'est pas directement exposée à l'Ukraine, à la Russie et aux pays du Moyen Orient que cela soit en crédit ou en investissement.

Sur la partie investissement en titres (risque émetteur notamment), la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie reste limitée à des pays, CORPORATE, supranationaux de l'Union Européenne de premier plan. L'exposition représente environ 960 millions d'euros.

Une dégradation des conditions économiques de ces pays et régions entraînerait des répercussions sur Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie

2.2.2. Risques financiers

a) Les risques liés au manque de visibilité, à des pressions sur les taux courts, à une remontée des taux longs pourraient impacter la rentabilité et la situation financière de la Caisse régionale Brie Picardie

La guerre au Moyen-Orient déclenchée le 28 février 2026, et la hausse des prix de l'énergie qu'elle a provoquée, ont suscité une nette résurgence de l'inflation. En mai, la hausse des prix a atteint 4,2 % sur un an aux Etats-Unis (contre 2,4 % en février 2026) et 3,2 % en zone euro (contre 1,9 % en février 2026), des

niveaux inédits depuis avril et septembre 2023 respectivement. En conséquence, les banques centrales ont adopté une orientation plus restrictive de leur politique monétaire. La Fed a interrompu son cycle d'assouplissement et a maintenu ses taux inchangés depuis décembre 2025. Quant à la BCE, après un an de statu quo, elle a augmenté ses taux directeurs de 25 points de base en juin 2026

Dans un contexte de forte incertitude, pour éviter tout emballement de l'inflation sous-jacente, les banques centrales devraient demeurer vigilantes. La Fed resterait sur pause durant toute l'année 2026, qu'elle terminerait avec une borne haute de la fourchette des taux des fed funds à 3,75 %. Un risque désormais clairement haussier entoure néanmoins ce scénario central de statu quo, avec une possibilité non négligeable que le prochain mouvement soit précisément un relèvement des taux. Quant à la BCE, son approche flexible, sans engagement sur une trajectoire prédéterminée de hausse des taux, reflète le niveau élevé des incertitudes entourant les perspectives d'inflation mais aussi de croissance. La BCE pourrait procéder à une hausse supplémentaire de ses taux cette année, portant ainsi le taux de dépôt à 2,50 %.

Le regain d'inflation et les anticipations de durcissement monétaire ont conduit à une nette augmentation des taux d'intérêt de marché depuis le début de la guerre, aux Etats-Unis plus nettement encore qu'en zone euro. Les courbes des taux se sont en outre sensiblement aplaties. Dans un scénario de « normalisation imparfaite », qui suppose que les prix de l'énergie ne contrarient pas un repli de l'inflation puis une détente monétaire, les taux d'intérêt (swaps) pourraient s'orienter timidement vers une tendance baissière. Aux États-Unis, après avoir subi une hausse significative de la prime de terme et une fois passé le pic prévu cet été, les taux souverains à 10 ans (US Treasuries) approcheraient 4,55 % en fin d'année 2026. Dans la zone euro, le rendement allemand à 10 ans (Bund) se redresserait pour culminer à 3,20 % en décembre 2026, ce qui permettrait aux rendements français et italiens de ne pas franchir significativement 4 %.

La signature d'un protocole d'accord entre les Etats-Unis et l'Iran mi-juin permet d'envisager ce scénario de normalisation progressive et de ralentissement de l'inflation. Néanmoins, les risques que les négociations échouent et que la situation se dégrade davantage subsistent encore. Cela entraînerait une nouvelle hausse des prix de l'énergie et empêcherait la baisse de l'inflation ; le choc sur l'activité économique serait plus profond. Les banques centrales pourraient alors durcir davantage leur politique monétaire entraînant les taux d'intérêt à la hausse et un nouvel aplatissement de la courbe.

La hausse des taux sans risque est préjudiciable aux émetteurs souverains les plus endettés et pourrait susciter un écartement de leurs spreads. En particulier, en France, à l'approche des élections présidentielles, les inquiétudes des investisseurs quant aux programmes budgétaires des candidats en lice pourraient accroître la prime de risque.

La hausse des taux d'intérêt et la modification de la structure par terme des taux pourrait conduire à une modification des arbitrages dans l'allocation des placements des ménages. Ces derniers pourraient continuer d'accroître leurs placements en assurance-vie, au détriment des dépôts bancaires. Par ailleurs, une hausse supplémentaire de l'inflation et des taux courts

rendrait plus attractifs les livrets réglementés, en particulier le Livret A et le Livret de développement durable et solidaire (LDDS) dont 60 % des sommes sont centralisées auprès de la CDC, risquant de conduire à une décollecte des dépôts à vue. Des fuites vers les placements en Organismes de placements collectifs monétaires, dont la performance dépend des taux courts, pourraient accentuer les tensions sur la liquidité bancaire

Enfin, la hausse des taux d'intérêt freine l'activité de crédit et la montée des taux longs constitue un frein à la reprise de la production de crédit à l'habitat. Une progression plus forte des taux français pourrait conduire à un retournement du marché immobilier résidentiel.

Dans ce contexte, la Caisse régionale Brie Picardie pourrait voir ses résultats notablement altérés par le renchérissement du coût de ses ressources ; ses charges et ses revenus seraient soumis à des aléas importants.

En raison de la baisse sous les 2% de l'inflation européenne, il est attendu que la Banque Centrale Européenne (la "BCE") cesse les baisses de ses taux directeurs en 2025 à un niveau qui pourrait atteindre 1,75%, tout en maintenant ses programmes de quantitative tightening. Dans un contexte d'incertitude internationale sur les taxes douanières (plutôt légèrement inflationniste), et de la baisse de l'USD (plutôt légèrement déflationniste), les taux courts devraient cesser leur baisse tandis que les taux longs sont en légère hausse, marquant une pentification accrue.

Enfin, la prime de risque de la France devrait en outre rester sous pression en raison de l'absence de majorité, et de déficits publics mal maîtrisés.

Les baisses de taux d'intérêt ont permis au marché du crédit habitat de reprendre progressivement un niveau qui se rapproche de la période avant COVID, dans un contexte de collecte dont le coût baisse.

Dans ce contexte, la Caisse Régionale Brie Picardie devrait voir ses résultats s'améliorer dans un contexte de maintien du taux des nouveaux crédits à un niveau supérieur à celui du stock, et d'une épargne client dont le taux devrait baisser avec celle du livret A.

Par ailleurs, les évolutions de l'activité économique, des finances du pays, et des taux d'intérêt restent entourées d'incertitudes. En premier lieu, si un consensus apparaît sur la gestion du budget, elle n'en reste pas moins légèrement récessive à court terme, et à l'inverse, l'absence d'orientation claire en termes budgétaires pourraient inquiéter les investisseurs en dette Française, et faire s'écarter les taux. Ensuite, si l'inflation française est repassé sous les 2% grâce aux prix de l'énergie et aux prix alimentaires, cette baisse pourrait repartir en cas d'acoup ou redécollage de l'USD. Enfin, la BCE surveille étroitement l'inflation "sous-jacente" (hors prix volatils), notamment l'inflation dans les services, qui reflue moins rapidement. Des surprises sur l'inflation sont donc toujours possibles, notamment en cas de maintien d'une économie plus dynamique qu'anticipé, rendant encore incertaines les perspectives, et l'orientation des taux à venir, soumettant encore les revenus et les charges de la caisse régionale Brie Picardie à des aléas.

b) Toute évolution défavorable de la courbe des taux pèse ou est susceptible de peser sur les revenus consolidés ou la rentabilité du Crédit Agricole Brie Picardie

La marge nette d'intérêt réalisée par la caisse régionale Brie Picardie sur une période donnée impacte de manière significative ses revenus consolidés et sa rentabilité pour cette période. Les taux d'intérêt sont sensiblement affectés par de nombreux facteurs sur lesquels la caisse régionale Brie Picardie n'a pas d'emprise. L'évolution des taux d'intérêt du marché pourrait affecter différemment les actifs porteurs d'intérêts et les intérêts payés sur la dette. Toute évolution défavorable de la courbe des taux pourrait diminuer la marge nette d'intérêts des activités de prêts de la caisse régionale Brie Picardie ainsi que sa valeur économique.

Analyse en valeur économique

Au 30 juin 2026, en cas de baisse des taux d'intérêt dans les principales zones où la Caisse Régionale Brie Picardie est exposée, la valeur économique de la Caisse Régionale Brie Picardie serait positivement affectée à hauteur de 136 xxx millions d'euros ; à l'inverse, elle serait négativement affectée à hauteur de -377 millions d'euros en cas de hausse des taux d'intérêt. Ces impacts sont calculés sur la base d'un bilan en extinction sur les trente prochaines années, c'est-à-dire sans tenir compte de la production future, et n'intègrent donc pas l'impact dynamique éventuel d'une variation des positions au bilan. La durée d'écoulement moyenne des dépôts sans maturité contractuelle (dépôts à vue et livrets d'épargne) hors institutions financières est plafonnée à cinq ans ; le bilan retenu exclut les fonds propres et les participations conformément aux dispositions réglementaires relatives au risque de taux (Supervisory Outlier Test ou test des valeurs extrêmes).

Analyse en marge nette d'intérêts

Les calculs présentés correspondent à la sensibilité de la marge nette d'intérêt à des chocs de +/- 0,5 %. Les hypothèses de variation des encours et d'évolution des taux clients pour la banque de détail en France sont issues des modèles développés par Crédit Agricole SA. Cette prise en compte des modèles atténue fortement les sensibilités par rapport aux calculs retenant les hypothèses du SOT. Ainsi, par exemple, la baisse des taux qui engendre une diminution des taux de remplacement des DAV sans rémunération est compensée par une augmentation de leur volume.

Au 30 juin 2026, en cas de baisse des taux d'intérêt de - 50 points de base dans les principales zones où la Caisse régionale Brie Picardie est exposé, la marge nette d'intérêt de la Caisse régionale Brie Picardie baisserait de - 0,8 million d'euros en année 1, puis augmenterait de 13,2 millions d'euros en année 2 et 12,4 millions d'euros en année 3 ; à l'inverse, en cas de hausse des taux d'intérêt de + 50 points de base dans les principales zones où la Caisse régionale Brie Picardie est exposé, la marge nette d'intérêt de la Caisse régionale Brie Picardie serait en hausse de + 4,8 millions d'euros en année 1, puis baisserait de -11 millions d'euros en année 2 et -12 millions d'euros en année 3.

On constate une inversion des sensibilités entre les deux approches en année 1 : la valeur économique de la Caisse

régionale Brie Picardie baisse en cas de hausse des taux alors que la marge nette d'intérêt augmente.

La baisse de la valeur économique en cas de hausse des taux provient d'un volume d'actifs à taux fixe globalement plus important que les passifs à taux fixe sur les échéances à venir.

On a donc, en cas de hausse des taux, une sensibilité négative des actifs taux fixe qui n'est pas totalement compensée par la sensibilité positive des passifs taux fixe.

À l'inverse, la marge nette d'intérêt augmente en cas de hausse des taux, car la sensibilité des actifs renouvelés à une variation de taux est plus élevée que celle des passifs renouvelés, du fait de la présence au sein des passifs des fonds propres et des ressources de clientèle de détail (dépôts à vue et épargne réglementée) peu ou pas sensibles à la hausse des taux. Pour les sensibilités actif/passif, les renouvellements pris en compte dans les simulations de marge nette d'intérêt surcompensent le stock.

Les résultats de la Caisse régionale Brie Picardie pourraient être également affectés par une variation des taux aussi bien à la hausse qu'à la baisse en cas d'inefficacité comptable des couvertures. Par ailleurs, les incertitudes politiques en France pourraient affecter la marge nette d'intérêt du fait d'un renchérissement des ressources marché moyen-long terme.

c) Des ajustements apportés à la valeur comptable des portefeuilles de titres et d'instruments dérivés du Crédit Agricole Brie Picardie, pourraient impacter son résultat net et ses capitaux propres

La valeur comptable des portefeuilles de titres, d'instruments dérivés et de certains autres actifs de la caisse régionale Brie Picardie ainsi que de sa dette propre inscrite dans son bilan, est ajustée à chaque date d'établissement de ses états financiers. Les ajustements de valeur effectués reflètent notamment le risque de crédit inhérent à la dette propre de la Caisse Régionale Brie Picardie, ainsi que des variations de valeur liées aux marchés taux et actions. La plupart de ces ajustements sont effectués sur la base de la variation de la juste valeur des actifs et des passifs du Crédit Agricole Brie Picardie au cours d'un exercice comptable, cette variation étant enregistrée au niveau du compte de résultat ou directement dans les capitaux propres. Les variations comptabilisées dans le compte de résultat, si elles ne sont pas compensées par des variations inverses de la juste valeur d'autres actifs, ont un impact sur le résultat net consolidé de la Caisse Régionale Brie Picardie. Tout ajustement à la juste valeur affecte les capitaux propres et, par conséquent, le ratio d'adéquation des fonds propres du Crédit Agricole Brie Picardie. Le fait que les ajustements à la juste valeur soient comptabilisés pour un exercice comptable donné ne signifie pas que des ajustements complémentaires ne seront pas nécessaires pour des périodes ultérieures.

Les dépréciations et provisions cumulées et ajustements de la juste valeur dus au risque de crédit sont présentées dans l'annexe consolidée, partie 4.3 « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

d) L'évolution des prix, la volatilité ainsi que de nombreux paramètres exposent le Crédit Agricole Brie Picardie à des risques de marché

Les activités du Crédit Agricole Brie Picardie sont impactées de manière significative par les conditions des marchés financiers qui sont, à leur tour, affectées par la conjoncture économique, actuelle et à venir, en France, en Europe et dans les autres

régions du monde au sein desquelles le Crédit Agricole Brie Picardie opère. Une évolution défavorable des conditions du marché, de la conjoncture économique ou du contexte géopolitique pourrait à l'avenir mettre les établissements financiers à l'épreuve en complexifiant l'environnement au sein duquel ils opèrent. La Caisse Régionale est ainsi fortement exposée aux risques suivants : les fluctuations des taux d'intérêt, des cours des actions, des taux de change, de la prime applicable aux émissions obligataires (y compris celles du Groupe Crédit Agricole) ainsi que des prix du pétrole et des métaux précieux.

Le Crédit Agricole Brie Picardie réalise également des stress tests afin de quantifier son exposition potentielle dans des scénarios extrêmes, tels que décrits et quantifiés aux paragraphes 2.5.III.1 "Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché – Indicateurs" et 2.5.IV "Expositions" du chapitre 3 "Risques et Pilier 3". Ces techniques reposent sur des approches hypothétiques ou historiques desquelles les conditions de marché futures peuvent toutefois diverger significativement. En conséquence, l'exposition de la Caisse Régionale aux risques de marché dans des scénarios extrêmes pourrait être plus importante que les expositions anticipées par ces techniques de quantification.

Par ailleurs, le Crédit Agricole Brie Picardie est sensible à la potentielle volatilité des marchés qui serait engendrée par l'action concertée d'investisseurs, par le biais de plateforme de réseaux sociaux pour gonfler le prix de l'action de certains émetteurs ou de certaines matières premières. De telles activités, que l'action du Crédit Agricole Brie Picardie en soit la cible ou non, peuvent créer une incertitude sur les valorisations et engendrer des conditions de marché imprévisibles, et pourraient avoir des effets défavorables sur la Caisse Régionale et ses contreparties.

e) Le Crédit Agricole Brie Picardie peut subir des pertes liées à la détention de titres de capital

La valeur des titres de capital détenus par le Crédit Agricole Brie Picardie pourrait décliner, occasionnant ainsi des pertes pour la Caisse Régionale. Le Crédit Agricole Brie Picardie ne supporte presque aucun risque de baisse de valeur des titres de capital détenu à l'actif (essentiellement au travers de son contrat de liquidité du CCI), mais est essentiellement exposée au travers de ses activités de private equity et dans le cadre de prises de participations stratégiques dans le capital de sociétés en vue d'exercer le contrôle et d'influencer la stratégie du Groupe. Dans l'hypothèse de participations stratégiques, le degré de contrôle de la Caisse Régionale peut être limité et tout désaccord avec d'autres actionnaires ou avec la Direction de l'entité concernée pourrait avoir un impact défavorable sur la capacité du Crédit Agricole Brie Picardie à influencer les politiques de cette entité. Si la valeur des titres de capital détenus par le Crédit Agricole Brie Picardie venait à diminuer de manière significative, la Caisse Régionale pourrait être contrainte de réévaluer ces titres à leur juste valeur ou de comptabiliser des charges de dépréciation dans ses états financiers consolidés, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur ses résultats et sa situation financière.

Concernant la Caisse Régionale, ses principales participations stratégiques se situent dans les structures du Groupe Crédit Agricole que sont la SAS Rue La Boétie et Sacam Mutualisation et qui contribuent significativement par leurs dividendes aux revenus de la Caisse Régionale. Au travers de ces entités qui portent respectivement plus de 60% du capital de Crédit Agricole S.A. et environ 25% du capital de chaque Caisse Régionale (hors Corse), la Caisse Régionale peut se trouver indirectement exposée, et en fonction de sa quote-part détenue dans ces entités, à des risques affectant le Groupe Crédit Agricole.

f) Le Crédit Agricole Brie Picardie doit assurer une gestion actif-passif adéquate afin de maîtriser le risque de perte, néanmoins des replis prolongés du marché pourraient réduire la liquidité, rendant plus difficile la cession d'actifs et pouvant engendrer des pertes significatives

La Caisse Régionale est exposée au risque que la maturité, le taux d'intérêt ou la devise de ses actifs ne correspondent pas à

ceux de ses passifs. L'échéancier de paiement d'un certain nombre d'actifs de la Caisse Régionale est incertain, et si le Crédit Agricole Brie Picardie perçoit des revenus inférieurs aux prévisions à un moment donné, il pourrait avoir besoin d'un financement supplémentaire provenant du marché pour faire face à ses obligations. Bien que la Caisse Régionale s'impose des limites strictes concernant les écarts entre ses actifs et ses passifs dans le cadre de ses procédures de gestion des risques, il ne peut être garanti que ces limites seront pleinement efficaces pour éliminer toute perte potentielle qui résulterait de l'inadéquation entre ces actifs et passifs.

L'objectif de la Caisse Régionale en matière de gestion de sa liquidité est d'être en situation de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes prolongées. Au 30 juin 2026, la Caisse Régionale affichait un ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio – ratio prudentiel destiné à assurer la résilience à court terme du profil de risque de liquidité) en moyenne sur 12 mois de 114.5%.

g) Les stratégies de couverture mises en place par le Crédit Agricole Brie Picardie pourraient ne pas écarter tout risque de pertes

Si l'un des instruments de couverture utilisés par la Caisse Régionale pour couvrir les différents risques auxquels elle est exposée dans la conduite de ses activités s'avérait inopérant, la Caisse Régionale pourrait subir des pertes. Nombre de ses stratégies sont fondées sur l'observation du comportement passé du marché et l'analyse des corrélations historiques. Par exemple, si le Crédit Agricole Brie Picardie détient une position longue sur un actif, il pourra couvrir le risque en prenant une position courte sur un autre actif dont le comportement permet généralement de neutraliser toute évolution de la position longue. Toutefois, la couverture mise en place par la Caisse Régionale pourrait n'être que partielle ou les stratégies pourraient ne pas permettre une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché ou ne pas couvrir tous les types de risques futurs. Toute évolution inattendue du marché pourrait également diminuer l'efficacité des stratégies de couverture de la Caisse Régionale. En outre, la manière dont les gains et les pertes résultant des couvertures inefficaces sont comptabilisés peut accroître la volatilité des résultats publiés par le Crédit Agricole Brie Picardie.

2.2.3. Risques opérationnels et risques connexes

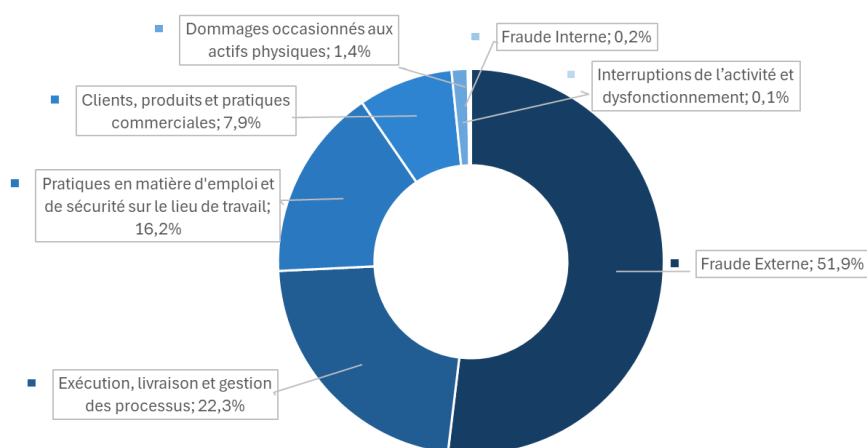
Le risque opérationnel et les risques connexes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie incluent le risque de non-conformité, le risque juridique et également les risques générés par le recours à des prestations externalisées.

Sur la période allant de 2024 au premier semestre 2026, les incidents de risque opérationnel totalisent 16,855 M€ et se répartissent tel que suit : la catégorie "Fraude externe" représente 51,9 % des pertes opérationnelles, la catégorie

"Exécution, livraison et gestion processus" représente 22,3 % des pertes opérationnelles et la catégorie "Pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail" représente 16,2% des pertes opérationnelles. Les autres incidents de risque opérationnel relevant de la catégorie « Clients, produits et pratiques commerciales » représentent 7,9 % des pertes opérationnelles. Les autres incidents de risque opérationnel se répartissent entre les dommages aux actifs corporels (1,4%), la Fraude Interne (0,2%) et les dysfonctionnements de l'activité et des systèmes (0,1%).

Nous n'avons pas enregistré d'incidents de risque opérationnel entraînant une conséquence financière sur la fraude interne au cours du 1^{er} semestre 2026.

RÉPARTITION DES PERTES OPÉRATIONNELLES PAR CATÉGORIE DE RISQUES BÂLOISE (2024 À JUIN 2026)



Par ailleurs, le montant des actifs pondérés par les risques (RWAs) relatifs au risque opérationnel auquel est exposé la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie s'élevait à 1 193 millions d'euros au 30 juin 2026.

a) Le Crédit Agricole Brie Picardie est exposé aux risques de fraude externe et interne

La fraude est une infraction et un acte intentionnel ayant pour objectif d'obtenir un avantage matériel ou immatériel, au détriment d'une personne ou d'une organisation, perpétré notamment en contrevenant aux lois, règlements ou règles internes.

Au premier semestre 2026, le montant de la fraude avérée, en date de détection, pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie s'élevait à 1,326 million d'euros, en hausse de 56% par rapport au premier semestre 2025 (0,850 million d'euros). En date de comptabilisation, ce montant s'élève à 2,540 millions d'euros pour l'année 2026.

La répartition des risques de fraudes est la suivante :

- Fraude aux moyens de paiement (monétique, virements et chèques) : 85,9 % ;
- Fraude identitaire et documentaire : 13,3% ;
- Détournement/vol : 0,5 % ;
- Autres fraudes : 0,4 %.

La fraude représente un préjudice et un coût important pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie. Au-delà des conséquences en termes de pertes opérationnelles et d'atteinte à la réputation, les fraudes peuvent aujourd'hui être mêlées à des schémas de blanchiment d'argent et/ou de financement du terrorisme. Les risques ne sont donc plus seulement opérationnels mais aussi réglementaires. Certaines fraudes peuvent faire l'objet d'une déclaration de soupçon à Tracfin. Dans ce contexte, le renforcement de la gouvernance, de la prévention, de la détection et du traitement sont clés.

b) Le Crédit Agricole Brie Picardie est exposé aux risques liés à la sécurité et à la fiabilité de ses systèmes informatiques et de ceux des tiers

La technologie est au cœur de l'activité des banques en France, et Crédit Agricole Brie Picardie continue de déployer son modèle multicanal dans le cadre d'une relation durable avec ses clients. Dans ce contexte, Crédit Agricole Brie Picardie est confronté au cyber risque, c'est-à-dire au risque causé par un acte malveillant et/ou frauduleux, commis virtuellement, avec pour intention de manipuler des informations (données personnelles, bancaires/assurantielles, techniques ou stratégiques), processus et utilisateurs dans le but de porter significativement préjudice aux sociétés, leurs employés, partenaires et clients. Le cyber risque est devenu une priorité en matière de risques opérationnels. Le patrimoine informationnel des entreprises est exposé à de nouvelles menaces complexes et évolutives qui pourraient impacter de manière significative, en termes financiers comme de réputation, toutes les entreprises et plus spécifiquement les établissements du secteur bancaire. La professionnalisation des organisations criminelles à l'origine des cyber-attaques a conduit les autorités réglementaires et de supervision à investir le champ de la gestion des risques dans ce domaine.

Comme la plupart des banques, le Crédit Agricole Brie Picardie dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information dans la conduite de l'ensemble de ses métiers. Toute panne, interruption ou défaillance dans la sécurité dans ces systèmes pourrait engendrer des pannes ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion des fichiers clients, de comptabilité générale, des dépôts, de service et/ou de traitement des prêts. Si, par exemple, les systèmes d'information du Crédit Agricole Brie Picardie devenaient défaillants, même sur une courte période, le Crédit Agricole Brie Picardie se trouverait dans l'incapacité de répondre aux besoins de certains de ses clients dans les délais impartis et pourrait ainsi perdre des opportunités commerciales. De même, une panne temporaire des systèmes d'information du Crédit Agricole Brie Picardie, en dépit des systèmes de sauvegarde et des plans d'urgence qui pourraient être déployés, pourrait engendrer des coûts significatifs en termes de récupération et de vérification d'information. Le Crédit Agricole Brie Picardie ne peut assurer que de telles défaillances ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisaient, qu'elles seraient

traitées d'une manière adéquate. La survenance de toute défaillance ou interruption pourrait en conséquence impacter sa situation financière et ses résultats.

Le Crédit Agricole Brie Picardie est aussi exposé au risque d'interruption ou de dysfonctionnement opérationnel d'un agent compensateur, de marchés des changes, de chambres de compensation, de banques dépositaires ou de tout autre intermédiaire financier ou prestataire externe de services auxquels le Groupe Crédit Agricole a recours pour exécuter ou faciliter ses transactions sur instruments financiers. Le Groupe Crédit Agricole est également exposé au risque de défaillance des fournisseurs de service informatique externes, tels que les entreprises offrant des espaces de stockage de données "cloud". En raison de son interconnexion grandissante avec ses clients, le Crédit Agricole Brie Picardie pourrait également voir augmenter son exposition au risque de dysfonctionnement opérationnel des systèmes d'information de ses clients. Les systèmes de communication et d'information du Crédit Agricole Brie Picardie, et ceux de ses clients, de ses prestataires de services et de ses contreparties, pourraient également être sujets à des dysfonctionnements ou interruptions en conséquence d'un cybercrime ou d'un acte de cyberterrorisme. Le Crédit Agricole Brie Picardie ne peut garantir que de tels dysfonctionnements ou interruptions dans ses propres systèmes ou dans ceux de tiers ne se produiront pas ou, s'ils se produisent, qu'ils seront résolus de manière adéquate. Sur la période allant de 2024 au premier semestre 2026, les pertes opérationnelles au titre du risque de dysfonctionnement de l'activité et des systèmes ont représenté 0,1% des pertes opérationnelles totales.

c) Les politiques, procédures et méthodes de gestion des risques mises en œuvre par le Crédit Agricole Brie Picardie pourraient l'exposer à des risques non identifiés ou non anticipés, susceptibles d'engendrer des pertes significatives

Les politiques, procédures, techniques et stratégies de gestion des risques mises en œuvre par le Crédit Agricole Brie Picardie pourraient ne pas garantir une diminution effective de son exposition au risque dans tous les environnements économiques et configurations de marché susceptibles de se produire. Ces procédures et méthodes pourraient également s'avérer inopérantes face à certains risques, en particulier ceux que le Crédit Agricole Brie Picardie n'a pas préalablement identifiés ou anticipés. Certains des indicateurs et outils qualitatifs que le Crédit Agricole Brie Picardie utilise dans le cadre de la gestion des risques s'appuient sur des observations du comportement passé du marché et des acteurs ou variables économiques. Pour évaluer son exposition, le Crédit Agricole Brie Picardie applique des outils statistiques et autres à ces observations. Ces outils et indicateurs pourraient toutefois ne pas prédire efficacement l'exposition au risque du Crédit Agricole Brie Picardie. Cette exposition pourrait, par exemple, naître de facteurs qu'il n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques ou de mouvements de marché sans précédent. Ceci diminuerait sa capacité à gérer ses risques et pourrait impacter son résultat. Les pertes subies par le Crédit Agricole Brie Picardie pourraient alors s'avérer être nettement supérieures aux pertes anticipées sur la base des mesures historiques.

Par ailleurs, certains des processus que le Crédit Agricole Brie

Picardie utilise pour évaluer son exposition au risque, y compris les provisions pour pertes sur prêts dans le cadre des normes IFRS en vigueur, sont le résultat d'analyses et de facteurs complexes qui pourraient se révéler incertains. Les modèles tant qualitatifs que quantitatifs utilisés par le Crédit Agricole Brie Picardie pourraient ne pas s'avérer exhaustifs et pourraient exposer le Crédit Agricole Brie Picardie à des pertes significatives ou imprévues. En outre, bien qu'aucun fait significatif n'ait à ce jour été identifié à ce titre, les systèmes de gestion du risque sont également soumis à un risque de défaut opérationnel, y compris la fraude.

Au 30 juin 2026, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie a une exigence de fonds propres prudentiels de 95 millions d'euros, au titre de la couverture du risque opérationnel, évaluée en totalité selon l'approche standard (SMA - Standardised Measurement Approach) depuis le 1er janvier 2025, conformément au cadre prudentiel CRR3.

d) Tout préjudice porté à la réputation de la Caisse Régionale pourrait avoir un impact défavorable sur son activité

Les activités de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie dépendent en grande partie du maintien d'une réputation solide en matière de conformité et d'éthique. Toute procédure judiciaire ou mauvaise publicité visant la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie pour défaut de conformité ou pour tout autre sujet similaire ou ayant la même portée pourrait porter préjudice à sa réputation et de ce fait, avoir un impact négatif sur ses activités. Ces sujets englobent notamment, sans limitation, une éventuelle gestion inadéquate de conflits d'intérêts potentiels, un suivi potentiellement erroné des exigences légales et réglementaires ou des problématiques en matière de concurrence, de déontologie, de responsabilité sociale et environnementale, de blanchiment d'argent, de sécurité de l'information ou de pratiques commerciales.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie pourrait être tributaire des données produites ou transmises par des tiers, notamment en matière de responsabilité sociale et environnementale, et pourrait être exposé à des risques spécifiques en la matière dans un contexte où les garanties de fiabilité de ces données de tiers sont encore, à date, en cours d'élaboration. Également, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie est exposée à tout manquement d'un salarié, ainsi qu'à toute fraude ou malversation commise par des intermédiaires financiers ou tout autre acte ou manquement de la part de ses prestataires tiers, mandataires externes et sous-traitants. Tout préjudice porté à la réputation de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie pourrait entraîner une baisse d'activité, susceptible de peser sur ses résultats et sa situation financière. Une gestion inadéquate de ces problématiques pourrait également engendrer un risque juridique supplémentaire, qui pourrait accroître le nombre de litiges et différends et exposer la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie à des amendes ou des sanctions réglementaires.

Le risque de réputation est un élément clé pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie. Il est géré par la Direction des Risques et de la Conformité de la Caisse

Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie qui assure notamment, sans limitation, la prévention et le contrôle des risques de non-conformité avec dans ce cadre, la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude et de la corruption, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs et la protection des données clients.

e) Le Crédit Agricole Brie Picardie est exposée au risque de payer des dommages-intérêts ou des amendes élevés résultant de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives qui pourraient être engagées à son encontre

Le Crédit Agricole Brie Picardie a fait par le passé, et pourrait encore faire à l'avenir, l'objet de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives de grande ampleur, dont notamment des actions de groupe. Lorsqu'elles ont une issue défavorable pour le Crédit Agricole Brie Picardie, ces procédures sont susceptibles de donner lieu au paiement de dommages et intérêts, d'amendes ou de pénalités élevés. Bien que, dans de nombreux cas, le Crédit Agricole Brie Picardie dispose de moyens de défense importants, le Crédit Agricole Brie Picardie pourrait, même lorsque l'issue de la procédure engagée à son encontre lui est finalement favorable, devoir supporter des coûts importants et mobiliser des ressources importantes pour la défense de ses intérêts.

Pour plus d'information sur les évolutions des risques résultant des procédures judiciaires, arbitrales ou administratives en cours au sein de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie veuillez-vous référer à la section 2.3.5 Risques juridiques du présent document.

Au 30 juin 2026, les provisions pour risque juridiques s'établissent à 7,63 millions d'euros, contre 5,02 millions d'euros au 31 décembre 2025.

2.2.4. Risques liés à l'environnement dans lequel le Crédit Agricole Brie Picardie évolue

a) Des taux d'intérêt plus élevés et/ou très volatils ainsi qu'un ralentissement économique marque pourraient affecter défavorablement l'activité, les opérations et les performances financières du Crédit Agricole Brie Picardie

L'environnement économique mondial, incertain et conflictuel, mais aussi les évolutions régionales ou nationales, recèlent des risques susceptibles de se traduire, notamment, par des pressions haussières sur l'inflation, les taux d'intérêt et baissières sur la croissance.

- La crise du Covid puis les conflits armés régionaux ont clairement mis en lumière les préoccupations de sécurité nationale, les enjeux de souveraineté, de préservation des secteurs stratégiques et de protection des approvisionnements-clés, afin de ne pas dépendre d'une puissance hostile ou d'un seul fournisseur. Combinées à l'accélération des enjeux de la transition climatique, les évolutions des stratégies industrielles nationales, la montée du protectionnisme et l'imposition de droits de douane entraînent

une reconfiguration économique des chaînes de valeur mondiales. Ces mouvements sont structurels et susceptibles d'entraîner des tensions supplémentaires sur les prix et de déstabiliser les filières économiques et les acteurs concernés.

- Des événements climatiques (tels que sécheresses, incendies, inondations ou même hiver difficile) peuvent également provoquer des difficultés d'approvisionnement, perturber le commerce mondial et entraîner de fortes tensions sur les prix.

- Aux États-Unis, le pays étant désormais exportateur net d'énergie, le conflit au Moyen-Orient aura un impact contenu, même si les effets sur l'inflation sont visibles. Le programme économique de l'administration D. Trump (réductions d'impôts, déréglementation) devrait compenser les effets négatifs de la guerre au Moyen-Orient et la croissance resterait robuste, malgré une inflation plus élevée. Ce scénario est porteur de risques : resserrement des taux directeurs aux États-Unis, susceptible de contraindre la politique monétaire du reste du monde ; protectionnisme pénalisant la croissance mondiale ; défiance des investisseurs face à la dérive budgétaire et valorisations boursières élevées, en particulier des sociétés liées à l'Intelligence Artificielle (IA), pouvant entraîner un risque pour la stabilité financière américaine et mondiale.

- Plus globalement, les évolutions et conflits géopolitiques (tels que la guerre en Ukraine et le conflit au Moyen-Orient, ou encore les tensions sino-américaines ou entre d'autres Etats dont le poids dans l'économie mondiale est important) font peser des risques sur l'économie mondiale, en particulier sur le commerce et les chaînes d'approvisionnement, donc sur les prix (notamment de matières premières ou composants clés), voire sur les quantités effectivement disponibles.

- Dans la zone euro, le scénario central retient une croissance dégradée par l'épisode inflationniste lié à la guerre au Moyen-Orient, mais sans récession. L'inflation refluerait progressivement pour retrouver la cible de la BCE à l'automne 2027, couplée à des taux d'intérêt qui resteraient élevés. Or, la zone euro reste exposée aux risques de pressions inflationnistes importées en cas, par exemple, de difficultés d'approvisionnement (comme lors de la crise du Covid) ou de chocs sur les prix de l'énergie (comme lors du déclenchement de la guerre en Ukraine ou avec la guerre au Moyen-Orient). Par ailleurs, la zone euro est exposée au risque de matérialisation d'un scénario de croissance plus faible, en lien avec les risques inflationnistes. Les risques associés au scénario central sont, en effet, baissiers. Un scénario de stagnation pourrait se matérialiser de multiples façons : nouvelle escalade du conflit au Moyen-Orient, durcissement de la confrontation commerciale avec les États-Unis, contraction des débouchés à l'exportation, renforcement de la contrainte de compétitivité, reroutage des exportations chinoises vers l'Union européenne (UE), dégradation de la confiance des agents privés et, enfin, mise en œuvre plus graduelle de la relance budgétaire allemande.

- Enfin, en France plus spécifiquement, dans un contexte de croissance faible et de finances publiques dégradées, toute évolution politique, économique et sociale peut se traduire par une hausse et une volatilité accrue des taux d'intérêt français souverains (obligation assimilable du Trésor, OAT) mais aussi privés. Les incertitudes peuvent également contribuer à l'attentisme des acteurs économiques, préjudiciable à l'activité.

Ainsi, des risques d'inflation plus élevée (notamment en amont) pourraient, notamment, conduire la BCE à accroître davantage

ses taux directeurs, entraîner des taux d'intérêt plus élevés, amputer le pouvoir d'achat des ménages, et détériorer la situation des entreprises. Les défaillances d'entreprises pourraient voir ainsi leur nombre augmenter, occasionnant une hausse du taux de chômage. Le secteur immobilier, en particulier, est très sensible aux taux d'intérêt et une hausse supplémentaire des taux d'intérêt des crédits immobiliers lui serait dommageable. Des taux d'intérêt plus élevés (notamment au regard d'une croissance fragile) et une dégradation de la confiance des agents économiques pourraient conduire à une crise plus profonde et peser plus largement sur l'activité économique. Ces différents facteurs accroissent les risques de défaut des clients du Crédit Agricole Brie Picardie mais également les risques d'instabilité financière et de dégradation des marchés financiers impactant l'activité et le coût du risque du Crédit Agricole Brie Picardie.

Plus généralement, la faiblesse de la croissance, la hausse rapide des taux d'intérêt ou un niveau de taux élevé peuvent mettre en difficulté certains acteurs économiques importants, en particulier les plus endettés. Des difficultés à rembourser leurs dettes et des défaillances de leur part peuvent causer un choc significatif sur les marchés et avoir des impacts systémiques. Dans un contexte fragilisé par des chocs majeurs et plus difficilement lisible, des tels événements liés aux difficultés d'acteurs significatifs sont potentiellement dommageables à la santé financière du Crédit Agricole Brie Picardie selon l'exposition de celui-ci et les répercussions systémiques du choc.

b) Des conditions économiques et financières défavorables ont eu par le passé, et pourraient avoir à l'avenir, un impact sur le Crédit Agricole Brie Picardie et les marchés sur lesquels il opère

Une détérioration des conditions économiques sur les principaux marchés sur lesquels le Crédit Agricole Brie Picardie intervient pourrait notamment avoir une ou plusieurs des conséquences suivantes :

- Un contexte économique plus défavorable affecterait les activités et les opérations des clients du Crédit Agricole Brie Picardie, ce qui pourrait réduire les revenus et accroître le taux de défaut sur les emprunts et autres créances clients.
- Les politiques macroéconomiques adoptées en réponse aux conditions économiques, réelles ou anticipées, pourraient avoir des effets imprévus. Elles pourraient entraîner des conséquences sur les paramètres de marché tels que les taux d'intérêt et les taux de change, lesquels pourraient à leur tour impacter les activités du Crédit Agricole Brie Picardie les plus exposées au risque de marché.
- La sous-estimation des risques (notamment politiques et géopolitiques) par les marchés financiers, la perception trop favorable de la conjoncture économique, globale ou sectorielle, et la quête non discriminée de rentabilité pourraient favoriser la constitution de bulles spéculatives et, en conséquence, exacerber l'impact des corrections qui pourraient être opérées si la conjoncture se détériorait et/ou l'aversion au risque se manifestait.
- Une perturbation économique d'ampleur (à l'image de la crise financière de 2008, de la crise de la dette souveraine en Europe en 2011, de la crise Covid en 2020 ou de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique qu'elle a occasionnée en 2022) pourrait avoir un impact significatif sur toutes les activités du Crédit Agricole Brie Picardie, en particulier si la perturbation était caractérisée par une

absence de liquidité sur les marchés, qui rendrait difficile la cession de certaines catégories d'actifs à leur valeur de marché estimée, voire empêcherait toute cession.

- Plus globalement, les risques internationaux économiques ou géopolitiques peuvent se matérialiser brutalement et avoir des impacts macro-économiques importants sur les pays, les secteurs, les chaînes de valeur, les entreprises et, in fine, les activités de la banque, à court ou à long terme. Par exemple, les incertitudes liées au dénouement de la guerre en Ukraine, l'évolution du conflit au Moyen-Orient ou l'intensification des tensions entre les États-Unis et la Chine ou entre d'autres États dont le poids dans l'économie mondiale est important (volonté de découplage économique, en particulier dans les secteurs technologiques) peuvent donner lieu à de multiples scénarios et activer de nombreux risques notamment : guerre commerciale et sanctions, tensions militaires autour de Taïwan et en mer de Chine méridionale voire risque nucléaire.

- Une baisse des cours des titres obligataires, actions et matières premières pourrait impacter une part importante des activités du Crédit Agricole Brie Picardie, y compris notamment la rentabilité de ses activités de trading, de banque d'investissement et de gestion d'actifs.

- Plus généralement, des incertitudes plus fortes et des perturbations significatives sur les marchés peuvent accroître la volatilité. Cela pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités de trading et d'investissement que le Crédit Agricole Brie Picardie exerce sur les marchés de la dette, des changes, des matières premières et des actions ainsi que sur ses positions sur d'autres investissements. Au cours des dernières années, les marchés financiers ont subi d'importantes perturbations accompagnées d'une forte volatilité, qui pourraient survenir à nouveau, exposant le Crédit Agricole Brie Picardie à des pertes significatives. De telles pertes pourraient s'étendre à de nombreux instruments de trading et de couverture auxquels le Groupe Crédit Agricole a recours, notamment aux swaps, forward, futures, options et produits structurés. En outre, la volatilité des marchés financiers rend difficile toute anticipation de tendances et la mise en œuvre de stratégies de trading efficaces.

Alors que les incertitudes restent fortes, une détérioration supplémentaire des conditions économiques accroîtrait les difficultés et les défaillances d'entreprises et le taux de chômage pourraient repartir à la hausse, augmentant la probabilité de défaut des clients. L'accroissement de l'incertitude, économique, géopolitique et climatique, pourrait avoir un impact négatif fort sur la valorisation des actifs risqués, sur les devises des pays en difficulté et sur le prix des matières premières. Ainsi :

- La succession de chocs exogènes inédits et les difficultés à apprécier la situation économique peuvent conduire les banques centrales à mener des politiques monétaires inappropriées : un assouplissement monétaire tardif ou prudent ou, a contrario, un resserrement précoce peuvent ainsi conduire à une politique trop restrictive susceptible de promouvoir une récession marquée de l'activité.
- Le contexte politique et géopolitique, plus conflictuel et tendu, induit une incertitude plus forte et augmente le niveau global de risque. Cela peut conduire, en cas de hausse de tensions ou de matérialisation de risques latents, à des mouvements de marché importants et peser sur les économies.
- En France, peut également s'opérer une baisse de confiance sensible dans le cas d'une dégradation plus marquée du contexte politique, économique ou social qui conduirait, d'une part, les

ménages à moins consommer et à épargner par précaution et, d'autre part, les entreprises à retarder leurs investissements. Cela serait dommageable pour la croissance et la qualité d'une dette privée qui a davantage progressé que dans le reste de l'Europe.

- En France, l'incertitude politique et économique couplée à de possibles tensions sociales, dans un contexte de croissance faible et d'endettement public élevé, aurait un impact négatif sur la confiance des investisseurs et pourrait provoquer une hausse supplémentaire des taux d'intérêt et des coûts de refinancement de l'État, des entreprises et des banques. Cela entraînerait également des pertes sur les portefeuilles souverains des banques et des assureurs. À titre d'illustration, l'exposition du Crédit Agricole Brie Picardie sur le souverain français est de 648 millions d'euros au 30 juin 2026, ce qui représente 60% des expositions au risque de crédit et de contrepartie du Crédit Agricole Brie Picardie.

Les équilibres économiques et financiers actuels sont fragiles et les incertitudes fortes. Il est ainsi difficile d'anticiper les évolutions économiques ou financières et de déterminer quels marchés seraient les plus touchés en cas de dégradation importante. Si la conjoncture économique ou les conditions de marché (qu'elles soient françaises, européennes ou globales) venaient à se détériorer ou devenaient plus volatiles de manière significative, les opérations du Crédit Agricole Brie Picardie pourraient être perturbées et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourraient en conséquence subir un impact défavorable significatif.

c) Le Crédit Agricole Brie Picardie intervient dans un environnement très réglementé et les évolutions législatives et réglementaires encours pourraient impacter de manière importante sa rentabilité ainsi que sa situation financière

Le Crédit Agricole Brie Picardie est soumis à une réglementation importante et à de nombreux régimes de surveillance dans les juridictions où le Groupe Crédit Agricole exerce ses activités.

Cette réglementation couvre notamment, à titre d'illustration :

- les exigences réglementaires et prudentielles applicables aux établissements de crédit, en ce compris les règles prudentielles en matière d'adéquation et d'exigences minimales de fonds propres et de liquidité, de diversification et de pondération des risques, de gouvernance, de restriction en termes de prises de participations et de rémunérations telles que définies notamment, sans limitation par :

- (i) le règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (tel que modifié ou complété à tout moment) ;

- (ii) la directive 2013/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée ou complétée à tout moment) telle que transposée en droit français.

Aux termes de ces réglementations, les établissements de crédit que le Crédit Agricole Brie Picardie, doivent se conformer à des exigences de ratio de fonds propres minimum, de diversification et de pondération des risques et de liquidité, de politique monétaire, de reporting/déclarations, aux règles d'utilisation des modèles

internes ainsi qu'à des restrictions sur les investissements en participations. Au 31 décembre 2025, le ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) phasé de Crédit Agricole Brie Picardie était de 25,9% et le ratio global phasé du Groupe Crédit Agricole était de 21,1 % ;

- les règles applicables au redressement et à la résolution bancaire telles que définies notamment, sans limitation, par :

- (i) la directive 2014/59/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée ou complétée à tout moment) telle que transposée en droit français ;

- (ii) le règlement (UE) n° 806/2014 du Parlement européen et du Conseil du 15 juillet 2014 établissant des règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit et certaines entreprises d'investissement dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique (tel que modifié ou complété à tout moment) ; dans ce cadre le Groupe Crédit Agricole est placé sous la surveillance de la BCE à laquelle un plan de rétablissement Groupe Crédit Agricole est soumis chaque année conformément à la réglementation applicable ;

- les réglementations applicables aux instruments financiers (en ce compris les actions et autres titres émis par le Crédit Agricole Brie Picardie) ainsi que les règles relatives à l'information financière, à la divulgation d'informations et aux abus de marché (règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché, tel que modifié ou complété à tout moment) qui accroît notamment les obligations du Groupe Crédit Agricole en matière de transparence et de reporting ;

- les politiques monétaires, de liquidité et de taux d'intérêt et autres politiques des Banques centrales et des autorités de régulation ;

- les réglementations encadrant certains types de transactions et d'investissements, tels que les instruments dérivés et opérations de financement sur titres et les fonds monétaires (règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux, tel que modifié ou complété à tout moment) ;

- les réglementations des infrastructures de marché, telles que les plateformes de négociation, les contreparties centrales, les dépositaires centraux et les systèmes de règlement-livraison de titres ;

- les réglementations applicables en matière de responsabilité sociale et environnementale (RSE) qui renforcent notamment les exigences en matière de publication d'informations :

- (i) en matière de durabilité, permettant d'appréhender l'impact de l'activité de l'établissement concerné sur les enjeux RSE et la manière dont ces enjeux affectent les résultats et la situation financière de cet établissement, conformément, notamment, sans limitation, à la directive 2013/34/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 relative aux états financiers annuels, aux états financiers consolidés et aux rapports y afférents de certaines formes d'entreprises, (telle que modifiée ou complétée à tout moment, y compris, notamment, par la directive 2014/95/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 en ce qui concerne la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes entreprises et certains groupes et, plus récemment, par la

directive (UE) 2022/2464 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 (dite "CSRD") en ce qui concerne la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises) ;

(ii) sur la manière et la mesure selon lesquelles les groupes bancaires financent ou développent des activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental au sens du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables, dit règlement "Taxonomie" (tel que modifié ou complété à tout moment, y compris, notamment, par le règlement délégué (UE) 2021/2178 de la Commission du 6 juillet 2021 complétant par des précisions concernant le contenu et la présentation des informations que doivent publier les entreprises soumises à l'article 19 bis ou à l'article 29 bis de la directive 2013/34/UE sur leurs activités économiques durables sur le plan environnemental, ainsi que la méthode à suivre pour se conformer à cette obligation d'information) ;

(iii) en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, notamment en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité et la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité dans leurs processus ainsi que la fourniture d'informations en matière de durabilité en ce qui concerne les produits financiers conformément au Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, tel que modifié ou complété à tout moment (dit "SFDR") ;

étant précisé que ces réglementations en matière de RSE font régulièrement l'objet d'évolutions susceptibles d'impacter le Crédit Agricole Brie Picardie, notamment dans le cadre de l'adoption d'un "paquet Omnibus" qui se décline en plusieurs propositions législatives et réglementaires, dont certaines ont déjà été adoptées et sont d'ores et déjà applicables ;

- la législation fiscale et comptable dans la/les juridiction(s) où le Crédit Agricole Brie Picardie exerce ses activités ;
- les règles et procédures relatives au contrôle interne, à la lutte anti-blanchiment et au financement du terrorisme, à la gestion des risques et à la conformité.

En conséquence de certaines de ces mesures, le Crédit Agricole Brie Picardie a notamment été contraint de réduire la taille de certaines de ses activités afin de se conformer aux nouvelles exigences créées par ces dernières. Ces mesures ont également accru les coûts de mise en conformité et il est probable qu'elles continueront de le faire. En outre, certaines de ces mesures pourraient accroître de manière importante les coûts de financement de le Crédit Agricole Brie Picardie, notamment en obligeant le Crédit Agricole Brie Picardie à augmenter la part de son financement constituée de capital et de dettes subordonnées, dont les coûts sont plus élevés que ceux des titres de créance senior.

Le non-respect de ces réglementations pourrait avoir des conséquences importantes pour le Crédit Agricole Brie Picardie : un niveau élevé d'intervention des autorités réglementaires ainsi que des amendes, des sanctions internationales politiques, des blâmes publics, des atteintes portées à la réputation, une suspension forcée des opérations ou, dans des cas extrêmes, le retrait de l'autorisation d'exploitation. Par ailleurs, des contraintes réglementaires pourraient limiter de manière importante la capacité de le Crédit Agricole Brie Picardie à développer ses activités ou à poursuivre certaines de ses activités.

De surcroît, des mesures législatives et réglementaires sont

entrées en vigueur ces dernières années ou pourraient être adoptées ou modifiées en vue d'introduire ou de renforcer un certain nombre de changements, dont certains permanents, dans l'environnement financier global. Même si ces nouvelles mesures visent à prévenir la survenance d'une nouvelle crise financière mondiale, elles ont modifié de manière significative, et sont susceptibles de continuer à modifier, l'environnement dans lequel le Crédit Agricole Brie Picardie et d'autres institutions financières opèrent.

À ce titre, ces mesures qui ont été ou qui pourraient être adoptées à l'avenir incluent un renforcement des exigences de fonds propres et de liquidité (notamment pour les grandes institutions internationales et les groupes tels que le Groupe Crédit Agricole), des taxes sur les transactions financières, des plafonds ou taxes sur les rémunérations des salariés dépassant certains niveaux déterminés, des limites imposées aux banques commerciales concernant les types d'activités qu'elles sont autorisées à exercer (interdiction ou limitation des activités de trading pour compte propre, des investissements et participations dans des fonds de capital-investissement et des hedge funds), l'obligation de circonscrire certaines activités, des restrictions sur les types d'entités autorisées à réaliser des opérations de swap, certains types d'activités ou de produits financiers tels que les produits dérivés, la mise en place d'une procédure de dépréciation ou de conversion obligatoire de certains instruments de dette en titres de capital en cas de procédure de résolution, et plus généralement des dispositifs renforcés de redressement et de résolution, de nouvelles méthodologies de pondération des risques (notamment dans les activités d'assurance) et de nouvelles règles relatives à l'utilisation des modèles internes, des tests de résistance périodiques et le renforcement des pouvoirs des autorités de supervision, de nouvelles règles de gestion des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et de nouvelles règles en matière de divulgation d'informations en lien notamment avec les exigences de durabilité.

Les mesures relatives au secteur bancaire et financier au sein duquel le Crédit Agricole Brie Picardie opère pourraient à nouveau être modifiées, élargies ou renforcées, et de nouvelles mesures pourraient être mises en place, affectant encore davantage la prévisibilité des régimes réglementaires auxquels le Crédit Agricole Brie Picardie est soumis et nécessitant une mise en œuvre rapide susceptible de mobiliser d'importantes ressources au sein du Crédit Agricole Brie Picardie. En outre, l'adoption de ces nouvelles mesures pourrait accroître les contraintes pesant sur le Crédit Agricole Brie Picardie et nécessiter un renforcement des actions menées par le Crédit Agricole Brie Picardie présentées ci-dessus en réponse au contexte réglementaire existant.

Par ailleurs, l'environnement politique global a évolué de manière défavorable pour les banques et le secteur financier, ce qui s'est traduit par une forte pression politique pesant sur les organes législatifs et réglementaires favorisant l'adoption de mesures réglementaires renforcées, bien que celles-ci puissent également impacter le financement de l'économie et d'autres activités économiques.

2.2.5. Risques liés à la stratégie et aux opérations de la Caisse Régionale

a) **Le Crédit Agricole Brie Picardie pourrait ne pas être en mesure d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée**

La Caisse régionale s'est fixée des objectifs commerciaux et financiers. Ces objectifs financiers ont été établis principalement à des fins de planification interne et d'affectation des ressources, et reposent sur un certain nombre d'hypothèses relatives à la conjoncture économique et à l'activité des métiers du Groupe Crédit Agricole. Ces objectifs financiers ne constituent ni des projections ni des prévisions de résultats. Les résultats actuels de la Caisse régionale sont susceptibles de s'écarter (et pourraient s'écarter sensiblement), à plusieurs titres, de ces objectifs, notamment en raison de la réalisation d'un ou de plusieurs des facteurs de risque décrits dans la présente section.

b) **Le commissionnement en assurance dommages pourrait être affecté par une dégradation élevée de la sinistralité**

Une dégradation élevée de la sinistralité en assurance-dommages pourrait avoir pour conséquence une réduction des commissions que le Crédit Agricole Brie Picardie perçoit sur cette activité.

c) **Des événements défavorables pourraient affecter simultanément plusieurs activités du Crédit Agricole Brie Picardie**

Bien que les principales activités de la Caisse Régionale soient chacune soumise à des risques propres et à des cycles de marché différents, il est possible que des événements défavorables affectent simultanément plusieurs activités du Crédit Agricole Brie Picardie. Par exemple, une baisse des taux d'intérêts pourrait impacter simultanément la marge d'intérêt sur les prêts, le rendement et donc la commission réalisée sur les produits de gestion d'actif, assurance. Dans une telle situation, le Crédit Agricole Brie Picardie pourrait ne pas tirer avantage de la diversification de ses activités dans les conditions escomptées. Par exemple, des conditions macroéconomiques défavorables pourraient impacter la Caisse Régionale à plusieurs titres, en augmentant le risque de défaut dans le cadre de ses activités de prêt, en réduisant la valeur de ses portefeuilles de titres et les revenus dans ses activités générant des commissions. Lorsqu'un événement affecte défavorablement plusieurs activités, son impact sur les résultats et la situation financière du Crédit Agricole Brie Picardie est d'autant plus important.

d) **Le Crédit Agricole Brie Picardie est exposé aux risques environnementaux, sociaux et de gouvernance**

Les facteurs de risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peuvent affecter le Crédit Agricole Brie Picardie de deux façons, selon le principe de double matérialité. D'une part, la matérialité sociétale et environnementale présente l'impact, qui peut être positif ou négatif, des activités du Crédit Agricole Brie Picardie sur son écosystème. D'autre

part, la matérialité financière traduit les impacts de l'écosystème sur les métiers du Crédit Agricole Brie Picardie.

Selon le premier axe, le Crédit Agricole Brie Picardie peut être exposé au risque de réputation lié au respect des engagements publics pris notamment en matière ESG. Le Groupe Crédit Agricole peut ainsi faire face à des controverses en étant interpellé par de tierces parties si elles estiment que ces engagements ne sont pas tenus.

Selon la matérialité financière, les facteurs de risques ESG peuvent affecter les contreparties du Crédit Agricole Brie Picardie. Les risques ESG sont ainsi considérés comme des facteurs de risques influençant les autres grandes catégories de risques existantes, notamment de crédit, mais également de marché, de liquidité ou opérationnel.

Ces risques pourraient cependant essentiellement se matérialiser via le risque de crédit : à titre d'exemple, lorsqu'une entité du Crédit Agricole Brie Picardie prête à des entreprises dont les activités émettent des gaz à effet de serre, elle se retrouve exposée au risque qu'une réglementation, ou des limitations plus strictes soient imposées à son emprunteur, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur le modèle d'affaires et la valeur des actifs financés de ce dernier (réduction soudaine du chiffre d'affaires...). De telles conséquences peuvent aussi naître des changements technologiques accélérant la transition vers une économie plus sobre en carbone, ou de changements de comportements des clients finaux (hausse des ratios de levier pour financer la transition). De la même manière, ces impacts défavorables peuvent être liés à des événements de risque physique – de type catastrophe naturelle, mais aussi changement sur le long terme des modèles climatiques (hausse des fréquences et des incidences d'événements de type sécheresse, inondation, élévation du niveau de la mer...) – impactant négativement les contreparties des entités du Crédit Agricole Brie Picardie dans l'exercice de leurs activités. Le Crédit Agricole Brie Picardie pourrait ainsi faire face à du risque de réputation si une des contreparties de ses entités faisait l'objet d'une controverse liée à des facteurs environnementaux (par exemple : non-respect d'une réglementation sur des émissions de gaz à effet de serre, atteinte à la biodiversité en cas d'accident industriel entraînant une pollution d'écosystèmes...) mais également sociaux ou de gouvernance. Avec l'accélération des contraintes de transition pour lutter contre les changements climatiques, l'intensification des phénomènes climatiques aigus et l'enjeu de préservation des ressources, le Crédit Agricole Brie Picardie devra en effet adapter ses activités et la sélection de ses contreparties de manière appropriée afin d'atteindre ses objectifs stratégiques, éviter de subir des pertes et limiter son risque de réputation.

e) **Le Crédit Agricole Brie Picardie doit maintenir des notations de crédit élevées, au risque de voir ses activités et sa rentabilité défavorablement affectées**

Les notations de crédit ont un impact important sur la liquidité de la Caisse Régionale intervenant sur les marchés financiers. Une dégradation importante de ses notations pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la liquidité et la compétitivité de la Caisse Régionale, augmenter leur coût de financement, limiter leur accès aux marchés de capitaux, déclencher des obligations au titre du programme d'émission de covered bonds du Crédit Agricole Brie Picardie ou de stipulations contractuelles de certains contrats de trading, de

dérivés et de couverture ou encore affecter la valeur des obligations qu'ils émettent sur le marché.

Le coût de financement à long terme non garanti de la Caisse Régionale auprès des investisseurs est directement lié à ses spreads de crédit (correspondant au montant excédant le taux d'intérêt des titres souverains de même maturité payé aux investisseurs dans des instruments de dette) qui dépendent à leur tour dans une certaine mesure de sa notation de crédit. Une augmentation des spreads de crédit peut augmenter de manière importante le coût de financement du Crédit Agricole Brie Picardie. Les spreads de crédit changent en permanence en fonction du marché et connaissent des évolutions imprévisibles et hautement volatiles. Les spreads de crédit sont également influencés par la perception qu'a le marché de la solvabilité de l'émetteur. En outre, les spreads de crédit peuvent être influencés par les fluctuations des coûts d'acquisition des swaps de crédit indexés sur les titres de créance du Crédit Agricole Brie Picardie qui sont influencés à la fois par la notation de ces titres et par un certain nombre de facteurs de marché échappant au contrôle de la Caisse Régionale.

Le Crédit Agricole Brie Picardie a sollicité deux agences de notations, que sont Moody's et S&P Global Ratings. Les notations émises pour le programme NeuCP sont respectivement P-1 et A-1 et pour le programme NeuMTN sont respectivement A1 et A+.

f) Le Crédit Agricole Brie Picardie est confronté à une forte concurrence

Le Crédit Agricole Brie Picardie est confronté à une concurrence forte, sur tous les marchés des services financiers, pour tous les produits et services qu'il offre, y compris dans le cadre de ses activités de banque de détail. A fin avril 2026, le Crédit Agricole Brie Picardie affiche une part de marché des encours de collecte de bilan de 32,2% et une part de marché des encours de crédit de 35,2%.

Les marchés européens des services financiers sont matures et la demande de services financiers est, dans une certaine mesure, corrélée au développement économique global. Dans ce contexte, la concurrence repose sur de nombreux facteurs, notamment les produits et services offerts, les prix, les modalités de distribution, les services proposés aux clients, la renommée de la marque, la solidité financière perçue par le marché et la volonté d'utiliser le capital pour répondre aux besoins des clients. Le phénomène de concentration a donné naissance à un certain nombre de sociétés qui, à l'instar du Crédit Agricole Brie Picardie, ont la capacité d'offrir une large gamme de produits, allant de l'assurance, des prêts et dépôts aux services de courtage, de banque d'investissement et de gestion d'actifs.

En outre, de nouveaux concurrents compétitifs (y compris ceux qui utilisent des solutions technologiques innovantes), qui peuvent être soumis à une réglementation distincte ou plus souple, ou à d'autres exigences en matière de ratios prudentiels, émergent également sur le marché. Les avancées technologiques et la croissance du commerce électronique ont permis à des institutions n'étant pas des banques d'offrir des produits et services qui étaient traditionnellement des produits bancaires, et aux institutions financières et à d'autres sociétés de fournir des solutions financières électroniques, reposant sur

la technologie de l'Internet, incluant la négociation électronique d'instruments financiers. Ces nouveaux entrants exercent des pressions à la baisse sur les prix des produits et services offerts par Crédit Agricole Brie Picardie et parviennent à conquérir des parts de marché dans un secteur historiquement stable entre les acteurs financiers traditionnels. De surcroît, de nouveaux usages, notamment de paiements et de banque au quotidien, et de nouvelles technologies facilitant le traitement des transactions, comme la blockchain, transforment peu à peu le secteur et les modes de consommation des clients. Il est difficile de prédire les effets de l'émergence de ces nouvelles technologies, dont le cadre réglementaire est toujours en cours de définition, mais leur utilisation accrue pourrait redessiner le paysage concurrentiel du secteur bancaire et financier. Crédit Agricole Brie Picardie doit donc s'attacher à maintenir sa compétitivité en France ou adapter ses systèmes et renforcer son empreinte technologique pour conserver ses parts de marché et son niveau de résultats.

2.2.6. Risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole

a) Si l'un des membres du Réseau rencontrait des difficultés financières, Crédit Agricole S.A. serait tenue de mobiliser les ressources du Réseau (en ce compris ses propres ressources) au soutien de l'entité concernée

Crédit Agricole S.A. (entité sociale) est l'organe central du Réseau Crédit Agricole composé de Crédit Agricole S.A. (entité sociale), des Caisses régionales et des Caisses locales, en application de l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier, ainsi que de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et BforBank en tant que membres affiliés (le "Réseau").

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chacun des établissements membres du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau bénéficie de cette solidarité financière interne et y contribue. Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité financière interne. En particulier, ceux-ci ont institué un Fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. (entité sociale) d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des membres du Réseau qui viendraient à connaître des difficultés.

Bien que Crédit Agricole S.A. n'ait pas connaissance de circonstances susceptibles d'exiger à ce jour de recourir au FRBLS pour venir au soutien d'un membre du Réseau, rien ne garantit qu'il ne sera pas nécessaire d'y faire appel à l'avenir. Dans une telle hypothèse, si les ressources du FRBLS devaient être insuffisantes, Crédit Agricole S.A. (entité sociale), en raison de ses missions d'organe central, aura l'obligation de combler le déficit en mobilisant ses propres ressources et le cas échéant celles des autres membres du Réseau.

En raison de cette obligation, si un membre du Réseau venait à rencontrer des difficultés financières majeures, l'événement

sous-jacent à ces difficultés financières pourrait alors impacter la situation financière de Crédit Agricole S.A. (entité sociale) et celle des autres membres du Réseau ainsi appelés en soutien au titre du mécanisme de solidarité financière.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l'année 2014 par la directive (UE) 2014/59 (dite "BRRD"), transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français aux dispositions du Règlement européen 806/2014 du 15 juillet 2014 ayant établi les règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique. La directive (UE) 2019/879 du 20 mai 2019 dite "BRRD2" est venue modifier la BRRD et a été transposée par ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Pour les groupes bancaires coopératifs, c'est la stratégie de résolution de "point d'entrée unique élargi" (extended SPE) qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l'outil de résolution serait appliqué simultanément au niveau de Crédit Agricole S.A. (entité sociale) et des entités affiliées. À ce titre et dans l'hypothèse d'une mise en résolution du Groupe Crédit Agricole, c'est le périmètre composé de Crédit Agricole S.A. (en sa qualité d'organe central) et des entités affiliées qui serait considéré dans son ensemble comme le point d'entrée unique élargi. Compte tenu de ce qui précède et des mécanismes de solidarité existant au sein du Réseau, un membre du Réseau ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elles considèrent que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve qu'ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation ou sur décision des autorités de résolution. La loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesures de résolution sont mis en œuvre, tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils

auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire régie par le Code de commerce (principe "Non Creditor Worse Off than in Liquidation" (NCWOL) visé à l'article L. 613-57-I du Code monétaire et financier). Ainsi les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

Dans l'hypothèse où les autorités de résolution décideraient d'une mise en résolution sur le Groupe Crédit Agricole, elles procéderaient au préalable à la réduction de la valeur nominale des instruments de fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de fonds propres de catégorie 2, afin d'absorber les pertes puis éventuellement à la conversion en titres de capital des instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de fonds propres de catégorie 2 (). Ensuite, si les autorités de résolution décidaient d'utiliser l'outil de résolution qu'est le renflouement interne, elles pourraient mettre en œuvre cet outil de renflouement interne sur les instruments de dette (), c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes.

Les autorités de résolution pourraient décider de mettre en œuvre de façon coordonnée, à l'égard de l'organe central et de l'ensemble des entités affiliées, des mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant de renflouement interne. Dans ce cas, ces mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant ces mesures de renflouement interne s'appliqueraient à toutes les entités du Réseau et ce, quelle que soit l'entité considérée et quelle que soit l'origine des pertes.

La hiérarchie des créanciers en résolution est définie par les dispositions de l'article L. 613-55-5 du Code monétaire et financier en vigueur à la date de mise en œuvre de la résolution. Les détenteurs de titres de capital et les créanciers de même rang ou jouissant de droits identiques en liquidation seraient alors traités de manière égale quelle que soit l'entité du Groupe Crédit Agricole dont ils sont créanciers.

L'étendue de ce renflouement interne, qui vise aussi à recapitaliser le Groupe Crédit Agricole, s'appuie sur les besoins de fonds propres au niveau consolidé.

L'investisseur doit être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette d'un membre du Réseau de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe Crédit Agricole quelle que soit l'entité dont il est créancier.

Les autres outils de résolution bancaire dont disposent les autorités de résolution sont pour l'essentiel la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au Groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités du Réseau, et donc du Réseau dans son ensemble.

b) L'avantage pratique de la Garantie de 1988 émise par les Caisses régionales peut être limité par la mise en œuvre du régime de résolution qui s'appliquerait avant la liquidation

Le régime de résolution prévu par la BRRD/BRRD2 pourrait limiter l'effet pratique de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, à hauteur de leur capital, réserves et report à nouveau (la "Garantie de 1988").

Ce régime de résolution n'a pas d'impact sur le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau, ce mécanisme devant s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

Cependant, l'application au Groupe Crédit Agricole des procédures de résolution pourrait limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la Garantie de 1988, étant précisé que ladite Garantie de 1988 ne peut être appelée que si les actifs de Crédit Agricole S.A. s'avéraient être insuffisants pour couvrir ses obligations à l'issue de sa liquidation ou dissolution. Du fait de cette limitation, les porteurs de titres obligataires et les créanciers de Crédit Agricole S.A. pourraient ne pas pouvoir bénéficier de la protection qu'offrirait cette Garantie de 1988.

2.3 Gestion des risques

2.3.1 Risques de crédit

2.3.1.1 Exposition et concentration

Exposition au risque de crédit

Au 30 juin 2026, le montant agrégé des valeurs comptables brutes des expositions au risque de crédit hors titres et avances, au bilan et hors bilan, s'élève à 32.2 milliards d'euros en EAD contre 31.8 milliards d'euros au 31 décembre 2025, soit une progression de 1.3% sur la période.

Concentration

L'analyse de la concentration du risque de crédit par zone géographique et par filière d'activité économique porte sur les engagements commerciaux, hors opérations internes au groupe Crédit Agricole et hors collatéral versé par le Crédit Agricole Brie Picardie dans le cadre des opérations de pensions. L'analyse fait ressortir un portefeuille de crédit concentré sur le marché des particuliers mais diversifié en dehors de celui-ci sur les différentes filières d'activité économique ou par segment de

notation. Il est à noter que la Caisse régionale réalise un tableau sur la concentration des contreparties du marché Corporate.

Ce périmètre exclut en particulier les instruments dérivés qui sont principalement suivis en VaR (cf. infra risques de marché) et les actifs financiers détenus par les compagnies d'assurance, celui se concentrant sur les encours de crédits. Néanmoins, un suivi de la concentration est aussi réalisé sur le périmètre des titres et des dérivés.

Diversification par zone géographique

Le détail de la répartition géographique des prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle est présenté en note 6.4 des annexes des états financiers consolidés. L'activité de la Caisse Régionale reste réalisée pour sa quasi-totalité en France.

Diversification par filière d'activité économique – hors segment des particuliers

Filière calculée du partenaire (historisé)	Déc-25	Juin-26
IMMOBILIER	30,30%	30,48%
AGROALIMENTAIRE	23,60%	23,78%
SERVICES NON-MARCHANDS / SECTEUR PUBLIC / COLLECTIVITES	11,80%	11,68%
DIVERS	9,58%	9,56%
DISTRIBUTION / INDUSTRIES DE BIEN DE CONSOMMATION	5,65%	5,47%
TOURISME / HÔTELS / RESTAURATION	3,30%	3,25%
SANTE / PHARMACIE	2,65%	2,66%
PETROLE / GAZ	2,40%	2,25%
BTP	2,17%	2,07%
AUTRES ACTIVITES FINANCIERES (NON BANCAIRES)	1,36%	1,57%
AUTOMOBILE	1,34%	1,36%
UTILITIES	1,27%	1,19%
INDUSTRIE LOURDE	0,98%	1,00%
AUTRES TRANSPORTS	0,96%	0,77%
AUTRES INDUSTRIES	0,68%	0,72%
ELECTRICITE	0,56%	0,68%
INFORMATIQUE / TECHNOLOGIE	0,54%	0,54%
AERONAUTIQUE / AEROSPATIAL	0,26%	0,37%
TELECOM	0,19%	0,19%
BOIS / PAPIER / EMBALLAGE	0,15%	0,13%
MARITIME	0,12%	0,12%
MEDIA / EDITION	0,09%	0,10%
ASSURANCE	0,05%	0,06%
BANQUES	0,01%	0,00%
TOTAL	100,00%	100,00%

Diversification par filière d'activité économique filière d'activité économique du Crédit Agricole Brie Picardie (particuliers inclus)

Filières d'activités	Déc-25	Juin-26
DIVERS	60,20%	59,44%
IMMOBILIER	15,12%	15,45%
AGROALIMENTAIRE	9,51%	9,78%
SERVICES NON-MARCHANDS / SECTEUR PUBLIC / COLLECTIVITES	4,67%	4,72%
DISTRIBUTION / INDUSTRIES DE BIEN DE CONSOMMATION	2,35%	2,32%
SANTE / PHARMACIE	1,43%	1,47%
TOURISME / HÔTELS / RESTAURATION	1,35%	1,36%
BTP	0,97%	0,95%
PETROLE / GAZ	0,95%	0,90%
AUTOMOBILE	0,55%	0,57%
AUTRES ACTIVITES FINANCIERES (NON BANCAIRES)	0,54%	0,64%
UTILITIES	0,50%	0,48%
AUTRES TRANSPORTS	0,39%	0,32%
INDUSTRIE LOURDE	0,39%	0,40%
AUTRES INDUSTRIES	0,27%	0,29%
INFORMATIQUE / TECHNOLOGIE	0,22%	0,23%
ELECTRICITE	0,22%	0,27%
AERONAUTIQUE / AEROSPATIAL	0,10%	0,15%
TELECOM	0,08%	0,08%
BOIS / PAPIER / EMBALLAGE	0,06%	0,05%
MARITIME	0,05%	0,05%
MEDIA / EDITION	0,04%	0,05%
ASSURANCE	0,03%	0,04%
BANQUES	0,01%	0,00%
TOTAL	100,00%	100,00%

Le portefeuille d'engagements commerciaux ventilé par filière d'activité économique hors particuliers est bien diversifié et sa structure reste globalement stable sur le premier semestre 2026. Les 3 filières représentant plus de 10% de l'activité restent identiques à celle de 2025. Elles représentent 65.9% des engagements contre 65.7% en 2025. Sur ces 3 filières, leur poids demeure globalement stable.

En se focalisant sur les filières hors segment particuliers représentant plus de 500 millions d'euros à fin juin 2026, 5 filières sont au-delà de ce seuil dont 4 dépassent le milliard d'euros d'encours. La répartition est la même qu'en décembre 2025.

Les filières sont les suivantes et classées dans l'ordre décroissant :

- Immobilier
- Agroalimentaire

- Service Non-Marchands / Secteur Public / Collectivités
- Divers
- Distribution / Industrie de bien de consommation

La filière "Divers" est composée notamment d'engagements portant sur des clients dont l'activité est très diversifiée (holdings patrimoniaux/financiers notamment). En prenant en compte les crédits aux particuliers (notamment les crédits habitats), 59.44% (contre 60.2% en décembre 2025) des engagements sont réalisés auprès de cette clientèle représentant un poids plutôt stable tandis qu'une seule filière dépasserait les 10% de concentration (Immobilier à 15.45 % des activités au 30 juin 2026 contre 15.12% au 31 décembre 2025). Il est à noter que la Caisse Régionale réalise des analyses filières chaque année sur son portefeuille de crédit ainsi que des stress test annuellement.

2.3.1.2 Coût du risque

Dans le contexte des incertitudes économiques et géopolitiques, le Groupe continue de revoir régulièrement ses

prévisions macro-économiques prospectives (forward looking) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit.

2.3.1.3 Application de la norme IFRS 9

1. Evaluation du risque de crédit

Dans le contexte des incertitudes économiques et géopolitiques, le Groupe continue de revoir régulièrement ses prévisions macro-économiques prospectives (forward looking) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit.

Informations sur les scénarios macroéconomiques retenus pour juin 2026 :

Le Groupe a utilisé quatre scénarios pour le calcul des paramètres de provisionnement IFRS 9, avec des projections allant jusqu'à 2029. Ces scénarios ont été construits ou revus en avril 2026, après le déclenchement de la guerre dans le golfe Persique. Lancées le 28 février, les attaques conjointes, américaine et israélienne, contre l'Iran, suivies des représailles iraniennes, ont entraîné la fermeture effective du détroit d'Ormuz (32% du négoce de pétrole brut, 16% du négoce de produits pétroliers, 20% du négoce de GNL) et l'arrêt de la production de gaz naturel liquéfié au Qatar (deuxième producteur mondial de GNL après les États-Unis).

Les quatre scénarios reposent sur des hypothèses différenciées quant à l'évolution du conflit dans le golfe Persique dont la durée et l'issue ont des implications substantielles en termes de coût et de disponibilité de l'énergie, d'inflation (courante et anticipée), de croissance, de politique monétaire et de taux d'intérêt.

Des pondérations sont affectées à chacun de ces scénarios. Une pondération supérieure à 50% est attribuée au scénario central, traduisant la robustesse de celui-ci, mais des risques et incertitudes toujours importants conduisent à allouer une pondération relativement élevée aux scénarios adverses.

Premier scénario : scénario "central" (pondéré à 60%)

Le scénario exclut une « normalisation » rapide du conflit dans le golfe Persique au profit d'une réouverture progressive et incomplète du détroit d'Ormuz, à laquelle s'ajoutent des destructions d'infrastructures pétrolières et gazières. Bien qu'ils baissent, les prix du pétrole et du gaz restent élevés et le trafic maritime n'est pas parfaitement fluide. Sur la base de ce scénario prudent, les perspectives de croissance sont dégradées, en particulier celles des importateurs nets de pétrole et de gaz, notamment l'Europe, et celles des pays fortement dépendants du Golfe pour leur approvisionnement (tels que Japon, Inde, Corée du Sud, Philippines).

Ainsi, aux États-Unis, les performances économiques devraient rester correctes même si l'inflation énergétique s'ajoute à l'inflation déjà alimentée par les droits de douane. L'inflation totale s'établirait en moyenne à 3,1% en 2026 et 2,5% en 2027

(après 2,7% en 2025) alors que la croissance atteindrait 2,2% en 2026 (après 2,1% en 2025), contre 2,5% prévus précédemment. Dans la zone euro, contrairement à 2022, le risque lié à l'énergie ne se pose pas tant en termes de pénurie que de vulnérabilité élevée aux prix mondiaux. La zone ne s'inscrit plus sur le chemin désinflationniste tranquille d'avant la guerre au Moyen-Orient et, subissant des prix plus élevés/volatils sur les marchés mondiaux de l'énergie, sa compétitivité se dégrade (tant sur les marchés d'exportation que sur le marché intérieur) et la contrainte extérieure se manifeste. Au choc sur les prix de l'énergie et à l'inflation (dont on suppose les effets de second tour très limités) s'ajoutent le durcissement des conditions monétaires/financières et une incertitude croissante, soit une combinaison défavorable au scénario pré-guerre d'accélération de l'investissement. Toutefois, la situation économique et financière solide des acteurs privés, couplée à une orientation globalement neutre et localement expansionniste de la politique budgétaire (notamment en Allemagne), devrait assurer une croissance de 0,8% en 2026 et de 1,1% en 2027. La persistance de l'inflation et la récession sont reléguées dans le scénario « adverse modéré ».

Deuxième scénario : scénario "adverse modéré" (pondéré à 25%)

Ce scénario suppose une intensification et un allongement du conflit dans le golfe Persique. A la différence du scénario central où les déséquilibres se résolvent par la hausse des prix, dans ce scénario de stress, on suppose des perturbations des chaînes d'approvisionnement (allongement des délais de livraison, pénuries) ainsi qu'un choc plus violent sur les prix de l'énergie. Dans un environnement international anxiogène, on suppose également une montée de l'aversion au risque qui, alors que les valorisations des marchés actions sont très élevées, se matérialise brutalement sous la forme d'une chute des marchés financiers : les agents économiques font preuve d'attentisme et de préférence pour l'épargne (baisse de la consommation, amplifiée par un sursaut temporaire des coûts de production et de l'inflation, recul de l'investissement et préférence pour les actifs très sûrs), les marchés actions baissent et un écartement des spreads souverains et corporate est constaté.

Face au choc d'inflation et en dépit du choc de croissance annoncé, la BCE ressert sa politique monétaire en 2026 (comme dans le scénario central). Elle entame ensuite son assouplissement monétaire en 2027 mais ne recourt pas à des outils quantitatifs pour, d'une part, contrer la récession et, d'autre part, apaiser la défiance à l'égard des actifs européens

(dont les obligations souveraines). Les taux d'intérêt sans risque se replient mais s'accompagnent de tensions fortes sur les souverains les plus fragiles. Compte tenu de l'état des finances publiques (en particulier en France et en Italie), la réponse budgétaire nationale est limitée et l'UE ne mobilise pas de moyens budgétaires communs. Enfin, en raison d'un assouplissement monétaire de la Fed plus agressif, l'euro s'apprécie contre dollar.

Troisième scénario : scénario "favorable" (pondéré à 10%)

Il s'agit d'un scénario de « normalisation rapide ». Ce scénario suppose donc une résolution très rapide de la guerre dans le golfe Persique, conduisant à une baisse des prix du pétrole et à un retour du trafic habituel dans le détroit d'Ormuz. Le prix moyen du baril de pétrole est ainsi inférieur de près de 10 dollars aux niveaux prévus dans le scénario central en 2026 et 2027, tout en demeurant supérieur à la moyenne de 2025.

En zone euro, après avoir atteint un pic un peu moins élevé en mai, l'inflation se replie rapidement pour atteindre 1,8% en fin d'année 2026 mais 2,2% en moyenne sur l'année entière. La BCE procède à une seule hausse de taux « préventive » (25 pb) pour éviter que les anticipations ne dérapent. Cela permet un retour au scénario central élaboré fin 2025, ajusté en avril 2026 avec les données économiques et financières connues alors (4ème trimestre 2025 et du 1er trimestre 2026).

Quatrième scénario : Scénario "adverse sévère" (pondéré à 5%)

Elaboré en juin 2025, le scénario supposait une aggravation des tensions commerciales et géopolitiques et retenait l'hypothèse d'une nouvelle augmentation des tarifs douaniers initiée par le

gouvernement américain. Compte tenu du jugement de l'International Court of Trade américaine, le gouvernement américain privilégiait une hausse substantielle des tarifs sectoriels (dont acier, aluminium, automobiles, produits pharmaceutiques, semi-conducteurs, puces). Il faisait également approuver par le Congrès un tarif universel. Le tarif douanier appliqué était de l'ordre de 20%.

Les principaux partenaires rétorquaient en contrôlant leurs exportations (rétention d'exportations stratégiques de la part de la Chine) ou en imposant à leur tour des droits de douane (Chine et UE). L'UE refusait de s'engager à importer davantage de GNL des Etats-Unis, refus auquel le gouvernement américain répliquait en imposant une limitation des volumes de GNL exportés. Nous supposons un doublement du prix du gaz au cours du 1er semestre 2026, le temps de négocier. Enfin, les tensions géopolitiques entraînaient un blocage partiel de certaines voies maritimes clés (Panama, détroit de Malacca, canal de Suez) occasionnant une augmentation des délais de livraison et des ruptures ponctuelles des chaînes d'approvisionnement.

Les chocs, liés aux tensions commerciales, à la résurgence de l'inflation, au resserrement monétaire et à la hausse des coûts de financement, entraînaient une crise de confiance, une remontée du taux d'épargne et une baisse de l'investissement. La croissance en était fortement affectée. Les taux souverains, pénalisés par les craintes sur certaines situations budgétaires, se tendaient fortement. Les marchés actions subissaient une baisse brutale.

Focus sur l'évolution des principales variables macroéconomiques dans les 4 scénarios :

En %	Réf.	Scénario central				Adverse modéré				Favorable				Adverse sévère			
	2025	2026	2027	2028	2029	2026	2027	2028	2029	2026	2027	2028	2029	2026	2027	2028	2029
Zone euro																	
PIB réel - variation moyenne annuelle	1,5	0,8	1,1	1,2	1,2	0,2	(0,9)	1,5	2,2	1,2	1,3	1,3	1,3	(2,0)	(1,8)	1,5	X
Taux de chômage - moyenne annuelle	6,3	6,4	6,4	6,3	6,3	6,5	7,0	6,8	6,5	6,2	6,1	6,0	6,0	7,0	7,9	7,8	X
Inflation (IPCH) - moyenne annuelle	2,1	3,1	2,1	1,9	1,9	5,7	5,6	0,0	2,2	2,2	1,8	1,8	1,8	4,7	3,1	2,6	X
France																	
PIB réel - variation moyenne annuelle	0,9	0,9	0,9	1,2	1,2	0,3	(0,6)	1,4	2,0	1,3	1,2	1,1	1,1	(1,2)	(1,5)	1,8	X
Taux de chômage - moyenne annuelle	7,7	8,0	7,9	7,7	7,7	8,2	8,5	8,1	7,9	7,9	7,7	7,6	7,5	8,3	8,9	8,7	X
Inflation (IPC) - moyenne annuelle	0,9	2,1	1,5	1,5	1,5	4,3	4,8	0,1	1,5	1,0	1,1	1,4	1,8	3,1	2,1	2,0	X
Inflation sous-jacente - moyenne annuelle	1,2	1,8	2,1	1,7	1,7	5,5	7,5	0,3	1,8	1,5	1,5	1,8	2,2	4,5	3,2	3,0	X
OAT 10 ans - fin d'année	3,6	4,0	3,8	3,6	3,6	3,3	2,6	3,1	3,1	3,3	3,6	3,5	3,5	5,2	4,2	4,0	X

Analyse de sensibilité des scénarios macro-économiques dans le calcul des provisions IFRS 9 (ECL Stage 1 et 2) sur la base des paramètres centraux :

Variation d'ECL d'un passage à 100 % du scénario (périmètre Groupe Crédit Agricole)			
Scénario central	Adverse modéré	Scénario favorable	Adverse sévère
- 4 %	+ 13 %	- 14 %	+ 54 %

Aucun ajustement n’a été réalisé en local.

Concernant l’ensemble des scénarios

Pour tenir compte des particularités locales (liées à la géographie ou à certains métiers), certaines entités du Groupe complètent les scénarios macroéconomiques définis au niveau central par des hypothèses spécifiques (forward looking locaux).

À fin juin 2026, en intégrant les forward looking locaux, les provisions Stage 1 / Stage 2 d’une part (provisionnement des actifs clientèles sains) et les provisions Stage 3 d’autre part (provisionnement pour risques avérés) ont représenté respectivement 45 % et 55% des stocks de couverture sur le périmètre de la Caisse régionale Brie Picardie.

2. Evolution des ECL

L’évolution de la structure des encours et des ECL au cours de la période est détaillée dans la partie 3.1 des comptes consolidés au 30 Juin 2026.

Les commentaires ci-dessous portent sur le périmètre des actifs financiers au coût amorti (prêts et créances sur la clientèle) qui représente environ 90% des corrections de valeurs pour pertes.

Structure des encours

Le montant global des engagements (actifs financiers au coût amorti) a augmenté de 129 millions d’euros sur le premier semestre 2026 pour atteindre 32 190 millions d’euros soit une hausse de 0,4%.

On constate depuis le début d’année, une évolution de la structure des portefeuilles avec un poids des contrats en stage 2 plus important. La hausse des encours en stage 2 s’élève à 6,6% sur le premier semestre et à 6,7% sur le stage 3.

2.3.2 Risques de marché

Les dispositifs de gestion et la méthodologie de mesure et d’encadrement des risques de marché sont précisés dans le Rapport Financier Annuel de la Caisse régionale Brie Picardie à fin 2025 en partie 5, chapitre 3.2.

Conformément au règlement (UE) 2024/1623 du 31 mai 2024 (dit “CRR3”) modifiant le règlement (UE) 575/2013 (dit “CRR”), le déploiement et l’application de la méthodologie Basic Approach – Credit Valuation Adjustment (BA-CVA) pour le calcul

En K€	30/06/2026	31/12/2025
Total Engagements	32 189 564	32 060 363
Bucket 1	28 636 672	28 727 759
Bucket 2	2 937 697	2 756 077
Bucket 3	615 195	576 527

Répartition des prêts et créances sur la clientèle		
En %	30/06/2026	31/12/2025
	100,0%	100,0%
Bucket 1	89,0%	89,6%
Bucket 2	9,2%	8,6%
Bucket 3	1,9%	1,8%

Evolution des ECL

Les corrections de valeurs pour pertes sur les contreparties les mieux notées (Bucket 1) ont diminué de 21,7% sur le premier semestre de 2026 (soit -19,4M€). Le niveau de couverture des encours en Bucket 1 s’est stabilisé à 0,2%.

Les provisions du portefeuille en Bucket 2 ont significativement augmenté (+13,2% par rapport à fin décembre 2025). Le niveau de couverture des encours en Bucket 2 progresse à 7% fin juin 2026 vs 6,6% fin 2025.

Les corrections de valeurs pour pertes sont en hausse sur ce premier semestre pour les encours en défaut avec +6,3%. Le taux de couverture des créances dépréciées (Bucket 3) reste stable (54,8% en juin 2026 vs 55% fin 2025).

En K€	30/06/2026	31/12/2025
Total Provisions	612 651	588 128
Bucket 1	70 291	89 726
Bucket 2	205 348	181 351
Bucket 3	337 012	317 051

Taux de couverture des encours des prêts et créances sur la clientèle		
En %	30/06/2026	31/12/2025
Bucket 1	0,2%	0,3%
Bucket 2	7,0%	6,6%
Bucket 3	54,8%	55,0%

des exigences minimales en fonds propres est effectif depuis le 1er janvier 2025 dans l’ensemble des entités du Groupe Crédit agricole.

Cette approche remplace la méthode avancée utilisée précédemment sur le périmètre autorisé à calculer les exigences en fonds propres en modèle interne et la méthode standard sur les autres entités du Groupe Crédit Agricole.

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment :

les taux d'intérêt : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;

les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;

les prix : le risque de prix résulte de la variation et de la volatilité des cours des actions, des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières ;

les spreads de crédit : le risque de crédit correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution des spreads de crédit des indices ou des émetteurs. Pour les produits plus complexes de crédit s'ajoute également le risque de variation de juste valeur lié à l'évolution de la corrélation entre les défauts des émetteurs.

La Caisse Régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

On distingue comptablement le trading book et le banking book. La variation de juste valeur du trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du banking book se traduit par un impact sur les fonds propres. Sur le premier semestre 2025, et à l'image des années précédentes, aucune opération de trading n'a été effectuée.

Concernant le banking book, la politique est la suivante : le montant des excédents de fonds propres est placé selon les cibles d'allocation de la politique financière proposées par la Direction Générale et validées par le Conseil d'Administration. Une partie du banking book a vocation à être détenue à long terme (jusqu'à l'échéance des titres) et une autre partie est classée comptablement comme disponible à la vente.

2.3.2.1 Objectifs et politique

La maîtrise des risques de marché du groupe Crédit Agricole repose sur un dispositif structuré, comprenant une organisation indépendante des hiérarchies opérationnelles, des méthodologies d'identification et de mesure des risques, des procédures de surveillance et de consolidation. En termes de périmètre, ce dispositif couvre l'ensemble des risques de marché.

Dans un contexte de marché marqué par la remontée des taux, les incertitudes économiques et les tensions géopolitiques, le Groupe Crédit Agricole a poursuivi une politique de gestion prudente des risques de marché en cohérence avec son cadre d'appétit aux risques.

2.3.2.2 Gestion du risque

Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché du groupe Crédit Agricole est structuré sur deux niveaux distincts et complémentaires :

- au niveau central, la direction des risques et contrôles permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et de contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles ;
- au niveau de la Caisse Régionale, un responsable des risques et contrôles permanents pilote et contrôle les risques de marché issus des activités.

Conformément à la réglementation, la Caisse Régionale respecte le principe de séparation de fonction. Ainsi, la fonction à l'engagement des opérations appartient à une ligne hiérarchique différente des fonctions en charge de la mesure des résultats et des risques et de la fonction de contrôle :

- les opérateurs de marché (Front Office) sont rattachés au responsable du service gestion financière, premier degré de contrôle, au sein de la direction finance et pilotage ;
- les personnes en charge de la mesure des résultats et des risques (Middle Office), qui constituent le second degré de contrôle (premier niveau) sont rattachées à la direction en charge des centres d'affaires et de la banque privée ;
- les personnes en charge du contrôle second degré deuxième niveau sont rattachées au responsable de l'unité contrôle comptable et financier, au sein de la direction des risques et contrôles.

Les Comités de décision et de suivi des risques

Organes de suivi des risques de niveau Groupe

Le suivi des risques au niveau central se décline en trois comités, que sont le comité des risques Groupe, le comité de surveillance des risques, et le comité normes et méthodologies.

Organes de suivi des risques de niveau local

Le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale, organe délibérant, se prononce sur la politique générale, le niveau de tolérance et d'appétit au risque, son périmètre d'application, ainsi que sur l'adéquation des risques pris aux dispositifs d'identification, de mesure et de gestion des risques financiers.

Le Conseil d'Administration délibère annuellement sur la politique générale, et davantage si l'environnement économique le nécessite. En cours d'exercice, le Conseil d'Administration est tenu informé de l'évolution des différents indicateurs de risque, du respect des limites et des mesures prises en cas de dépassement de seuils d'alerte ou d'impact défavorable des scénarios de stress sur les comptes de la Caisse Régionale. Il approuve toute modification substantielle des méthodologies internes à la Caisse Régionale.

La Direction Générale propose à la validation du Conseil d'Administration la politique financière de la Caisse Régionale et organise sa mise en œuvre et son suivi, notamment à travers

les différents comités et leurs délégations. Elle propose le niveau de tolérance aux risques de l'établissement en fonction de son profil de risque et définit la politique générale de gestion des risques financiers adaptée à celui-ci.

Elle veille à l'adéquation des dispositifs d'identification, de mesure et de gestion des risques financiers (organisation, comités, outils et systèmes, procédures internes et de contrôle, limites...) par rapport aux risques pris. La Direction Générale formalise les niveaux de délégations, plus ou moins étendus, aux comités mis en place et aux collaborateurs affectés au domaine financier. Elle informe et rend compte au Conseil d'Administration des résultats de ces activités et de tout fait significatif qui le nécessite.

Le Comité Financier traite de la définition de la politique financière, du suivi de sa mise en œuvre, notamment en matière d'investissements sur titres, refinancement moyen long terme, gestion du risque de taux et respect des limites. Il se réunit mensuellement sous la présidence du Directeur Général, et/ou du Directeur Général Adjoint. Au-delà de ces acteurs, les membres permanents de ce comité sont définis dans la politique financière révisée annuellement :

Les résultats des contrôles financiers réalisés au cours de l'année sont régulièrement restitués à la Direction Générale en Comité de Contrôle Interne ainsi qu'aux Administrateurs en Comité des Risques et en Conseil d'Administration.

2.3.2.3 Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché

Indicateurs

Le dispositif de mesure et d'encadrement des risques de marché repose sur la combinaison de plusieurs indicateurs dont la plupart font l'objet de limites globales ou spécifiques. Il s'appuie notamment les scénarios de stress et des indicateurs complémentaires (sensibilité aux facteurs de risque, combinaison d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs) et repose sur un processus d'évaluation des positions au sein de chaque entité présentant des risques de marché. Le processus de contrôles permanents intègre des procédures de validation et de backtesting des modèles.

Les stress scénarii

Ces calculs de scénarios de stress, conformément aux principes du Groupe, simulent des conditions extrêmes de marché et sont le résultat de différentes approches complémentaires :

- les scénarios historiques consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé ; les *stress scenarios* historiques ainsi retenus sont ceux des crises de 1987 (scénario de krach boursier), de 1994 (scénario de crise obligataire), de 1998 (scénario de crise du marché du crédit, baisse des marchés d'actions, forte progression des taux d'intérêt et baisse des devises émergentes) et de 2008 (deux stress mesurant l'impact des mouvements de marché suite à la faillite de Lehman Brothers) ;
- les scénarios hypothétiques anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec les économistes ; les scénarios hypothétiques sont ceux d'une **reprise économique** (progression des marchés

d'actions et de matières premières, aplatissement des courbes de taux et appréciation de l'USD, resserrement des *spreads* de crédit), d'un **resserrement de la liquidité** (aplatissement des courbes de taux, élargissement des *spreads* de crédit, baisse des marchés d'actions) et de **tensions internationales** (scénario représentant les conditions économiques dans un contexte de tensions internationales entre la Chine et les États-Unis : augmentation de la volatilité et baisse des cours sur les marchés actions, baisse du cours des *futures* et hausse de la volatilité sur le marché des matières premières, aplatissement des courbes de taux, baisse du dollar US par rapport aux autres devises, élargissement des *spreads* de crédit).

Le calcul de ces stress est réalisé selon une périodicité mensuelle.

Par ailleurs, d'autres types de stress sont réalisés

- au niveau de la Caisse Régionale, des stress adverses permettent d'évaluer l'impact de mouvements de marché de grande ampleur et défavorables sur les différentes lignes d'activité ;
- au niveau de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, des stress adverses extrêmes, permettent de mesurer l'impact de chocs de marché encore plus sévères.

Les indicateurs complémentaires

Des indicateurs complémentaires (sensibilités à divers facteurs de risque, loss alerts, stop loss, montants nominaux, encours, durées...) sont par ailleurs produits au sein du groupe Crédit Agricole et de la Caisse Régionale et peuvent, dans le cadre du dispositif de maîtrise des risques, faire l'objet de limites. Ils permettent de mesurer et d'encadrer de façon fine les expositions aux différents facteurs de risque de marché, d'identifier les opérations atypiques et d'enrichir la vision synthétique des risques fournie par les stress scenarios globaux.

Utilisation des dérivés de crédit

La Caisse Régionale n'utilise pas de dérivés de crédits.

2.3.2.4 Expositions

L'exposition de la Caisse Régionale au risque de marché français résulte du montant investi sur chacun des marchés soit sous la forme d'achats de titres en direct, soit sous la forme d'achats de parts d'OPCVM.

2.3.2.5 Risque action

Le risque action trouve son origine dans les activités de *trading* sur actions, dans le portefeuille de placement investi en actions.

Risque sur actions provenant des activités de trading

Le risque action porté par la Caisse Régionale peut provenir d'activités de trading, du portefeuille de placement ou des actions d'autocontrôle. Sur le premier semestre 2025, la Caisse Régionale n'a engagé aucun encours en portefeuille de trading titres.

Risque sur actions provenant d'autres activités

Le risque action du portefeuille de placement est constitué des titres détenus par la Caisse Régionale et investis sur des marchés actions. Au 30 juin 2026, l'encours comptable brut du portefeuille de placement exposé au risque action s'élève à 1,6 millions d'euros. En complément, le portefeuille de la SAS Brie Picardie Expansion, filiale de la Caisse Régionale dédiée à l'activité de capital-investissement, comporte 212,7 millions d'euros d'encours comptable brut exposé au risque action au 30 juin 2026.

Actions d'autocontrôle

Les opérations de la Caisse Régionale sur ses propres certificats coopératifs d'investissement sont présentées dans le chapitre 4.4 « Capital social et sa rémunération » du présent rapport financier.

2.3.3 Gestion du bilan

Le dispositif d'encadrement et de suivi de la gestion du bilan est décrit dans le rapport financier annuel dans la partie 5, chapitre 2.6.

2.3.3.1 Bilan de liquidité au 30 juin 2026

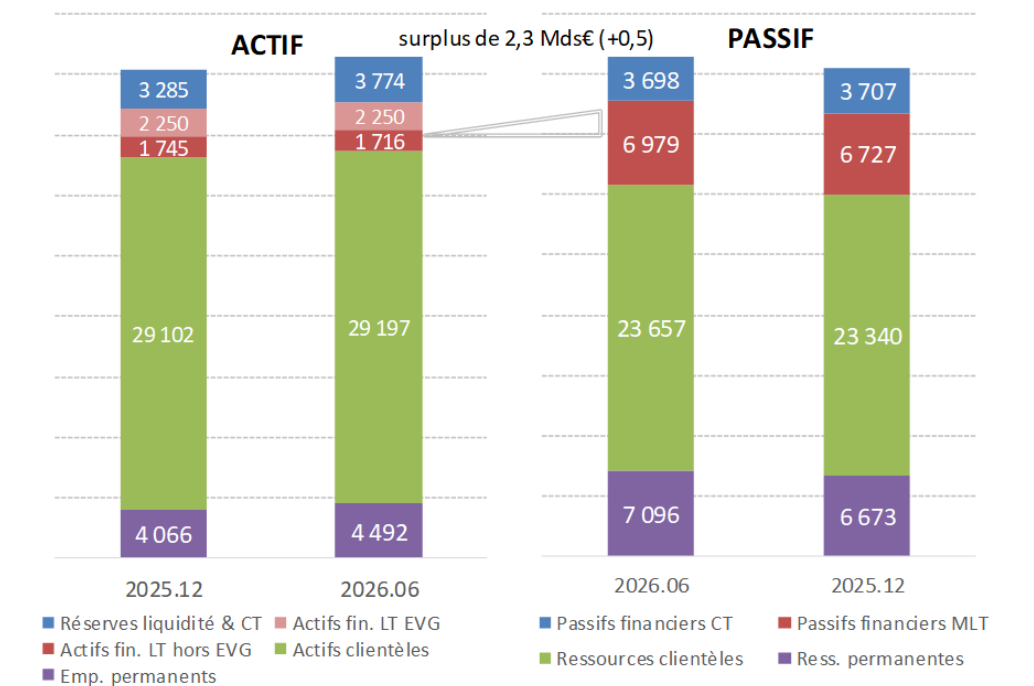
Le bilan cash est élaboré à partir des comptes en normes françaises de la Caisse Régionale Brie Picardie.

Il correspond au périmètre bancaire consolidé avec les filiales intégrées globalement.

Il est à noter que la centralisation à la Caisse des Dépôts et Consignations fait l'objet d'un netting implicite dans la mesure où n'est retenue que la quote-part non centralisée des livrets au passif dans le bilan de la Caisse Régionale Brie Picardie tandis que la centralisation existe mais au niveau de CASA.

D'autres retraitements permettent de corriger les encours que les normes comptables attribuent à un compartiment, alors qu'ils relèvent économiquement d'un autre compartiment. Ainsi, les émissions seniors dans les réseaux bancaires ainsi que les refinancements de la Banque Européenne d'Investissements et Caisse des Dépôts et Consignations et les autres refinancements de même type adossés à des prêts clientèle, dont le classement comptable engendrerait une affectation au compartiment "Ressources marché long terme", sont retraités pour apparaître comme des « Ressources clientèle ».

Bilan de liquidité bancaire du Crédit Agricole Brie Picardie au 30 juin 2026



Le bilan cash bancaire de la Caisse Régionale Brie Picardie, à 41,42 milliards d'euros au 30 juin 2026, fait apparaître un excédent de ressources stables (hors opération Evergreen) de 2,32 milliards d'euros, en hausse de 0,50 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2025, en raison principalement d'une amélioration du différentiel crédit – collecte (+0,22 milliards d'euros) ainsi que de la position moyen long terme (+0,27 milliards d'euros).

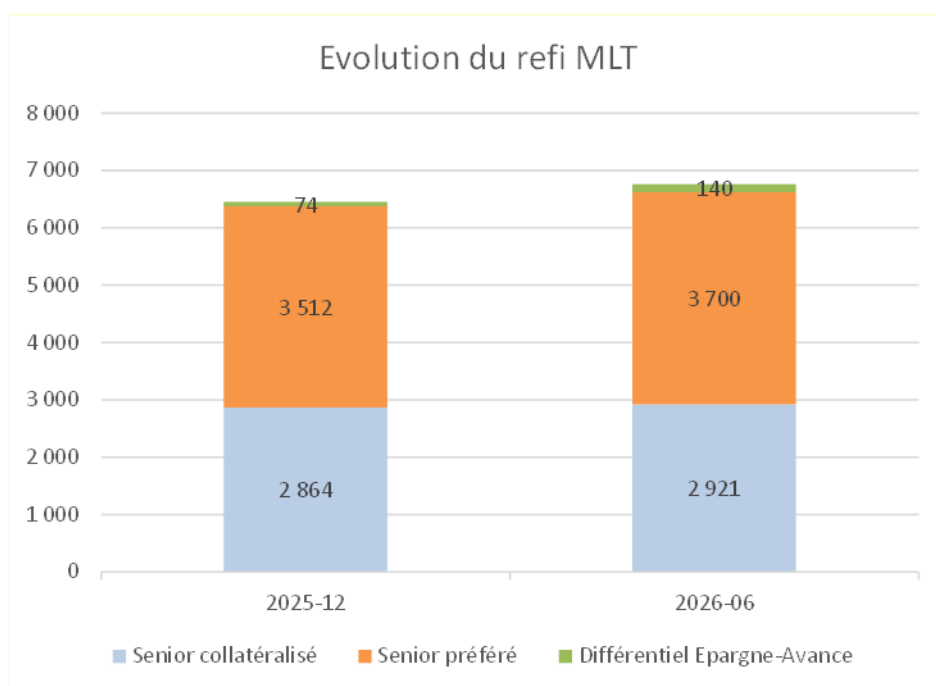
Au premier semestre 2026, la Caisse Régionale Brie Picardie affiche une bonne dynamique commerciale avec des crédits en hausse de + 0,10 milliards d'euros accompagnés d'une collecte également en hausse de + 0,32 milliards d'euros.

Par ailleurs, la Caisse Régionale Brie Picardie affiche une position emprunteuse à court-terme au 30 juin 2026 (endettement court terme diminué des remplacements court terme après retraitement de l'opération Evergreen) de 0,47 milliards d'euros contre 0,64 milliards d'euros à fin décembre 2025.

Les ressources de marché à moyen-long terme s'élèvent à 6,62 milliards d'euros au 30 juin 2026, en hausse de 0,24 milliards d'euros sur le semestre.

Leur composition est détaillée ci-dessous :

Evolution des ressources de Marché long terme du Crédit Agricole Brie Picardie



Les montants de refinancement LT excluent les appels de marge reçus et les retours de liquidité liés aux opérations client. Sont inclus dans les chiffres communiqués l'écart entre les avances octroyées par CASA au titre de l'épargne centralisée au bilan de Crédit Agricole SA et la collecte effective (« différentiel épargne-avance »), considéré comme du refinancement moyen long terme au sens des normes internes du groupe, ainsi que l'encours de titrisation émis sur le marché.

Sur le premier semestre 2026, le refinancement long terme de la Caisse régionale évolue principalement sous l'effet de l'augmentation de l'encours des refinancements seniors préférés, en augmentation de 0,19 milliards d'euros, reflet de nouveaux emprunts long terme effectués auprès de Crédit Agricole SA sur la période.

2.3.3.2 Evolution des réserves de liquidité de la Caisse Régionale Brie Picardie

Les réserves de liquidité après décote atteignent 5,96 milliards d'euros au 30 juin 2026, en hausse de +0,22 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2025. Ce montant est en augmentation du fait de l'augmentation des encours de titres liquides hors LCR (+0,29 milliards d'euros sur le premier

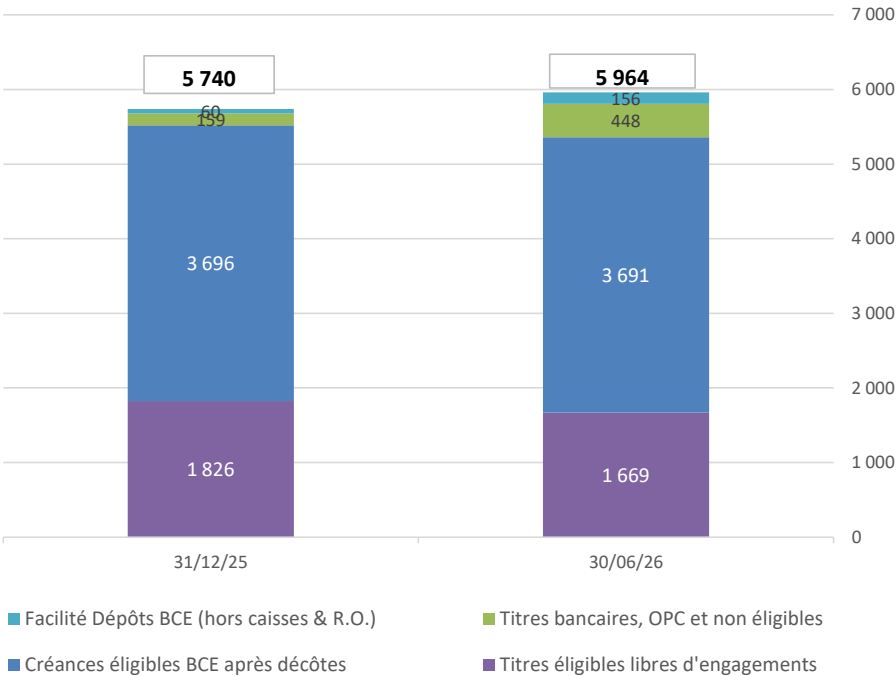
semestre), notamment du fait de l'acquisition d'OPCVM monétaires liquides sur ce semestre.

Les réserves de liquidité disponibles à fin juin 2026 comprennent ainsi :

- 3,70 milliards d’euros de créances éligibles au refinancement Banques centrales après décote BCE ;
- 0,16 milliards d’euros de dépôts auprès des Banques centrales (hors caisse et réserves obligatoires) ;
- 1,67 milliards d’euros après décote de titres libre d’engagement (non mis en pension) éligibles LCR ;

- 0,45 milliards d’euros après décote de titres non éligibles LCR mais disponible à la liquéfaction.

La déclinaison des limites du système de gestion et d’encadrement de la liquidité du Groupe avec la Caisse Régionale Brie Picardie assure une adéquation au niveau local entre le risque de liquidité et sa couverture par les réserves.



2.3.3.3 Ratios réglementaires

Depuis le mois de mars 2014, les établissements de crédit de la zone euro ont l’obligation de transmettre à leurs superviseurs les reportings du Liquidity Coverage Ratio (LCR) définis par l’EBA (European Banking Authority). Le LCR a pour objectif de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité des banques en veillant à ce qu’elles disposent d’un encours suffisant d’actifs liquides de haute qualité (HQLA, High

Quality Liquid Assets) non grevés pouvant être convertis en liquidités, facilement et immédiatement, sur des marchés privés, dans l’hypothèse d’une crise de liquidité qui durerait 30 jours calendaires.

Les établissements de crédit sont assujettis à un seuil sur ce ratio, fixé à 100% à compter du 1er janvier 2018.

Caisse Régionale Brie Picardie en millions d’euros, moyenne sur 12 mois	31/12/2025	30/06/2026
COUSSIN DE LIQUIDITE	2 100	2 058
TOTAL DES SORTIES NETTES DE TRESORERIE	1 869	1 804
RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITE	112,76%	114,14%

Le ratio LCR moyen sur 12 mois de la Caisse Régionale Brie Picardie s’élève à 114,14% à fin juin 2026, contre 112,76% à fin décembre 2025. Ils sont supérieurs à l’objectif du Plan à Moyen Terme d’environ 110%. Par ailleurs, le ratio NSFR de la Caisse Régionale Brie Picardie est bien supérieur à 100%, conformément à l’exigence réglementaire.

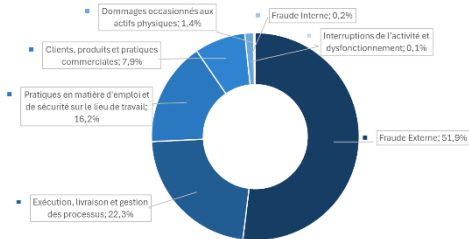
2.3.4 Risques opérationnels

Le risque opérationnel est défini comme le risque de pertes découlant d’une inadéquation ou d’une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d’événements extérieurs, y compris mais sans s’y limiter, le risque juridique, le risque de modèle ou le risque lié aux technologies de l’information et de la communication (TIC), à l’exclusion toutefois du risque stratégique et de réputation.

Les dispositifs de gestion et de surveillance des risques opérationnels sont décrits au sein du Rapport financier annuel 2025, dans le chapitre 5, partie 3.7. Il n’y a pas eu d’évolution significative au premier semestre 2026.

La partie « 3.7.III. Exposition » du chapitre 5 du Rapport financier annuel 2025, relative à la répartition par catégorie de risque bâloise des pertes opérationnelles et aux emplois pondérés, a fait l’objet d’une mise à jour présentée ci-dessous :

REPARTITION DES PERTES OPERATIONNELLES PAR CATEGORIE DE RISQUES BALOISE (2024 A JUIN 2026)



D’une manière générale, le profil d’exposition en termes de risques opérationnels détectés sur la période allant de 2024 au premier semestre 2026, reflète les principales activités de la Caisse régionale Brie Picardie :

- une exposition à la Fraude Externe qui représente le premier foyer de risque, dont la part est croissante, notamment du fait du risque opérationnel frontière crédit (fraude documentaire, falsification de documents, disparition intentionnelle du débiteur) et de la fraude aux moyens de paiement (fraude monétique).
- des risques d’exécution, livraison, gestion des processus liés à des erreurs de traitement (défaut de suivi dans la gestion, défaut de traitement ou défaut de livraison, erreur de saisie, réglementaires non-respect des délais, défaillance dans le suivi ou la gestion des garanties...).
- des risques liés aux pratiques en matière d’emploi (contestation prud’homale provisionnées notamment).
- une exposition notable à la catégorie Clients, Produit et Pratiques Commerciales, marquée notamment par des risques faisant suite à plusieurs dossiers relatifs aux réglementations de la protection des clients, pratiques commerciales trompeuses ou insuffisance dans la détection relative aux abus de marché/informations privilégiées.
- Des plans d’actions locaux correctifs et préventifs sont mis en place en vue de réduire l’exposition de la Caisse régionale au risque opérationnel.

EMPLOIS PONDERES ET EXIGENCE DE FONDS PROPRES AU TITRE DU RISQUE OPERATIONNEL

Il est précisé que dans le cadre du CRR3 / Bâle III avancé (dit Bâle IV) il n’y a plus de ventilation des emplois pondérés par catégorie bâloise.

Approche en méthode SMA (en €)	30 juin 2026	
	Exigence de fonds propres (EFP)	Emplois pondérés (RWA)
Crédit Agricole Brie Picardie	95 448 720	1 193 190 000

Conformément au règlement (UE) 2024/1623 du 31 mai 2024 (dit “CRR3”) modifiant le règlement (UE) 575/2013 (dit “CRR”), le cadre du risque opérationnel a évolué au 1er janvier 2025 avec l’introduction d’une nouvelle méthode unique standardisée de calcul du risque opérationnel (Standardised Measurement Approach - SMA) qui remplace les méthodes standard et avancée appliquées avant cette date. Le calcul des exigences de fonds propres (EFP) pour le risque opérationnel utilise le Business Indicator Component (BIC) basé sur le Business Indicator (BI) calculé sur les 3 derniers exercices financiers en intégrant les données des entités acquises/cédées sur cette période de 3 ans. Cette méthode peut être réalisée en Approche Comptable ou en Approche Prudentielle. Le Groupe Crédit Agricole a retenu l’Approche Prudentielle après en avoir notifié la BCE.

Principaux travaux menés au cours du premier semestre de l’année 2026

Au premier semestre 2026, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie a continué à renforcer son dispositif qualitatif et quantitatif d’identification, d’évaluation, de prévention et de surveillance des risques opérationnels.

Dans ce cadre, les principales actions suivantes ont été conduites :

- Le périmètre de surveillance des entités sur base consolidée (PSC) a été actualisé le 22 janvier et le 1er avril afin de faire refléter les évolutions intervenues sur les entités qui en font partie, soit en termes de type de contrôle exercé, de nature d’activité (régulée ou non) ou d’identification ou non de risque(s) significatif(s).
 - Le risque opérationnel a fait l’objet d’un suivi trimestriel présenté au Comité de contrôle interne, concernant le dispositif de collecte des incidents et alertes, et également le dispositif de mise à jour de la cartographie des risques opérationnels.
 - Une alerte auprès du Conseil d’Administration et de CASA a été réalisé au titre du T1 2026, pour dépassement du seuil de tolérance concernant le coût du risque opérationnel pur comptabilisé sur le trimestre/PNB (atteinte de 1,34% vs seuil de tolérance défini à 0,90%). L’analyse du coût du risque opérationnel du trimestre montre que la variation est principalement liée aux alertes des ressources humaines. Un plan d’action a été mis en place localement afin de provisionner à dire d’expert les sommes susceptibles de faire l’objet d’une condamnation.
- Au total, 1,3 M€ sont comptabilisés sur le T1 2026 correspondant à 9 alertes pour Saisine du conseil des prud’hommes.

- La cartographie des risques opérationnels 2025 a été finalisée et la synthèse envoyée à Crédit Agricole S.A. le 16 avril 2026. Cette dernière a fait l'objet d'une présentation au Comité de contrôle interne du 1er avril 2026, comprenant la définition de plans d'actions sur les processus qualifiés de critique.
- L'exercice de la cartographie des risques opérationnels 2026 a été lancé le 12 mai 2026.
- Au 30/06/2026, les scénarios majeurs restent en attente de directives de la part de CASA. A la suite de la revue de la méthode de calcul des exigences en fonds propres (EFP) et au déploiement de l'outil Boléro, conformément aux attendus Bâle IV, la liste des scénarios majeurs fait actuellement l'objet d'une revue au niveau Groupe avec un calendrier fortement dépendant des développements IT et de la validation des résultats du modèle.
- Le seuil d'alerte risque opérationnel significatif (0.5% des fonds propres) pour l'année 2026, tel que présenté et validé en Conseil d'Administration le 28 mai 2026, a été légèrement rehaussé (+6,9%) par rapport aux fonds propres de base au 31/12/2025, soit un seuil de 15 289 641,52 euros.

2.3.5 Risques juridiques

Les principales procédures judiciaires et fiscales en cours au sein de la Caisse régionale et de ses filiales consolidées par intégration globale sont décrites dans le rapport de gestion pour l'exercice 2025. Les dossiers ci-après évoqués sont ceux qui sont nés ou ont connu une évolution après le 11/03/2026, date du dépôt auprès de l'AMF du Rapport Financier Annuel. Sont aussi évoqués des dossiers en cours qui n'ont pas fait l'objet d'évolution depuis cette date.

Les risques juridiques en cours au 30 juin 2026 susceptibles d'avoir une influence négative sur le patrimoine de la Caisse régionale ont fait l'objet de provisions qui correspondent à la meilleure estimation par la Direction générale sur la base des informations dont elle dispose. Elles sont mentionnées note 6.17 des états financiers.

À ce jour, à la connaissance de la Caisse régionale il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Caisse régionale a

- Le seuil d'alerte Groupe risque opérationnel fraude est désormais aligné avec le seuil d'alerte pour les autres natures de risques opérationnels, à savoir 300 000 euros.
- Les procédures ont été modifiées conformément à la réglementation en vigueur.
- Le recensement des indicateurs de risques opérationnels au titre de la qualité de la donnée a fait l'objet d'un lignage sur l'outil Nectar'In. La documentation de chaque indicateur se poursuit.
- Les dispositifs de maîtrise des risques liés à l'informatique et aux technologies de la communication sont en conformité avec la réglementation DORA. Le Panorama des Risques Informatiques pour en Assurer la Maîtrise (PRIAM) a fait l'objet d'une présentation auprès de la gouvernance en CCI du 1er avril 2026.
- De nouvelles actions de formation et de sensibilisation des correspondants à la culture des risques opérationnels se sont poursuivies au cours du premier semestre 2026.

connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée), susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Caisse régionale.

Par ailleurs, comme indiqué dans son communiqué du 24 avril 2017, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Brie Picardie a été assignée par quelques porteurs de CCI en vue d'obtenir le rachat de leurs titres. Cette action est initiée par l'Association de défense des actionnaires minoritaires (ADAM). La partie adverse a évalué sa demande à 51 millions d'euros.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie a pris acte avec satisfaction de l'arrêt rendu le 27 juin 2024 par la Cour d'appel d'Amiens dans le litige engagé par des porteurs de CCI en vue d'obtenir le rachat de leurs titres. Cette décision confirme le jugement du tribunal judiciaire d'Amiens du 21 avril 2021 qui avait déjà rejeté toutes les demandes des porteurs. Cet arrêt a fait l'objet d'un pourvoi en cassation.

2.3.6 Risques de non-conformité

Le dispositif mis en œuvre au sein de la Caisse Régionale a pour Le risque de non-conformité est défini par l'arrêté du 3 novembre 2014 comme « le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, nationales ou européennes directement applicables, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions des dirigeants effectifs prises notamment en application des orientations de l'organe de surveillance ».

Le dispositif mis en œuvre au sein de la Caisse Régionale vise à prévenir les risques de non-conformité liés notamment aux activités de services d'investissement, à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, au

respect des sanctions internationales, à la prévention de la fraude interne et externe ainsi que de la corruption, et à la protection de la clientèle.

Ce dispositif et les actions menées dans ce domaine sont décrits ci-dessous :

La déontologie conformité

La Caisse Régionale a satisfait à ses obligations réglementaires en ce début d'année en transmettant aux autorités compétentes les différents rapports requis, notamment le Questionnaire de Protection de la Clientèle et le Rapport de Conformité des Services d'Investissement.

Par ailleurs, la Politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts a été mise à jour au cours du premier semestre afin

d'intégrer les évolutions relatives à la « Déclaration des mandats privés », conformément aux recommandations du Groupe.

Protection de la clientèle

L'équipe Déontologie a répondu à ses obligations de reporting auprès de la Gouvernance en effectuant des présentations trimestrielles sur le devoir de conseil sur la commercialisation des instruments financiers (MIF 2) en comité de contrôle interne. La Direction Bancaire a également réalisé cet exercice sur l'inclusion bancaire. Une présentation semestrielle est réalisée sur ces deux thématiques en comité des risques du conseil d'administration.

Le risque de corruption

La Caisse Régionale a réalisé la revue annuelle de ses dispositifs de lutte contre la corruption (« loi Sapin II ») et de maîtrise du risque de conduite, avec une mise à jour du code de conduite anti-corruption.

Par ailleurs, l'outil d'alerte BKMS (outil Groupe) est mis à la disposition de l'ensemble des collaborateurs souhaitant signaler une alerte.

Commercialisation de nouveaux produits et services

Le dispositif « Nouvelle Activité, Nouveau Produit » (NAP) permet de renforcer la protection des clients en s'assurant d'une part que les conseillers disposent des supports d'information et de formation nécessaires à la bonne connaissance des avantages et contraintes des produits et services commercialisés et d'autre part que l'information qui est fournie aux clients est claire, transparente et compréhensible.

Ainsi, 53 produits et services ont été commercialisés dans le cadre du dispositif NAP au cours des six premiers mois de l'année.

Parallèlement, des travaux ont été menés au premier semestre afin de mettre à jour le catalogue des produits commercialisés par la Caisse Régionale et d'en réaliser la revue triennale.

La lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, respect des Sanctions Internationales et lutte contre la fraude

Le dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme repose sur une équipe dédiée, des politiques et procédures formalisées, des formations spécifiques ainsi que des outils de surveillance des flux atypiques.

Au cours des six premiers mois de l'année, la Caisse régionale a rédigé 295 Déclarations de Soupçon, avec un délai moyen de traitement de 20,6 jours.

Par ailleurs, l'équipe Sanctions Internationales a mis à jour le dispositif relatif aux sanctions visant la Russie et la Biélorussie, notamment afin de renforcer la maîtrise du risque de contournement. L'évaluation annuelle des risques liés au non-respect des sanctions internationales (Enterprise Wide Risk Assessment – EWRA) a également été réalisée.

En matière de lutte contre la fraude, la Caisse Régionale a déployé une nouvelle fonctionnalité de détection de la fraude identitaire.

3. Comptes consolidés

COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES

AU 30 JUIN 2026

(Ayant fait l'objet d'un examen limité)

**Examinés par le Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole
Brie Picardie en date du 29 juillet 2026**

SOMMAIRE

CADRE GENERAL	60
PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE	60
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	61
COMPTE DE RESULTAT	61
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	62
BILAN ACTIF	63
BILAN PASSIF	64
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	65
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE.....	66
NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES	68
1 PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISEES	68
1.1 <i>Normes applicables et comparabilité.....</i>	68
1.2 <i>Principes et méthodes comptables.....</i>	72
2 PRINCIPALES OPERATIONS DE STRUCTURE ET EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE	73
2.1 <i>Principales opérations de structure</i>	73
2.2 <i>Information portant sur le périmètre de consolidation au 30 juin 2025.....</i>	73
2.3 <i>Autres événements significatifs de la période</i>	73
3 RISQUE DE CREDIT	74
3.1 <i>Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période</i>	74
3.2 <i>Expositions au risque souverain</i>	81
4 NOTES RELATIVES AU RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES.....	83
4.1 <i>Produits et charges d'intérêts</i>	83
4.2 <i>Produits et charges de commissions</i>	83
4.3 <i>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</i>	84
4.4 <i>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres .</i>	85
4.5 <i>Produits (charges) nets des autres activités.....</i>	86
4.6 <i>Charges générales d'exploitation</i>	86

4.7	<i>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles.....</i>	86
4.8	<i>Coût du risque.....</i>	86
4.9	<i>Gains ou pertes nets sur autres actifs</i>	88
4.10	<i>Impôts</i>	88
4.11	<i>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>	88
5	INFORMATIONS SECTORIELLES	90
6	NOTES RELATIVES AU BILAN	90
6.1	<i>Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat.....</i>	90
6.2	<i>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</i>	91
6.3	<i>Actifs financiers au coût amorti.....</i>	92
6.4	<i>Passifs financiers au coût amorti</i>	93
6.5	<i>Instruments avec évènement éventuel.....</i>	94
6.6	<i>Immeubles de placement.....</i>	95
6.7	<i>Provisions</i>	95
6.8	<i>Capitaux propres.....</i>	97
7	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES	98
8	RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS	99
9	JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ET INFORMATIONS DIVERES	100
9.1	<i>Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur</i>	100
9.2	<i>Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3</i>	103
9.3	<i>Juste valeur des titres de dettes comptabilisés au coût amorti</i>	106
10	ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS AU 30 JUIN 2026	107

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers

CADRE GENERAL

Présentation juridique de l'entité

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Brie Picardie est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Brie Picardie, 85 caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse Régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des caisses locales, des filiales consolidables et d'un fonds dédié.

De par la loi bancaire, la Caisse Régionale Brie Picardie est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2026	30/06/2025
Intérêts et produits assimilés	4.1	725 367	732 040
Intérêts et charges assimilées	4.1	(536 080)	(576 370)
Commissions (produits)	4.2	180 887	181 364
Commissions (charges)	4.2	(21 292)	(19 504)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	6 275	11 179
<i>Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction</i>		155	175
<i>Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat</i>		6 120	11 004
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.4	97 307	92 485
<i>Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</i>		(9)	-
<i>Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)</i>		97 316	92 485
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti		-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
Produit net des activités d'assurance		-	-
Produits des activités d'assurance		-	-
Charges afférentes aux activités d'assurance		-	-
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus		-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance		-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats de réassurance détenus		-	-
Coût du risque de crédit sur les placements financiers des activités d'assurance		-	-
Produits des autres activités	4.5	6 027	5 000
Charges des autres activités	4.5	(4 691)	(3 627)
PRODUIT NET BANCAIRE		453 800	422 567
Charges générales d'exploitation	4.6	(190 496)	(183 700)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.7	(10 245)	(10 353)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		253 059	228 514
Coût du risque	4.8	(40 019)	(28 418)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		213 040	200 096
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	3	5
Variations de valeur des écarts d'acquisition		-	-
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		213 043	200 101
Impôts sur les bénéfices	4.10	(37 590)	(34 505)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées		-	-
RÉSULTAT NET		175 453	165 596
Participations ne donnant pas le contrôle		(9)	20
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		175 462	165 576

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2026	30/06/2025
Résultat net		175 453	165 596
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	4.11	-	-
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre (1)	4.11	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (1)	4.11	111 153	172 669
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres non recyclables	4.11	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	111 153	172 669
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11	-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	(3 443)	(5 329)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	4.11	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	4.11	107 710	167 340
Gains et pertes sur écarts de conversion	4.11	-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	4.11	(1 093)	3 252
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.11	-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres recyclables	4.11	-	-
Produits financiers ou charges financières de réassurance ventilés en capitaux propres	4.11	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	(1 093)	3 252
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11	-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	282	(840)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	4.11	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	4.11	(811)	2 412
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	4.11	106 899	169 752
			-
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		282 352	335 348
Dont part du Groupe		282 361	335 328
Dont participations ne donnant pas le contrôle		(9)	20
(1) Montant du transfert en réserves d'éléments non recyclables	4.11	-	-

BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2026	31/12/2025
Caisse, banques centrales		97 376	106 720
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1	748 573	482 553
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		35 093	42 406
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>		713 480	440 147
Instruments dérivés de couverture		632 721	659 728
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3-6.2	4 273 369	3 955 542
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>		809 072	610 841
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>		3 464 297	3 344 701
Actifs financiers au coût amorti	3-6.3	36 109 787	35 903 132
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>		4 967 019	4 913 569
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>		29 095 996	28 894 612
<i>Titres de dettes</i>		2 046 772	2 094 951
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		(755 553)	(803 232)
Actifs d'impôts courants et différés		86 830	75 877
Comptes de régularisation et actifs divers		454 696	386 050
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées		-	-
Contrats d'assurance émis - Actif		-	-
Contrats de réassurance détenus - Actif		-	-
Participation dans les entreprises mises en équivalence		-	-
Immeubles de placement	6.5	70 465	69 948
Immobilisations corporelles		133 342	132 644
Immobilisations incorporelles		208	220
Ecarts d'acquisition		-	-
TOTAL DE L'ACTIF		41 851 814	40 969 182

BILAN PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2026	31/12/2025
Banques centrales		-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1	35 567	43 025
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		35 567	43 025
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>		-	-
Instruments dérivés de couverture		278 223	322 868
Passifs financiers au coût amorti	6.4	34 193 709	33 571 161
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>		20 630 375	20 418 397
<i>Dettes envers la clientèle</i>		12 689 325	12 463 588
<i>Dettes représentées par un titre</i>		874 009	689 176
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		(18 841)	(33 032)
Passifs d'impôts courants et différés		42 656	187
Comptes de régularisation et passifs divers		998 826	988 984
Dettes liées aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées		-	-
Contrats d'assurance émis - Passif		-	-
Contrats de réassurance détenus - Passif		-	-
Provisions	6.6	76 702	69 356
Dettes subordonnées	6.7	-	-
Total dettes		35 606 842	34 962 549

Capitaux propres	6 244 972	6 006 633
Capitaux propres part du Groupe	6 241 679	6 003 331
Capital et réserves liées	1 735 002	1 740 227
Réserves consolidées	2 859 614	2 656 362
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 471 601	1 364 702
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	-	-
Résultat de la période	175 462	242 040
Participations ne donnant pas le contrôle	3 293	3 302
TOTAL DU PASSIF	41 851 814	40 969 182

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Part du Groupe								Participations ne donnant pas le contrôle						Capitaux propres consolidés	
	Capital et réserves liées					Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Résultat net	Capitaux propres	Capital réserves liées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Capitaux propres
	Capital	Primes et réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres autodétenus	Autres instruments de capitaux propres	Total Capital et réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		
(en milliers d'euros)																
Capitaux propres au 1er janvier 2024 Publié	356 703	4 092 898	(724)	-	4 448 877	(1 469)	921 916	920 447	-	5 369 324	6 654	-	-	-	6 654	5 375 978
Impacts nouvelles normes, décisions / interprétations IFRIC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2024 Retraité	356 703	4 092 898	(724)	-	4 448 877	(1 469)	921 916	920 447	-	5 369 324	6 654	-	-	-	6 704	5 375 978
Augmentation / Réduction de capital	2 706	-	-	-	2 706	-	-	-	-	2 706	-	-	-	-	-	2 706
Variation des titres autodétenus	-	-	(5 779)	-	(5 779)	-	-	-	-	(5 779)	-	-	-	-	-	(5 779)
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres du 1er semestre 2024	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés au 1er semestre 2024	-	(37 830)	-	-	(37 830)	-	-	-	-	(37 830)	-	-	-	-	-	(37 830)
Effet des acquisitions complémentaires / cessions partielles de titres de filiales sans perte de contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	185	-	-	-	185	185
Mouvements liés aux paiements en actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	2 706	(37 830)	(5 779)	-	(40 903)	-	-	-	-	(40 903)	185	-	-	-	185	(40 718)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	2 412	167 340	169 752	-	169 752	-	-	-	-	-	169 752
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat du 1er semestre 2024	-	-	-	-	-	-	-	-	165 576	165 576	20	-	-	-	20	165 596
Autres variations	-	45	-	-	45	-	-	-	-	45	-	-	-	-	-	45
Capitaux propres au 30 juin 2024 Retraité	359 409	4 055 113	(6 503)	-	4 408 019	943	1 089 256	1 090 199	165 576	5 663 794	6 859	-	-	-	6 859	5 670 653
Augmentation / Réduction de capital	(5 073)	-	-	-	(5 073)	-	-	-	-	(5 073)	-	-	-	-	-	(5 073)
Variation des titres autodétenus	-	-	4 514	-	4 514	-	-	-	-	4 514	-	-	-	-	-	4 514
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres du 2nd semestre 2024	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés au 2nd semestre 2024	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet des acquisitions complémentaires / cessions partielles de titres de filiales sans perte de contrôle	-	(858)	-	-	(858)	-	-	-	-	(858)	(3 492)	-	-	-	(3 492)	(4 350)
Mouvements liés aux paiements en actions	-	1 549	-	-	1 549	-	-	-	-	1 549	-	-	-	-	-	1 549
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	(5 073)	691	4 514	-	132	-	-	-	-	132	(3 492)	-	-	-	(3 492)	(3 360)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	(399)	274 902	274 503	-	274 503	-	-	-	-	-	274 503
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat du 2nd semestre 2024	-	-	-	-	-	-	-	-	76 464	76 464	(65)	-	-	-	(65)	76 399
Autres variations	-	(11 562)	-	-	(11 562)	-	-	-	-	(11 562)	-	-	-	-	-	(11 562)
Capitaux propres au 31 décembre 2024 Retraité	354 336	4 044 242	(1 989)	-	4 396 589	544	1 364 158	1 364 702	242 040	6 003 331	3 302	-	-	-	3 302	6 006 633
Affectation du résultat 2024	-	242 040	-	-	242 040	-	-	-	(242 040)	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2025 Publié	354 336	4 286 282	(1 989)	-	4 638 629	544	1 364 158	1 364 702	-	6 003 331	3 302	-	-	-	3 302	6 006 633
Impacts nouvelles normes, décisions / interprétations IFRIC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2025 Retraité	354 336	4 286 282	(1 989)	-	4 638 629	544	1 364 158	1 364 702	-	6 003 331	3 302	-	-	-	3 302	6 006 633
Augmentation / Réduction de capital	6 243	-	-	-	6 243	-	-	-	-	6 243	-	-	-	-	-	6 243
Variation des titres autodétenus	-	-	(11 468)	-	(11 468)	-	-	-	-	(11 468)	-	-	-	-	-	(11 468)
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres du 1er semestre 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés au 1er semestre 2025	-	(38 818)	-	-	(38 818)	-	-	-	-	(38 818)	-	-	-	-	-	(38 818)
Effet des acquisitions complémentaires / cessions partielles de titres de filiales sans perte de contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	6 243	(38 818)	(11 468)	-	(44 043)	-	-	-	-	(44 043)	-	-	-	-	-	(44 043)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	(811)	107 710	106 899	-	106 899	-	-	-	-	-	106 899
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat du 1er semestre 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	175 462	175 462	(9)	-	-	-	(9)	175 453
Autres variations	-	30	-	-	30	-	-	-	-	30	-	-	-	-	-	30
CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2025	360 579	4 247 494	(13 457)	-	4 594 616	(267)	1 471 868	1 471 601	175 462	6 241 679	3 293	-	-	-	3 293	6 244 972

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'autocontrôle

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de la Caisse régionale de Crédit Agricole Brie Picardie.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans les rubriques « Juste valeur par résultat » ou « Juste valeur par capitaux propres non recyclables » sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

(en milliers d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Résultat avant impôt	213 043	200 101
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	10 245	10 354
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	43 902	29 062
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence	-	-
Résultat net des activités d'investissement	(3)	(5)
Résultat net des activités de financement	3 671	4 037
Autres mouvements	(11 089)	(77 559)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	46 726	(34 111)
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	121 053	556 951
Flux liés aux opérations avec la clientèle	41 807	(104 489)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(226 891)	286 316
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	(86 593)	(158 952)
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence	-	-
Impôts versés	(9 237)	5 928
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(159 861)	585 754
Flux provenant des activités abandonnées	-	-
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)	99 908	751 744
Flux liés aux participations	(21 441)	(15 538)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(8 454)	(7 731)
Flux provenant des activités abandonnées	-	-
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)	(29 895)	(23 269)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(32 672)	(34 833)
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	(6 045)	(78 697)
Flux provenant des activités abandonnées	-	-
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)	(38 717)	(113 530)
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	-	-
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)	31 296	614 945
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	496 111	66 314
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	106 720	115 988
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	389 391	(49 674)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	527 407	681 259
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	97 376	98 990
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	430 031	582 269
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	31 296	614 945

* Composé du solde net du poste « Caisse, banques centrales », hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en activités abandonnées)

** Composé du solde des postes « Comptes ordinaires débiteurs non douteux » et « Comptes et prêts au jour le jour non douteux » tels que détaillés en note 6.3 et des postes « Comptes ordinaires créditeurs » et « Comptes et emprunts au jour le jour » tels que détaillés en note 6.4 (hors intérêts courus)

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES

1 Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés

1.1 Normes applicables et comparabilité

Sauf mention contraire, tous les montants indiqués dans le présent rapport financier sont exprimés en euros et sont indiqués en milliers, sans décimale. Les arrondis au millier d'euros le plus proche peuvent, dans certains cas, conduire à des écarts non significatifs au niveau des totaux et des sous-totaux figurant dans les tableaux.

Les comptes consolidés intermédiaires résumés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Brie Picardie au 30 juin 2026 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire.

Les normes et interprétations utilisées pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées par la Caisse régionale de Crédit Agricole Brie Picardie pour l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2025 établis, en application du règlement CE n°1606/2002, conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Le Groupe Crédit Agricole a fait le choix de présenter en conformité avec la norme IAS 34.8, les états financiers liés au résultat et au tableau de flux de trésorerie avec une période comparative limitée au semestre N-1 afin d'en simplifier la lecture.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2026 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2026.

Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du	Effet significatif potentiel pour le Groupe
Amendements aux normes IFRS 9 et IFRS 7 sur le classement et l'évaluation des instruments financiers	01/01/2026	Oui
Améliorations annuelles des IFRS – volume 11	01/01/2026	Non
IFRS 9 - IFRS 7 Contrats d'électricité dépendante de la nature	01/01/2026	Non

Les amendements aux normes IFRS 9 et IFRS 7 sur le classement et l'évaluation des instruments financiers, adoptés le 27 mai 2025 et applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026 viennent notamment clarifier le classement des actifs financiers assortis de caractéristiques conditionnelles, telles que des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (ESG), dans le cadre du test SPPI (*Solely Payments of Principal and Interest*).

En particulier, l'IASB a précisé au travers de ces amendements le traitement d'instruments dont les flux de trésorerie varient selon un ou des événements éventuels. Lorsque la nature de l'événement éventuel lui-même n'est pas directement liée à des changements dans les risques et coûts de base du prêt, l'actif financier présente des flux de trésorerie contractuels SPPI si, et seulement si, dans tous les scénarios contractuellement possibles, les flux de trésorerie contractuels ne seraient pas significativement différents des flux de trésorerie contractuels d'un instrument financier ayant des conditions contractuelles identiques, mais sans un tel événement éventuel.

Les instruments présentant des flux de trésorerie variant selon des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise (dits « ESG ») sont considérés par l'IASB comme non directement liés, et sont donc sujets à ces amendements. L'IASB cite en exemple de ces instruments un prêt dont le taux d'intérêt est ajusté à chaque période de déclaration d'un nombre fixe de points de base si le débiteur atteint une réduction contractuellement spécifiée de ses émissions de carbone au cours de la période de déclaration précédente.

Le groupe Crédit Agricole octroyant ce type d'instruments, une nouvelle méthodologie a été établie dans le cadre du test SPPI. Ainsi, sous réserve des autres conditions du test SPPI, la notion de flux de trésorerie « non significativement différents » d'un instrument sans cibles ESG est considérée comme remplie si la variabilité des flux de trésorerie induite par les cibles ESG est inférieure ou égale à 10% du taux emprunteur. Tout instrument présentant une variabilité supérieure à 10% échouerait au test SPPI et serait comptabilisé à la juste valeur par résultat.

Cette partie des amendements étant rétrospective, le Groupe a examiné les instruments détenus en 2025 au regard de ces amendements. Aucun instrument existant au 31 décembre 2025 n'a été reclassé du fait de ces amendements.

En lien avec cette nouvelle méthodologie, une nouvelle note annexe (note 6.5 - Instruments avec événement éventuel) est dédiée aux informations requises par ces amendements sur les actifs financiers évalués au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, ainsi que sur les passifs financiers évalués au coût amorti, présentant ces cibles ESG.

Les autres modifications apportées par ces amendements n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes du Groupe.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne au 30 juin 2026 non encore appliquées par le Groupe

• IFRS 18 - Présentation et informations à fournir dans les états financiers

La norme IFRS 18 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers » publiée en avril 2024 remplacera la norme IAS 1 « Présentation des états financiers » et sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027.

La norme IFRS 18 telle qu'adoptée par l'Union européenne le 13 février 2026 imposera une nouvelle structure du compte de résultat et des sous-totaux obligatoires avec un classement des produits et charges dans 3 nouvelles catégories : « exploitation », « investissement » et « financement » dans l'état du compte de résultat.

Ces nouvelles catégories s'accompagnent de reclassement d'éléments du compte du résultat par rapport à IAS 1, qui dépendent de la notion « d'activité principale » au sens d'IFRS 18. Le groupe Crédit Agricole exerçant les deux activités principales spécifiques décrites par la norme IFRS 18, à savoir l'octroi de financement à des clients et l'investissement dans des actifs spécifiques, les reclassements induits au passage d'IFRS 18 seront notamment les suivants :

- Les gains et pertes liés aux cessions d'actifs corporels, incorporels et filiales devront désormais être présentés en catégorie « exploitation ». Ils sont actuellement présentés en dessous du résultat d'exploitation ;
- Les variations de valeur des écarts d'acquisition liées aux opérations de regroupements d'entreprises seront également à présenter en catégorie « exploitation » sous IFRS 18. Elles sont présentement incluses sous le résultat d'exploitation ;
- Les produits et charges provenant des passifs découlant de transactions n'impliquant pas uniquement la levée de fonds, notamment pour le groupe Crédit Agricole, les charges d'intérêts sur passifs locatifs IFRS 16 et les charges (produits) d'intérêts net(te)s sur passif (actif) net au titre des prestations définies IAS 19, seront à présenter en catégorie « financement ». Ils sont présentement inclus dans le résultat d'exploitation ;
- Les produits et charges relatifs à des actifs définis par IFRS 18 comme « générant des rendements individuellement et largement indépendants des autres ressources de l'entité » seront ventilés entre les catégories « exploitation » et « investissement » selon qu'ils sont ou non rattachés aux activités principales d'investissement du Groupe.

Par ailleurs, du fait de l'activité principale d'octroi de financement à des clients, l'ensemble des actifs générés par cette activité (exemple : prêts à la clientèle), et des passifs de refinancement du Groupe seront présentés au sein de la catégorie « exploitation », sans changement par rapport à IAS 1.

La norme IFRS 18 n'aura pas d'autres impacts significatifs sur les états financiers consolidés primaires du Groupe, en dehors d'un changement de présentation du tableau de flux de trésorerie, dont la catégorie « Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle » sera déterminée en partant du résultat d'exploitation défini par IFRS 18.

La norme IFRS 18 imposera également de décrire dans les notes annexes les mesures de performance définies par la Direction et utilisées dans la communication publique hors des états financiers IFRS. Ces mesures de performance feront l'objet d'une nouvelle note annexe dédiée de réconciliation avec les sous-totaux définis par les IFRS les plus proches. Pour le

groupe Crédit Agricole, ces mesures de performance incluent les actuels Produit net bancaire et Résultat brut d'exploitation, renommés respectivement « Produits nets » et « Produits nets après frais généraux » sous IFRS 18 en lien avec la contribution sur le format des états financiers des établissements bancaires selon la norme IFRS 18 de l'Autorité des Normes Comptables.

Elle inclut par ailleurs de nouvelles exigences en matière d'agrégation et de désagrégation des informations financières en fonction des rôles identifiés des états financiers principaux et des notes annexes.

Les travaux de préparation de mise en œuvre au sein du Groupe sont en cours.

Normes et interprétations non encore adoptées par l'Union Européenne au 30 juin 2026

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 30 juin 2026 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 30 juin 2026.

Décisions IFRS IC pouvant affecter le Groupe

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication	Effet significatif potentiel pour le Groupe
IFRS 18 Classification d'un écart de change provenant d'un passif (ou actif) monétaire intragroupe	22/04/2026	Non
IFRS 16 Accords d'achat d'électricité dans un marché en « pool » (système centralisé)	22/04/2026	Non
IAS 1 Présentation fidèle et conformité aux normes IFRS	22/04/2026	Non
IFRS 18 Évaluation d'une SMBA pour les états financiers individuels d'une société mère	22/04/2026	Non
IFRS 18 Champ d'application de l'obligation de divulguer les charges par nature	22/04/2026	Non
IFRS 18 Classification des gains et pertes sur un instrument dérivé gérant une exposition au risque de change	22/04/2026	Non
IFRS 18* Présentation des taxes ou autres charges qui sont hors scope IAS 12		Non

*Cette décision n'a pas encore été approuvée par l'IASB

1.2 Principes et méthodes comptables

➤ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

Etant donné leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation ;

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur (y compris les participations non consolidées) ;
- les passifs des contrats d'investissement sans éléments de participation discrétionnaire ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de stock-options ;
- les dépréciations d'instruments de dette au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entreprises mises en équivalence.

Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

Principales opérations de structure

La Caisse régionale de Crédit Agricole Brie Picardie n'a pas réalisé d'opérations structurantes sur le premier semestre 2026.

Information portant sur le périmètre de consolidation au 30 juin 2026

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Brie Picardie et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, la Caisse régionale de Crédit Agricole Brie Picardie dispose d'un pouvoir de contrôle, d'un contrôle conjoint ou d'une influence notable, hormis ceux présentant un caractère non significatif par rapport à l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation.

Le périmètre de consolidation de la Caisse régionale de Crédit Agricole Brie Picardie n'a pas fait l'objet de variation significative par rapport au périmètre de consolidation du 31 décembre 2025.

Autres événements significatifs de la période

➤ Impacts liés à la situation au Moyen-Orient

Dans le cadre de la révision semestrielle des scénarios macroéconomiques, la situation incertaine au Moyen Orient a milité initialement en faveur d'un renforcement du scénario central générant une hausse importante du FLC de notre portefeuille de créances saines. Les filières Habitat, Divers, Immobilier et Agroalimentaire ont été particulièrement concernées.

Cette évolution a conduit également à un accroissement du taux de B2 passant de 8,87% à 9,17% entre le T1 et le T2 2026.

La signature ultérieure d'un accord US/Iran a ensuite incité à nuancer cet impact en FLC en limitant ses impacts par le passage d'un ajustement manuel négatif ; mais au final c'est bien un renchérissement des ECL qui a été constaté sur l'arrêté de juin 2026 en lien avec la situation au Moyen Orient.

2 *Risque de crédit*

2.1 Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période

(Cf. chapitre « Facteurs et Gestion des risques – Gestion des risques – Risques de crédit »)

Le calcul du montant des pertes attendues sur le risque de crédit doit s'effectuer en prenant en considération les circonstances spécifiques de l'exercice 2026, marqué par une incertitude de l'environnement économique national et international. Dans ce contexte, le Groupe a notamment revu ses prévisions macro-économiques (forward looking) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit et la Caisse régionale de Crédit Agricole Brie Picardie a procédé à une revue de son portefeuille de crédits, qui l'a conduite à la mise à jour du forward looking local sur un certain nombre de filières considérées à risques.

Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

Actifs financiers au coût amorti : Titres de dettes

(en milliers d'euros)	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)						
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
Au 31 décembre 2025	2 088 507	(1 431)	7 436	(208)	5 647	(5 000)	2 101 590	(6 639)	2 094 951
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-			-	-	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-			-	-	
Transferts vers Stage 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total après transferts	2 088 507	(1 431)	7 436	(208)	5 647	(5 000)	2 101 590	(6 639)	2 094 951
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	(53 423)	242	-	10	-	-	(53 423)	252	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	639 247	(24)	-	-			639 247	(24)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(692 670)	266	-	-	-	-	(692 670)	266	
Passages à perte					-	-	-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause des difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		-		10		-		10	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total	2 035 084	(1 189)	7 436	(198)	5 647	(5 000)	2 048 167	(6 387)	2 041 780
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	4 888		-		104		4 992		
Au 30 juin 2026	2 039 972	(1 189)	7 436	(198)	5 751	(5 000)	2 053 159	(6 387)	2 046 772
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif)

Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)						
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
Au 31 décembre 2025	482 686	(14)	-	-	-	-	482 686	(14)	482 672
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-			-	-	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-			-	-	
Transferts vers Stage 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total après transferts	482 686	(14)	-	-	-	-	482 686	(14)	482 672
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	(44 177)	8	-	-	-	-	(44 177)	8	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	107 405	(1)	-	-			107 405	(1)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(151 582)	9	-	-	-	-	(151 582)	9	
Passages à perte					-	-	-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause des difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		-		-		-		-	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total	438 509	(6)	-	-	-	-	438 509	(6)	438 503
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	(4 358)		-		-		(4 358)		
Au 30 juin 2026	434 151	(6)	-	-	-	-	434 151	(6)	434 145
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3

(2) Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées

Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur la clientèle

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)						
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
(en milliers d'euros)									
Au 31 décembre 2025	26 156 566	(88 281)	2 748 641	(181 143)	570 880	(312 051)	29 476 087	(581 475)	28 894 612
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	(479 760)	(4 244)	399 683	13 772	80 077	(42 148)	-	(32 620)	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(1 182 214)	11 997	1 182 214	(38 163)			-	(26 166)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	717 321	(16 658)	(717 321)	40 780			-	24 122	
Transferts vers Stage 3 (1)	(36 003)	623	(78 441)	12 164	114 444	(48 181)	-	(35 394)	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	21 136	(206)	13 231	(1 009)	(34 367)	6 033	-	4 818	
Total après transferts	25 676 806	(92 525)	3 148 324	(167 371)	650 957	(354 199)	29 476 087	(614 095)	28 861 992
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	476 687	23 429	(218 402)	(37 779)	(59 697)	22 187	198 588	7 837	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	2 604 915	(9 266)	137 496	(12 234)			2 742 411	(21 500)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(2 128 228)	6 317	(355 898)	15 851	(49 351)	48 236	(2 533 477)	70 404	
Passages à perte					(10 207)	9 838	(10 207)	9 838	
Modifications de flux sur restructurations pour cause des difficultés financières	-	-	-	-	(139)	59	(139)	59	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		26 378		(41 396)		(37 687)		(52 705)	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	-	-	-	-	-	1 741	-	1 741	
Total	26 153 493	(69 096)	2 929 922	(205 150)	591 260	(332 012)	29 674 675	(606 258)	29 068 417
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	9 056		339		18 184		27 579		
Au 30 juin 2026	26 162 549	(69 096)	2 930 261	(205 150)	609 444	(332 012)	29 702 254	(606 258)	29 095 996
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : Titres de dettes

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)					
	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
(en milliers d'euros)								
Au 31 décembre 2025	576 964	(342)	33 877	(318)	-	-	610 841	(660)
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-			-	-
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-			-	-
Transferts vers Stage 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transferts	576 964	(342)	33 877	(318)	-	-	610 841	(660)
Variations des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes	228 356	134	(31 532)	(356)	-	-	196 824	(222)
Réévaluation de juste valeur sur la période	(685)		(1 176)		-		(1 861)	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	524 568	(82)	421	(379)			524 989	(461)
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(295 527)	216	(30 777)	23	-	-	(326 304)	239
Passages à perte					-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause des difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		-		-		-		-
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	805 320	(208)	2 345	(674)	-	-	807 665	(882)
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	1 408		(1)		-		1 407	
Au 30 juin 2026	806 728	(208)	2 344	(674)	-	-	809 072	(882)
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-	

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes)

Engagements de financement

(en milliers d'euros)	Engagements sains				Engagements provisionnés (Stage 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)						
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
Au 31 décembre 2025	1 868 612	(4 786)	184 354	(5 591)	14 435	(4 633)	2 067 401	(15 010)	2 052 391
Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre	(3 025)	(273)	3 025	129	-	-	-	(144)	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(38 023)	347	38 023	(616)			-	(269)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	34 998	(620)	(34 998)	745			-	125	
Transferts vers Stage 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total après transferts	1 865 587	(5 059)	187 379	(5 462)	14 435	(4 633)	2 067 401	(15 154)	2 052 247
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	161 205	709	6 970	456	6 998	1 055	175 173	2 220	
Nouveaux engagements donnés (2)	856 762	(2 124)	66 258	(2 034)			923 020	(4 158)	
Extinction des engagements	(695 651)	1 836	(58 553)	2 587	-	-	(754 204)	4 423	
Passages à perte					-	-	-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause des difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		997		(97)		1 055		1 955	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	94	-	(735)	-	6 998	-	6 357	-	
Au 30 juin 2026	2 026 792	(4 350)	194 349	(5 006)	21 433	(3 578)	2 242 574	(12 934)	

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des engagements classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 concernent les engagements originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

Engagements de garantie

(en milliers d'euros)	Engagements sains				Engagements provisionnés (Stage 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)						
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
Au 31 décembre 2025	756 821	(2 413)	46 702	(2 141)	37 014	(23 054)	840 537	(27 608)	812 929
Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre	4 854	7	(4 854)	(344)	-	-	-	(337)	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(10 045)	76	10 045	(415)			-	(339)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	14 899	(69)	(14 899)	71			-	2	
Transferts vers Stage 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total après transferts	761 675	(2 406)	41 848	(2 485)	37 014	(23 054)	840 537	(27 945)	812 592
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	(84 997)	748	(4 541)	(1 134)	(5 958)	(4 437)	(95 496)	(4 823)	
Nouveaux engagements donnés (2)	61 118	(422)	3 290	(560)			64 408	(982)	
Extinction des engagements	(146 115)	289	(7 831)	313	(3 434)	1 101	(157 380)	1 703	
Passages à perte					-	-	-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause des difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		881		(887)		(5 538)		(5 544)	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	-	-	-	-	(2 524)	-	(2 524)	-	
Au 30 juin 2026	676 678	(1 658)	37 307	(3 619)	31 056	(27 491)	745 041	(32 768)	

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des engagements classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 concernent les engagements originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

2.2 Expositions au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'Etat, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation pour les actifs financiers non évalués à la juste valeur par résultat (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions de la Caisse régionale de Crédit Agricole Brie Picardie au risque souverain sont les suivantes :

Activité bancaire

30/06/2026	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
(en milliers d'euros)							
Allemagne	-	-	-	140 768	140 768	-	140 768
Arabie Saoudite	-	-	-	-	-	-	-
Argentine	-	-	-	-	-	-	-
Belgique	-	-	-	49 102	49 102	-	49 102
Brésil	-	-	-	-	-	-	-
Chine	-	-	-	-	-	-	-
EAU (Emirats Arabes Unis)	-	-	-	-	-	-	-
Egypte	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	-	-	-	112 211	112 211	-	112 211
Etats-Unis	-	-	-	-	-	-	-
France	-	-	-	625 707	625 707	21 810	647 517
Hong Kong	-	-	-	-	-	-	-
Israël	-	-	-	-	-	-	-
Italie	-	-	-	27 142	27 142	-	27 142
Koweït	-	-	-	-	-	-	-
Japon	-	-	-	-	-	-	-
Liban	-	-	-	-	-	-	-
Pologne	-	-	-	-	-	-	-
Qatar	-	-	-	-	-	-	-
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-
Russie	-	-	-	-	-	-	-
Taiwan	-	-	-	-	-	-	-
Turquie	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	-	-	-	-	-
Autres pays souverains	-	-	-	84 117	84 117	-	84 117
Total	-	-	-	1 039 047	1 039 047	21 810	1 060 857

31/12/2025 (en milliers d'euros)	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
Allemagne	-	-	-	138 867	138 867	-	138 867
Arabie Saoudite	-	-	-	-	-	-	-
Argentine	-	-	-	-	-	-	-
Belgique	-	-	-	49 555	49 555	-	49 555
Brésil	-	-	-	-	-	-	-
Chine	-	-	-	-	-	-	-
EAU (Emirats Arabes Unis)	-	-	-	-	-	-	-
Egypte	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	-	-	-	109 062	109 062	-	109 062
Etats-Unis	-	-	-	-	-	-	-
France	-	-	-	609 950	609 950	25 365	635 315
Hong Kong	-	-	-	-	-	-	-
Israël	-	-	-	-	-	-	-
Italie	-	-	-	26 785	26 785	-	26 785
Koweït	-	-	-	-	-	-	-
Japon	-	-	-	-	-	-	-
Liban	-	-	-	-	-	-	-
Pologne	-	-	-	-	-	-	-
Qatar	-	-	-	-	-	-	-
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-
Russie	-	-	-	-	-	-	-
Taiwan	-	-	-	-	-	-	-
Turquie	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	-	-	-	-	-
Autres pays souverains	-	-	-	83 393	83 393	-	83 393
Total	-	-	-	1 017 612	1 017 612	25 365	1 042 977

3 Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

3.1 Produits et charges d'intérêts

(en milliers d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Sur les actifs financiers au coût amorti	501 014	484 307
Opérations avec les établissements de crédit	5 689	8 274
Opérations internes au Crédit Agricole	74 327	90 684
Opérations avec la clientèle	388 552	364 283
Opérations de location-financement	-	-
Titres de dettes	32 446	21 066
Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	10 336	10 328
Opérations avec les établissements de crédit	-	-
Opérations avec la clientèle	-	-
Titres de dettes	10 336	10 328
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	211 953	235 341
Autres intérêts et produits assimilés	2 064	2 064
Produits d'intérêts (1) (2)	725 367	732 040
Sur les passifs financiers au coût amorti	(363 836)	(429 886)
Opérations avec les établissements de crédit	(11 063)	(15 281)
Opérations internes au Crédit Agricole	(261 894)	(310 497)
Opérations avec la clientèle	(78 484)	(93 540)
Opérations de location-financement	-	-
Dettes représentées par un titre	(12 395)	(10 568)
Dettes subordonnées	-	-
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(172 174)	(146 437)
Autres intérêts et charges assimilées	(70)	(47)
Charges d'intérêts	(536 080)	(576 370)

(1) dont 6 094 milliers d'euros sur créances dépréciées (Stage 3) au 2026 contre 4 845 milliers d'euros au 30 juin 2025

(2) dont 8 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 30 juin 2026 contre 9 milliers d'euros au 30 juin 2025

3.2 Produits et charges de commissions

(en milliers d'euros)	30/06/2026			30/06/2025		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	806	(46)	760	944	(33)	911
Sur opérations internes au Crédit Agricole	3 306	(2 923)	383	3 009	(2 664)	345
Sur opérations avec la clientèle	5 728	(1 750)	3 978	5 469	(1 729)	3 740
Sur opérations sur titres	-	(235)	(235)	-	(165)	(165)
Sur opérations de change	95	-	95	93	-	93
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	2 246	-	2 246	1 933	-	1 933

Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	166 838	(16 110)	150 728	168 757	(14 750)	154 007
Gestion d'OPC, fiducie et activités analogues	1 868	(228)	1 640	1 159	(163)	996
Total Produits et charges de commissions	180 887	(21 292)	159 595	181 364	(19 504)	161 860

3.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Dividendes reçus	673	759
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction	133	(31)
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	690	2 967
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	3 838	7 682
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	-	-
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option (1)	-	-
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	356	586
Résultat de la comptabilité de couverture	585	(784)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	6 275	11 179

(1) Hors spread de crédit émetteur pour les passifs à la juste valeur par résultat sur option concernés (sauf exception permise par la norme pour éliminer ou réduire une non-concordance en compte de résultat).

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	30/06/2026			30/06/2025		
	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net
Couverture de juste valeur	347 862	(346 629)	1 233	215 263	(216 171)	(908)
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	139 482	(168 224)	(28 742)	118 641	(58 139)	60 502
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	208 380	(178 405)	29 975	96 622	(158 032)	(61 410)
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	1 324 467	(1 325 115)	(648)	1 627 254	(1 627 130)	124
Variations de juste valeur des éléments couverts	669 922	(655 193)	14 729	842 037	(785 216)	56 821
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	654 545	(669 922)	(15 377)	785 217	(841 914)	(56 697)
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-

Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-
Total Résultat de la comptabilité de couverture	1 672 329	(1 671 744)	585	1 842 517	(1 843 301)	(784)

Pour rappel, les différentes typologies de couverture sont les suivantes :

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Le Groupe applique, conformément à nos Principes et Méthodes Comptables pour la couverture de juste valeur d'un portefeuille d'éléments de taux d'intérêt, d'un portefeuille d'actifs ou de passifs financiers, la norme IAS 39 tel qu'adoptée par l'Union européenne (version carve-out). Les dispositions de la norme permettent notamment d'inclure les dépôts à vue faiblement ou non rémunérés dans cette relation de couverture.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devise étrangères.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Brie Picardie n'a pas constaté de déqualification significative dans le cadre du 1er semestre 2026.

3.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2026	30/06/2025
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables (1)	(9)	-
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	97 316	92 485
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	97 307	92 485

(1) Hors résultat de cession sur instruments de dettes dépréciés (Stage 3) mentionné en note 4.8 « Coût du risque ».

3.5 Produits (charges) nets des autres activités

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2026	30/06/2025
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	-	-
Produits nets des immeubles de placement	1 749	1 469
Autres produits (charges) nets	(413)	(96)
Produits (charges) des autres activités	1 336	1 373

3.6 Charges générales d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2026	30/06/2025
Charges de personnel	(126 148)	(118 117)
Impôts, taxes et contributions réglementaires	(6 303)	(6 810)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(58 045)	(58 773)
Charges générales d'exploitation	(190 496)	(183 700)

3.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2026	30/06/2025
Dotations aux amortissements	(10 245)	(10 353)
Immobilisations corporelles (1)	(10 233)	(10 336)
Immobilisations incorporelles	(12)	(17)
Dotations (reprises) aux dépréciations	-	-
Immobilisations corporelles	-	-
Immobilisations incorporelles	-	-
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(10 245)	(10 353)

(1) Dont 1 011 milliers d'euros comptabilisés au titre de l'amortissement du droit d'utilisation au 30 juin 2026 contre 976 milliers d'euros au 30 juin 2025.

3.8 Coût du risque

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2026	30/06/2025
------------------------------	------------	------------

Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan sains (Stage 1 et Stage 2) (A)	(4 485)	2 601
Stage 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	20 763	17 312
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	135	29
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	19 437	14 293
Engagements par signature	1 191	2 990
Stage 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	(25 248)	(14 711)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	(356)	(307)
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(23 999)	(22 710)
Engagements par signature	(893)	8 306
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan dépréciés (Stage 3) (B)	(34 656)	(30 514)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(31 274)	(29 283)
Engagements par signature	(3 382)	(1 231)
Autres actifs (C)	-	-
Risques et charges (D)	(233)	22
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions (E)=(A)+(B)+(C)+(D)	(39 374)	(27 891)
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	-	-
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	-	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(250)	(287)
Récupérations sur prêts et créances	133	280
comptabilisés au coût amorti	133	280
comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-
Décotes sur crédits restructurés	(139)	(86)
Pertes sur engagements par signature	-	-
Autres pertes	(389)	(434)
Autres produits	-	-
Coût du risque	(40 019)	(28 418)

Au 30 juin 2026, le coût du risque demeure principalement porté par les expositions en défaut (Stage 3). Les variations observées sur le premier semestre résultent principalement de nouveaux transferts vers le défaut de dossiers Corporate (Entreprises et dans une moindre mesure promotion immobilière), qui se sont matérialisés dès le premier trimestre 2026.

On constate également depuis ce début d'année une augmentation du niveau global de provisionnement sur les créances saines. Si les provisions sont en baisse sur les encours les moins risqués, elles progressent en revanche sur les créances sensibles et tout particulièrement sur les filières Habitat, Immobilier et Agroalimentaire.

3.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en milliers d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	3	5
Plus-values de cession	7	5
Moins-values de cession	(4)	-
Résultat de cession sur participations consolidées	-	-
Plus-values de cession	-	-
Moins-values de cession	-	-
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement d'entreprises	-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	3	5

3.10 Impôts

(en milliers d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Charge d'impôt courant (1) (2)	(42 186)	(34 587)
Charge d'impôt différé	4 596	82
Total Charge d'impôt	(37 590)	(34 505)

(1) Le montant relatif à l'impôt complémentaire estimé au titre du Pilier 2 – GloBe s'élève à 0 millier d'euro au 1er semestre 2026.

(2) Dont 10 434 milliers d'euros au titre de la contribution exceptionnelle instaurée par la loi de Finance 2026 (ce montant prend en compte les modalités de répartition au sein du Groupe conformément à la convention de régime de groupe fiscal).

Loi de finances 2026

Dans le cadre de la Loi de finances 2026, a été reconduite la contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises instituée l'année passée (principe identique en dehors d'une évolution des seuils d'assujettissement). Elle s'applique, à des taux différents en fonction du chiffre d'affaires des entreprises à partir d'un seuil d'assujettissement de CA de 1,5 Mds€

Pour les redevables dont le chiffre d'affaires 2026 est compris entre 1,5 et 3 Md€, le taux de la contribution exceptionnelle est fixé à 20,6 % ; pour ceux dont le CA 2025 ou 2026 est supérieur à 3 Md€, le taux de la contribution exceptionnelle est fixé à 41,2 %. Les redevables dont le chiffre d'affaires est inférieur à 1,5 Md€ ne sont pas assujettis à cette contribution.

Cette contribution exceptionnelle dispose en outre d'une base de calcul spécifique assise sur la moyenne de l'impôt sur les sociétés dû (hors contribution sociale de 3,3%) au titre de l'exercice au cours duquel la contribution est due (2026) et au titre de l'exercice précédent (2025).

Compte tenu des normes IAS 12 et IAS 34, la quote-part de contribution exceptionnelle assise sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice 2025 doit être immédiatement comptabilisée en résultat en « Impôts sur les bénéfices ».

La contribution exceptionnelle, incluant les effets de la convention de régime de groupe fiscal, comptabilisée au 30 juin 2026 s'élève à 10 434 milliers d'euros dont 5 205 milliers d'euros au titre de l'exercice 2025.

3.11 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période.

(en milliers d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
-----------------------	------------	------------

Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		
Gains et pertes sur écarts de conversion	-	-
Ecart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	(1 093)	3 252
Ecart de réévaluation de la période	(1 324)	2 974
Transferts en résultat	9	-
Autres variations	222	278
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	-	-
Ecart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres recyclables	-	-
Produits financiers ou charges financières de réassurance ventilés en capitaux propres	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	282	(840)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	(811)	2 412
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-	-
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	-	-
Ecart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en réserves	-	-
Autres variations	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	111 153	172 669
Ecart de réévaluation de la période	111 153	172 669
Transferts en réserves	-	-
Autres variations	-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres non recyclables	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	(3 443)	(5 329)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	107 710	167 340
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	106 899	169 752
Dont part du Groupe	106 899	169 752
Dont participations ne donnant pas le contrôle	-	-

5 Informations sectorielles

Information par secteur opérationnel

En application d'IFRS 8, les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la Direction générale ainsi que le Conseil d'Administration pour les sujets relevant de son domaine de responsabilité pour le pilotage du Crédit Agricole Brie Picardie, l'évaluation des performances et l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels identifiés.

Le secteur d'activité du Crédit Agricole Brie Picardie est celui de la banque de proximité en France.

La clientèle du Crédit Agricole Brie Picardie comprend les particuliers, les agriculteurs, les professionnels, les entreprises et les collectivités locales.

Le Crédit Agricole Brie Picardie commercialise toute la gamme de services bancaires et financiers : support d'épargne (monétaire, obligataire et titres), placements d'assurance vie, distribution de crédits, notamment à l'habitat et à la consommation, offre de moyens de paiements.

Il distribue également une gamme très large de produits d'assurance IARD et de prévoyance, s'ajoutant à la gamme d'assurance vie.

6 Notes relatives au bilan

6.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	35 093	42 406
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	713 480	440 147
Instruments de capitaux propres	100 006	93 567
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI (1)	613 474	346 580
Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
Valeur au bilan	748 573	482 553
Dont Titres prêtés	-	-

(1) Dont 612 173 milliers d'euros d'OPC au 30 juin 2026 (contre 342 246 milliers d'euros au 31 décembre 2025)

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	35 567	43 025
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
Valeur au bilan	35 567	43 025

6.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en milliers d'euros)	30/06/2026			31/12/2025		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	809 072	2 002	(2 362)	610 841	1 358	(625)
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	3 464 297	1 525 663	(7 467)	3 344 701	1 414 554	(7 511)
Total	4 273 369	1 527 665	(9 829)	3 955 542	1 415 912	(8 136)

Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables

(en milliers d'euros)	30/06/2026			31/12/2025		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-	93	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	809 072	2 002	(2 362)	610 841	1 265	(625)
Total des titres de dettes	809 072	2 002	(2 362)	610 841	1 358	(625)
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-	-	-	-
Total des prêts et créances	-	-	-	-	-	-
Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	809 072	2 002	(2 362)	610 841	1 358	(625)
Impôts sur les bénéfices		(517)	610		(351)	162
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôt)		1 485	(1 752)		1 007	(463)

Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres non recyclables

(en milliers d'euros)	30/06/2026			31/12/2025		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Actions et autres titres à revenu variable	16 354	-	-	16 354	-	-
Titres de participation non consolidés	3 447 943	1 525 663	(7 467)	3 328 347	1 414 554	(7 511)
Total Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	3 464 297	1 525 663	(7 467)	3 344 701	1 414 554	(7 511)
Impôts sur les bénéfices		(45 809)	-		(42 366)	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôt)		1 479 854	(7 467)		1 372 188	(7 511)

6.3 Actifs financiers au coût amorti

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2026	31/12/2025
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4 967 019	4 913 569
Prêts et créances sur la clientèle	29 095 996	28 894 612
Titres de dettes	2 046 772	2 094 951
Valeur au bilan	36 109 787	35 903 132

Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2026	31/12/2025
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	187 607	162 538
<i>dont comptes ordinaires débiteurs non douteux</i>	73 237	145 229
<i>dont comptes et prêts au jour le jour non douteux</i>	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	243 590	315 559
Prêts subordonnés	2 954	4 589
Autres prêts et créances	-	-
Valeur brute	434 151	482 686
Dépréciations	(6)	(14)
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	434 145	482 672
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	356 981	244 300
Titres reçus en pension livrée	-	-
Comptes et avances à terme	4 175 893	4 186 597
Prêts subordonnés	-	-
Total Prêts et créances internes au Crédit Agricole	4 532 874	4 430 897
Valeur au bilan	4 967 019	4 913 569

Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	5 060	5 647
Autres concours à la clientèle	29 466 165	29 321 642
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-
Prêts subordonnés	1 471	914
Créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-
Avances en comptes courants d'associés	64 165	26 284
Comptes ordinaires débiteurs	165 393	121 600
Valeur brute	29 702 254	29 476 087
Dépréciations	(606 258)	(581 475)
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	29 095 996	28 894 612
Opérations de location-financement		
Location-financement immobilier	-	-
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	-	-
Valeur brute	-	-
Dépréciations	-	-
Valeur nette des opérations de location-financement	-	-
Valeur au bilan	29 095 996	28 894 612

Titres de dettes

(en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Effets publics et valeurs assimilées	1 039 722	1 018 276
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 013 437	1 083 314
Total	2 053 159	2 101 590
Dépréciations	(6 387)	(6 639)
Valeur au bilan	2 046 772	2 094 951

6.4 Passifs financiers au coût amorti

(en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Dettes envers les établissements de crédit	20 630 375	20 418 397
Dettes envers la clientèle	12 689 325	12 463 588
Dettes représentées par un titre	874 009	689 176
Valeur au bilan	34 193 709	33 571 161

Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	19 038	21 690
<i>dont comptes ordinaires créditeurs</i>	235	188
<i>dont comptes et emprunts au jour le jour</i>	-	-
Valeurs données en pension	-	-
Titres donnés en pension livrée	719 723	626 912
Total	738 761	648 602
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-
Comptes et avances à terme	19 891 614	19 769 795
Total	19 891 614	19 769 795
Valeur au bilan	20 630 375	20 418 397

Dettes envers la clientèle

(en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Comptes ordinaires créditeurs	8 264 229	8 262 072
Comptes d'épargne à régime spécial	132 809	124 611
Autres dettes envers la clientèle	4 292 287	4 076 905
Titres donnés en pension livrée	-	-
Valeur au bilan	12 689 325	12 463 588

Dettes représentées par un titre

(en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Bons de caisse	-	-
Titres du marché interbancaire	-	-
Titres de créances négociables	791 990	606 992
Emprunts obligataires	82 019	82 184
Autres dettes représentées par un titre	-	-
Valeur au bilan	874 009	689 176

6.5 Instruments avec évènement éventuel

Conformément aux éléments indiqués en note 1.1, le groupe Crédit Agricole émet des instruments dits « ESG », dont les flux de trésorerie contractuels varient en fonction de l'atteinte par le débiteur de cibles ESG.

Les natures des cibles (une ou plusieurs cibles par instrument, pouvant être des cibles liées à des caractéristiques environnementales, sociales et/ou de gouvernance d'entreprise) et des modifications des flux de trésorerie (bonus en cas d'atteinte de la cible, malus en cas de non-atteinte, combinaison de malus et bonus, avec cumulatif avec année, etc.) sont très diverses au sein du Groupe. Le groupe Crédit Agricole se réfère aux *sustainability-linked loan principles (SLLP)* comme référentiel pour structurer les instruments indexés ESG. Un exemple typique de ce type d'instrument proposé par le

Groupe consiste en des prêts présentant une cible ESG basée sur la trajectoire de décarbonation du client (exemple : réduction de l'empreinte carbone du client certifiée par un tiers indépendant), avec bonus sur le taux payé par le client en cas d'atteinte de la cible et un malus en cas de non-atteinte.

La nouvelle méthodologie Groupe, basée sur l'appréciation de la variabilité des flux de trésorerie induite par ces cibles ESG, implique qu'un actif financier présentant une variabilité supérieure à 10% échouerait au test SPPI et serait comptabilisé à la juste valeur par résultat.

Le Groupe ne présente pas d'autres natures d'événements éventuels qui ne seraient pas directement liés à des changements dans les risques et coûts de base du prêt.

6.6 Immeubles de placement

	31/12/2025	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2026
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Valeur brute	88 879	-	2 190	(114)	-	-	90 955
Amortissements et dépréciations	(18 931)	-	(1 605)	46	-	-	(20 490)
Valeur au bilan	69 948	-	585	(68)	-	-	70 465

	31/12/2024	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2025
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Valeur brute	82 134	-	6 891	(146)	-	-	88 879
Amortissements et dépréciations	(16 108)	-	(2 947)	124	-	-	(18 931)
Valeur au bilan	66 026	-	3 944	(22)	-	-	69 948

6.7 Provisions

	31/12/2025	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2026
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Risques sur les produits épargne-logement	5 501	-	637	-	-	-	-	6 138
Risques d'exécution des engagements par signature	42 618	-	37 952	-	(34 868)	-	-	45 702
Risques opérationnels	1 976	-	1 391	(77)	(150)	-	-	3 140
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	2 740	-	2 192	-	-	-	-	4 932
Litiges divers	6 561	-	1 380	(10)	(111)	-	-	7 820
Participations	474	-	-	-	-	-	-	474
Restructurations	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres risques	9 486	-	977	(923)	(1 044)	-	-	8 496
TOTAL	69 356	-	44 529	(1 010)	(36 173)	-	-	76 702

	31/12/2024	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2025
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Risques sur les produits épargne-logement	6 670	-	126	-	(1 295)	-	-	5 501
Risques d'exécution des engagements par signature	54 906	-	80 651	-	(92 939)	-	-	42 618
Risques opérationnels	1 930	-	874	(27)	(801)	-	-	1 976
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	3 752	-	192	-	(350)	-	(854)	2 740
Litiges divers	6 907	-	1 377	(379)	(1 344)	-	-	6 561
Participations	474	-	-	-	-	-	-	474
Restructurations	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres risques	7 624	-	4 906	(2 983)	(61)	-	-	9 486
TOTAL	82 263	-	88 126	(3 389)	(96 790)	-	(854)	69 356

➤ Provisions Epargne Logement

La provision Epargne Logement comprend 3 composantes :

- La composante épargne est liée à l'option vendue au détenteur d'un PEL de pouvoir proroger son placement à des conditions de taux préfixées.
- La composante engagement est liée aux crédits PEL et CEL qui pourront être réalisés dans le futur à des conditions de taux préfixées.
- La composante crédit est liée aux crédits PEL et CEL déjà réalisés à des conditions de taux qui, à l'époque de leur réalisation, ont pu être en décalage avec les taux de marché."

Le calcul de la provision EL repose sur une approche en multi-scénarios calibrés sur des historiques de comportement observés sur les clients du Groupe Crédit Agricole.

➤ Engagements de paiement irrévocables versés au Fonds de Résolution Unique

Le cadre réglementaire européen destiné à préserver la stabilité financière a été complété par la directive 2014/59/UE du 15 mai 2014 (Directive relative au redressement des banques et à la résolution de leurs défaillances) établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement. Le dispositif de financement du mécanisme de résolution est institué par le règlement européen UE n° 806/2014 du 15 juillet 2014 pour les établissements assujettis.

Le dépôt de garantie correspond aux garanties pour les établissements ayant eu recours aux engagements de paiement irrévocables visés à l'article 70, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 806/2014 prévoyant que ces engagements ne dépassent pas 30 % du montant total des contributions perçues conformément à ce même article).

Conformément au règlement d'Exécution UE n° 2015/81 du 19 décembre 2014, lorsqu'une mesure de résolution fait intervenir le Fonds de Résolution Unique (FRU) en application de l'article 76 du règlement (UE) n° 806/2014, le CRU (Conseil de Résolution Unique) appelle tout ou partie des engagements de paiement irrévocables, effectués conformément au règlement (UE) n° 806/2014, afin de maintenir les moyens financiers disponibles du Fonds fixés par le CRU dans la limite du plafond fixé à l'article 70, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 806/2014 susmentionné.

Les garanties dont sont assortis ces engagements seront restituées conformément à l'article 3 du règlement UE n° 2015/81 du 19 décembre 2014, une fois que le Fonds reçoit dûment la contribution liée aux engagements de paiement irrévocables qui ont été appelés.

Ce dépôt de garantie classé en débiteur divers, à l'actif de l'établissement, sans changement par rapport aux exercices précédents, est rémunéré conformément à l'accord concernant l'engagement de paiement irrévocable et le dispositif de garantie contracté entre le Groupe et le Conseil de Résolution Unique. Celui-ci s'élève à 7 719 milliers d'euros au 30 juin 2026 contre 7 719 milliers d'euros au 31 décembre 2025.

Le Groupe ne s'attend pas à ce qu'une mesure de résolution nécessitant un appel à contribution pour le Groupe, dans le cadre du dispositif susmentionné, intervienne en zone euro ; ni à une perte ou un retrait de son agrément bancaire.

6.8 Capitaux propres

Composition du capital au 30 juin 2026

Au 30 juin 2026, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

	Nombre de titres au 30/06/2026	% du capital	% des droits de vote
Répartition du capital de la Caisse Régionale			
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)	15 407 803	28,52%	0,00%
Dont part du Public	13 117 079	24,28%	0,00%
Dont part Sacam Mutualisation	396 180	0,73%	0,00%
Dont part Brie Picardie Esprit Ouvert	1 471 329	2,72%	0,00%
Dont part autodétenue	423 215	0,78%	0,00%
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	13 591 547	25,16%	0,00%
Dont part du Public	-	0,00%	0,00%
Dont part Crédit Agricole S.A.	2 771 811	5,13%	0,00%
Dont part Sacam Mutualisation	10 819 736	20,03%	0,00%
Parts sociales	25 020 040	46,32%	100,00%
Dont 85 Caisses Locales	25 020 020	46,32%	97,70%
Dont 18 administrateurs de la Caisse régionale	18	0,00%	2,08%
Dont Crédit Agricole S.A.	1	0,00%	0,11%
Dont Sacam Mutualisation	1	0,00%	0,11%
Dont Autres	-	0,00%	0,00%
Total	54 019 390	100,00%	100,00%

La valeur nominale des titres est de 5 euros et le montant total du capital est de 270 097 milliers d'euros.

Rémunérations

Au titre de l'exercice 2025, l'Assemblée générale du 27 mars 2026 de la Caisse régionale de Crédit Agricole Brie Picardie a approuvé le versement d'une rémunération nette par CCI/CCA de 1,15 euro et un intérêt aux parts sociales de 0,155 euro.

Année de rattachement	Par CCI	Par CCA	Par part sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2021	1,00	1,00	0,085
2022	1,02	1,02	0,1150
2023	1,10	1,10	0,16
2024	1,09	1,09	0,155
2025	1,15	1,15	0,155

Rémunérations payées au cours de la période

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 38 818 milliers d'euros en 2026 contre 37 830 milliers d'euros en 2025.

7 Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Engagements donnés et reçus

(en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Engagements donnés	2 987 615	2 922 038
Engagements de financement	2 242 574	2 067 401
Engagements en faveur des établissements de crédit	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	2 242 574	2 067 401
Engagements de garantie	745 041	840 537
Engagements d'ordre des établissements de crédit	2 000	2 500
Engagements d'ordre de la clientèle	743 041	838 037
Engagements sur titres	-	14 100
Titres à livrer	-	14 100
Engagements reçus	10 885 458	10 688 283
Engagements de financement	22 410	12 000
Engagements reçus des établissements de crédit	22 410	12 000
Engagements reçus de la clientèle	-	-
Engagements de garantie	10 863 048	10 676 283
Engagements reçus des établissements de crédit	1 227 574	1 257 380
Engagements reçus de la clientèle	9 635 474	9 418 903
Engagements sur titres	-	-
Titres à recevoir	-	-

Instruments financiers remis et reçus en garantie

(en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH ...)	11 996 663	12 233 669
Titres prêtés	-	-
Dépôts de garantie sur opérations de marché	-	-
Autres dépôts de garantie	-	-
Titres et valeurs donnés en pension	719 723	626 912
Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie	12 716 386	12 860 581
Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie		-
Autres dépôts de garantie	-	-
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		-
Titres empruntés	-	-
Titres et valeurs reçus en pension	257 944	336 218
Titres vendus à découvert	-	-
Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés	257 944	336 218

Au 30 juin 2026 la Caisse régionale de Crédit Agricole Brie Picardie n'a pas utilisé les titres souscrits auprès des « FCT Crédit Agricole Habitat » comme dispositif de refinancement.

Créances apportées en garantie

Au cours du premier semestre 2026, la Caisse régionale de Crédit Agricole Brie Picardie a apporté 11 996 663 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 12 233 668 milliers d'euros au 31 décembre 2025. La Caisse régionale de Crédit Agricole Brie Picardie conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse régionale de Crédit Agricole Brie Picardie a apporté notamment :

- 2 452 864 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 2 403 200 milliers d'euros au 31 décembre 2025 ;
- 721 893 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 621 735 milliers d'euros au 31 décembre 2025 ;
- 8 821 906 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 9 208 733 milliers d'euros au 31 décembre 2025.

8 *Reclassements d'instruments financiers*

Reclassements effectués par la Caisse régionale de Crédit Agricole Brie Picardie

La Caisse régionale de Crédit Agricole Brie Picardie n'a pas opéré en 2026 de reclassement au titre du paragraphe 4.4.1 d'IFRS 9.

9 Juste valeur des instruments financiers et informations diverses

9.1 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

(en milliers d'euros)	30/06/2026	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	35 093	-	35 093	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Instruments dérivés	35 093	-	35 093	-
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	713 480	251 966	124 815	336 699
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	100 006	-	100 006	-
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	613 474	251 966	24 809	336 699
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	613 474	251 966	24 809	336 699
Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	-	-	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4 273 369	329 070	3 447 943	496 356
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	3 464 297	-	3 447 943	16 354
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	809 072	329 070	-	480 002
Instruments dérivés de couverture	632 721	-	632 721	-
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	5 654 663	581 036	4 240 572	833 055
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
Total des transferts vers chacun des niveaux		-	-	-

	31/12/2025	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	42 406	-	42 406	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Instruments dérivés	42 406	-	42 406	-
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	440 147	3 587	118 456	318 104
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	93 567	-	93 567	-
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	346 580	3 587	24 889	318 104
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	346 580	3 587	24 889	318 104
Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	-	-	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3 955 542	275 841	3 328 347	351 354
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	3 344 701	-	3 328 347	16 354
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	610 841	275 841	-	335 000
Instruments dérivés de couverture	659 728	-	659 728	-
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	5 097 823	279 428	4 148 937	669 458
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
Total des transferts vers chacun des niveaux		-	-	-

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

	30/06/2026	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	35 567	-	35 567	-
Titres vendus à découvert	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	35 567	-	35 567	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	278 223	-	278 223	-
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	313 790	-	313 790	-
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
Total des transferts vers chacun des niveaux		-	-	-

	31/12/2025	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	43 025	-	43 025	-
Titres vendus à découvert	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	43 025	-	43 025	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	322 868	-	322 868	-
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	365 893	-	365 893	-
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
Total des transferts vers chacun des niveaux		-	-	-

Instruments financiers valorisés selon un modèle de niveau 3

9.2 Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Tableau 1 sur 3	Total Actifs financiers valorisés à la juste Valeur selon le niveau 3	Actifs financiers détenus à des fins de transaction					
		Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Titres détenus à des fins de transaction	Instruments dérivés
(en milliers d'euros)							
Solde de clôture (31/12/2024)	669 458	-	-	-	-	-	-
Gains /pertes de la période (1)	627	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en résultat	627	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	503 118	-	-	-	-	-	-
Ventes de la période	(340 148)	-	-	-	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-
Solde de clôture (30/06/2026)	833 055	-	-	-	-	-	-

Tableau 2 sur 3 (en milliers d'euros)	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat								
	Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI			Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
	Actions et autres titres à revenu variable et titres de participation non consolidés	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres de dettes			Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres à la juste valeur par résultat sur option
Solde de clôture (31/12/2024)	-	-	-	669 458	-	-	-	-	-
Gains /pertes de la période (1)	-	-	-	627	-	-	-	-	-
Comptabilisés en résultat	-	-	-	627	-	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	-	-	-	503 118	-	-	-	-	-
Ventes de la période	-	-	-	(340 148)	-	-	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde de clôture (30/06/2026)	-	-	-	833 055	-	-	-	-	-

Tableau 3 sur 3	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		
	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Instruments de dettes comptabilisés en à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Instruments dérivés de couverture
(en milliers d'euros)			
Solde de clôture (31/12/2025)	16 354	335 000	-
Gains /pertes de la période (1)	-	-	-
Comptabilisés en résultat	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-
Achats de la période	-	480 096	-
Ventes de la période	-	(335 094)	-
Emissions de la période	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-
Transferts	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-
Solde de clôture (30/06/2026)	16 354	480 002	-

(1) Ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	627
Comptabilisés en résultat	627
Comptabilisés en capitaux propres	-

9.3 Juste valeur des titres de dettes comptabilisés au coût amorti

La norme IFRS 7 demande des informations portant sur les instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la Juste Valeur.

Les montants présentés dans « la valeur au bilan » des instruments financiers concernés incluent les créances et dettes rattachées et sont, pour les actifs, nets de dépréciation. Par ailleurs, la valeur au bilan inclut la Juste Valeur de la portion couverte des éléments micro-couverts en couverture de Juste Valeur. En revanche, la valeur comptable des éléments présentés n'inclut pas l'écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux.

Pour être comptabilisés au coût amorti à l'actif du bilan, les instruments de dette doivent répondre cumulativement à deux critères :

- Être gérés dans un portefeuille dont la gestion a pour objectif la collecte des flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie des actifs et dont les ventes sont strictement encadrées et limitées ;
- Donner droit seulement au remboursement du principal et aux versements reflétant la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable (test "Solely Payments of Principal & Interests" ou test "SPPI").

A ce titre, les informations relatives à la valeur de marché de ces instruments doivent être analysées avec une attention particulière :

- Les valeurs indiquées représentent une estimation de la valeur de marché du 30 juin 2026. Néanmoins ces valeurs de marché peuvent faire l'objet de variations en fonction des paramètres de marché, notamment l'évolution des taux d'intérêt et la qualité du risque de crédit des contreparties. Ces fluctuations peuvent conduire à un écart pouvant être substantiel entre la juste valeur indicative présentée ci-après et la valeur de décomptabilisation, notamment à l'échéance ou proche de l'échéance compatible avec un modèle de gestion de collecte dans lequel les instruments financiers sont classés.

Ainsi, l'écart entre l'indication de la juste valeur et sa valeur comptable ne représente pas une valeur de réalisation dans une perspective de continuité d'activité de l'établissement.

- Compte tenu du modèle de gestion consistant à collecter les flux de trésorerie des instruments financiers du portefeuille auquel il appartient, il est rappelé que ces instruments financiers ne sont pas gérés en fonction de l'évolution de leur juste valeur et que la performance de ces actifs est appréciée sur la base des flux de trésorerie contractuels perçus sur leur durée de vie de l'instrument.
- L'estimation de la juste valeur indicative des instruments comptabilisés au coût amorti est sujette à l'utilisation de modèles de valorisation notamment les prêts et créances vis-à-vis de la clientèle et plus particulièrement ceux dont la valorisation est fondée sur des données non observables de niveau 3.

La valeur comptable des titres de dettes au 30 juin 2026 s'élève à 2 046 772 milliers d'euros. Leur valeur de marché s'élève à 1 985 421 milliers d'euros, soit une moins-value latente de 61 351 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2025, la valeur comptable et la valeur de marché de ces instruments s'élevaient respectivement à 2 094 951 et 2 030 605 milliers d'euros, soit une plus-value latente de 64 346 milliers d'euros.

10 Événements postérieurs au 30 juin 2026

La Caisse régionale de Crédit Agricole Brie Picardie n'a pas constaté d'événements postérieurs à la clôture.

4. Rapport des commissaires aux comptes



45, rue Kléber
92300 Levallois-Perret



51 rue de Saint Cyr
69009 Lyon

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1er janvier 2026 au 30 juin 2026

Forvis Mazars SA
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et
conseil de surveillance
Siège social : 45 rue Kléber - 92300 Levallois-Perret
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

KPMG
Société Anonyme à directoire
Siège social : Tour Eqho, 2 Avenue Gambetta,
CS 60055 92066 Paris La Défense Cedex
Capital de 5 497 100 euros - RCS 775 726 417 R.C.S. Nanterre

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie

Société coopérative à capital et personnel variables

RCS : 487 625 436

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE PICARDIE, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, la régularité et la sincérité des comptes semestriels consolidés et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine et de la situation financière à la fin du semestre ainsi que du résultat du semestre écoulé de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés.

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, le 10 septembre 2026

KPMG

Lyon, le 10 septembre 2026

Matthew BROWN

Associé

Frédéric DAMAISIN

Associé

5. Attestation du responsable de l'information financière semestrielle

ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE

RESPONSABLE DE L'INFORMATION RELATIVE A LA CAISSE REGIONALE

Madame Laure BELLUZZO, Directrice Générale de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie

ATTESTATION DU RESPONSABLE

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes semestriels consolidés, sont établis conformément au corps de normes comptables applicables et donnent une image fidèle et honnête du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'émetteur, ainsi que de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport semestriel d'activité, ci-joint, présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Amiens, le 29 juillet 2026

La Directrice Générale
Laure BELLUZZO

6. Glossaire

ACRONYMES

ACPR

Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

AMF

Autorité des marchés financiers.

BCE

Banque centrale européenne.

ESG

Environnement, Social, Gouvernance.

IFRS

International Financial Reporting Standards (Normes internationales d'information financière).

RSE

Responsabilité sociale (ou sociétale) d'entreprise.

TERMES

ACTIF NET PAR TITRE

L'Actif net par titre correspond au ratio entre les capitaux propres sociaux (en normes françaises) et le nombre de titres composant le capital social (parts sociales, CCI et CCA).

ALM ASSET AND LIABILITY MANAGEMENT – GESTION ACTIF-PASSIF

La gestion actif-passif consiste à gérer les risques structurels du bilan (taux, change, liquidité) ainsi que la politique de refinancement afin de protéger la valeur patrimoniale de la banque et/ou sa rentabilité future.

APPÉTIT (APPÉTENCE) AU RISQUE

L'appétit au risque correspond au niveau de risque, par nature et par métier, que le Groupe est prêt à prendre au regard de ses objectifs stratégiques. Il s'exprime aussi bien au travers de critères quantitatifs que qualitatifs. L'exercice d'appétit au risque constitue un des outils de pilotage stratégique à la disposition des instances dirigeantes du Groupe.

AUTOCONTRÔLE

Part détenue par une société dans son propre capital. Les actions détenues en autocontrôle sont privées de droit de vote et n'entrent pas dans le calcul du BNPA ou de l'ANPA, puisqu'elles ne reçoivent pas de dividendes et n'ont pas droit aux réserves.

BÂLE 3

Nouvelle évolution des standards prudentiels bancaires qui se substitue aux précédents accords de Bâle 2 en renforçant la qualité et la quantité de fonds propres minimaux que les établissements doivent détenir. Ils mettent également en œuvre des exigences minimales en termes de gestion du risque de liquidité (ratios quantitatifs), définissent des mesures visant à limiter la procyclicité du système financier (coussins de fonds propres qui varient en fonction du cycle économique) ou encore renforcent les exigences relatives aux établissements considérés comme systémiques. Dans l'Union européenne, ces standards prudentiels ont été mis en œuvre via la Directive 2013/36/UE (CRD 4 – Capital Requirement Directive) et le règlement (UE) n° 575/2013 (CRR – Capital Requirement Regulation).

CCA CERTIFICAT COOPÉRATIF D'ASSOCIÉS

Les CCA sont des titres non cotés en bourse, négociables de gré à gré qui ne peuvent être émis que par des sociétés coopératives. Ils peuvent être souscrits par les Sociétaires de la Caisse régionale émettrice et des Caisses locales affiliées. Sans droit de vote, il donne à ses porteurs le droit à l'actif net et à la perception d'un dividende.

CCI CERTIFICAT COOPÉRATIF D'INVESTISSEMENT

Les CCI sont des titres sans droit de vote, cotés en bourse, qui ne peuvent être émis que par des sociétés coopératives. Il donne à ses porteurs le droit à l'actif net et à la perception d'un dividende.

CHARGES DE FONCTIONNEMENT NETTES

Les Charges de fonctionnement nettes correspondent à la somme des postes « Charges générales d'exploitation » et « Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles » des états financiers.

COLLATÉRAL

Le collatéral est un actif transférable ou une garantie apportée, servant de gage au remboursement d'un prêt dans le cas où le bénéficiaire de ce dernier ne pourrait pas satisfaire à ses obligations de paiement.

COLLECTE GLOBALE

La collecte globale comprend les encours de collecte bilancielle et les encours de collecte tierce.

COEFFICIENT D'EXPLOITATION

Le coefficient d'exploitation est un ratio calculé en divisant les charges par le produit net bancaire ; il indique la part de produit net bancaire nécessaire pour couvrir les charges.

COÛT DU RISQUE

Le coût du risque enregistre les dotations et les reprises de provisions sur l'ensemble des risques bancaires dont notamment les risques de crédit, de contrepartie (créances, titres, engagements hors bilan).

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Entité cotée du Groupe Crédit Agricole. Cet ensemble a pour société mère Crédit Agricole S.A. entité sociale. Son périmètre de consolidation comprend les filiales, coentreprises et entreprises associées, qu'elle détient directement ou indirectement.

CVA CREDIT VALUATION ADJUSTMENT

Le Credit Valuation Adjustment (ou ajustement de valeur de crédit) correspond à l'espérance de perte liée au risque de défaut d'une contrepartie et vise à prendre en compte le fait que la totalité de la valeur de marché positive d'un instrument ne puisse pas être recouvrée. La méthodologie de détermination du CVA repose essentiellement sur le recours aux paramètres de marché en lien avec les pratiques des opérateurs de marché.

DILUTION

Une opération est dite "dilutive" quand elle réduit la part d'une action dans la valeur liquidative (par exemple l'actif net comptable par action) ou les résultats (par exemple le résultat net par action) d'une entreprise.

DIVIDENDE

Le dividende est la part du bénéfice net ou des réserves qui est distribuée aux actionnaires. Son montant est proposé par le Conseil d'administration puis voté par l'Assemblée générale, après l'approbation des comptes de l'exercice écoulé.

EAD EXPOSURE AT DEFAULT

Valeur exposée au risque : exposition du Groupe en cas de défaut de la contrepartie. L'EAD comprend les expositions inscrites au bilan et en hors-bilan. Les expositions hors bilan sont converties en équivalent bilan à l'aide de facteurs de conversion internes ou réglementaires (hypothèse de tirage).

EP EMPLOIS PONDÉRÉS / RWA RISK-WEIGHTED ASSETS

Ce sont les actifs (crédits, etc.) inscrits au bilan d'une banque, pondérés de façon prudentielle en fonction du risque de perte qu'ils portent et dont le total sert de dénominateur pour déterminer les principaux ratios de solvabilité.

GESTION D'ACTIFS ASSET MANAGEMENT

Métier financier consistant à gérer des valeurs mobilières ou autres actifs, pour compte propre ou pour compte de tiers (clientèle d'institutionnels ou de particuliers). En matière de gestion collective, les actifs sont gérés sous forme de fonds ou dans le cadre de mandats de gestion. Les produits sont adaptés pour répondre aux différentes attentes de la clientèle tant en termes de diversification géographique ou sectorielle, de gestion à court ou long terme que de niveau de risque souhaité.

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE OU GOUVERNANCE

Ce concept recouvre la mise en place dans l'entreprise de l'ensemble des mécanismes assurant la transparence, l'égalité entre actionnaires et l'équilibre des pouvoirs entre management et actionnaires. Ces mécanismes concernent : les modes d'élaboration et la mise en oeuvre de la stratégie, le fonctionnement du Conseil d'administration, l'articulation des différents organes de direction, la politique de rémunération des dirigeants et des cadres.

GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Cet ensemble est constitué de Crédit Agricole S.A., des Caisses régionales et des Caisses locales.

HQLA ACTIFS LIQUIDES DE HAUTE QUALITÉ

Les actifs sont éligibles à la catégorie d'actifs liquides de haute liquidité (HQLA), au sens de la réglementation bancaire CRD 4, s'ils peuvent être facilement et immédiatement transformés en liquidité sans perdre – ou en perdant très peu – de leur valeur et, en général, s'ils peuvent être mobilisés auprès de la banque centrale pour obtenir du financement. Les caractéristiques principales d'un actif liquide de haute qualité sont : 1) faible risque et volatilité, 2) facilité et certitude de valorisation, 3) faible corrélation avec les actifs risqués, et 4) cotation sur un marché développé et reconnu, de taille conséquente. Le stock d'actifs liquides de haute qualité, pour la partie qui n'est pas déjà utilisée au titre du collatéral, constitue le numérateur du ratio de liquidité à court terme (LCR – Liquidity Coverage Ratio –, liquidité en situation de tension – stress – à un mois), selon la même réglementation.

IRC INDICE DE RECOMMANDATION CLIENT

L'Indice de Recommandation Client mesure la propension des clients à recommander leur banque auprès de leur entourage. S'appuyant sur un dispositif d'écoute mené chaque trimestre, il permet d'évaluer le nombre de clients détracteurs, neutres et promoteurs.

NOTATION DE CRÉDIT CREDIT RATING

Mesure relative de la qualité de crédit, sous la forme d'une opinion émise par une agence de notation financière (Standard & Poor's, Moody's, Fitch Ratings, etc.). La notation peut s'appliquer à un émetteur (entreprise, État, collectivité publique) et/ou à des émissions (emprunts obligataires, titrisations, obligations sécurisées, etc.). La notation de crédit peut influencer les conditions de refinancement (en termes de prix et d'accès aux ressources) et l'image de l'émetteur dans le marché (voir "Agence de notation").

NSFR NET STABLE FUNDING RATIO – RATIO DE LIQUIDITÉ À UN AN

Le ratio NSFR vise à promouvoir la résilience à plus long terme en instaurant des incitations supplémentaires à l'intention des banques, afin qu'elles financent leurs activités aux ressources plus stables, notamment à maturités plus longues. Ce ratio structurel de liquidité à long terme sur une période d'un an, a été conçu pour limiter la transformation, c'est-à-dire le financement d'actifs long terme par des ressources court terme.

OPCVM ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF EN VALEURS MOBILIÈRES

Un OPCVM est un portefeuille de valeurs mobilières (actions, obligations, etc.) géré par des professionnels (société de gestion) et détenu collectivement par des investisseurs particuliers ou institutionnels. Il existe deux types d'OPCVM, les SICAV (société d'investissement à capital variable) et les FCP (fonds communs de placement).

PARTS SOCIALES

Une part sociale est une part du capital des Caisses locales et des Caisses régionales. Les parts sociales sont rémunérées sous la forme d'un intérêt annuel. Une part sociale est remboursée à sa valeur nominale et ne donne pas droit aux réserves ni au boni de liquidation.

PNB PRODUIT NET BANCAIRE

Le PNB correspond à la différence entre les produits d'exploitation bancaire (intérêts perçus, commissions reçues, plus-values provenant des activités de marchés et autres produits d'exploitation bancaire) et les charges d'exploitation bancaire (intérêts versés par la banque sur ses ressources de refinancement, commissions versées, moins-values provenant des activités de marchés et les autres charges d'exploitation bancaire).

POINT DE BASE (PB)

Un point de base est égal à 0,01 % ou 1/10 000.

RATIO DE LEVIER

Le ratio de levier est un ratio qui se veut simple et qui vise à encadrer la taille du bilan des établissements. Pour ce faire, le ratio de levier met en rapport les fonds propres prudentiels de catégorie 1 (Tier 1), le bilan et le hors bilan comptables, après retraitements de certains postes.

LCR LIQUIDITY COVERAGE RATIO – RATIO DE LIQUIDITÉ À UN MOIS

Ce ratio vise à favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité d'une banque. Le LCR oblige les banques à détenir un stock d'actifs sans risque, liquidable facilement sur les marchés (voir HQLA), pour faire face aux paiements des flux sortants nets des flux entrants pendant trente jours de crise, sans soutien des banques centrales.

MARGE NETTE D'INTÉRÊTS

La marge nette d'intérêts, parfois appelée revenu net d'intérêts, est la différence entre les revenus générés par les actifs portant intérêt et le coût de gestion des passifs.

PEL PROVISION ÉPARGNE-LOGEMENT

La provision Épargne-Logement représente la provision constituée pour servir la rémunération aux plans épargne logement bénéficiant d'un taux attractif et susceptibles d'être clôturés à court terme par leurs détenteurs.

RBE RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION

Le RBE est égal au produit net bancaire diminué des charges d'exploitation (charges générales d'exploitation, dont notamment les frais de personnel et autres frais administratifs, dotations aux amortissements).

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation s'obtient à partir du Résultat brut d'exploitation duquel on déduit le coût du risque.

SOCIÉTAIRE

Les Sociétaires souscrivent les parts sociales qui constituent le capital des Caisses locales. Les Caisses locales, via les Sociétaires, détiennent le capital de la Caisse régionale à laquelle elles sont affiliées. Ils perçoivent une rémunération au titre de leurs parts sociales dont les intérêts sont plafonnés par la loi. Les Sociétaires sont réunis annuellement en Assemblée générale : ils approuvent les comptes des Caisses locales et élisent les administrateurs. Chaque Sociétaire individuel dispose d'une voix à ces Assemblées quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

SICAV SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE

Une société d'investissement à capital variable est une catégorie d'OPCVM qui permet aux investisseurs d'investir dans un portefeuille d'actifs financiers, sans détenir directement ces actifs, et de diversifier leurs placements. Elles gèrent un portefeuille de valeurs et sont spécialisées par exemple sur un marché, une classe d'actifs, un thème d'investissement ou un secteur. En matière fiscale, une part de SICAV est assimilable à une action.

SOLVABILITÉ

C'est la mesure de la capacité d'une entreprise ou d'un particulier à payer ses dettes sur le moyen et long terme. Pour une banque, la solvabilité correspond, notamment, à sa capacité à faire face aux pertes que les risques qu'elle porte, sont susceptibles d'engendrer.

SPREAD DE CRÉDIT

Marge actuarielle (écart entre le taux de rentabilité actuariel d'une obligation et celui d'un emprunt sans risque de durée identique).

STRESS TEST OU TEST DE RÉSISTANCE

Exercice consistant à simuler des conditions économiques et financières extrêmes afin d'en étudier les conséquences sur les bilans, comptes de résultat et solvabilités des banques afin de mesurer leur capacité de résistance à de telles situations.

TAUX DE COUVERTURE DES CRÉANCES DÉPRÉCIÉES (OU DOUTEUX)

Ce taux rapporte les encours de provisions aux encours de créances clientèles brutes dépréciées.

TAUX DIRECTEUR

Taux d'intérêt fixés par la Banque centrale d'un pays ou d'une union monétaire, et qui permettent à celle-ci de réguler l'activité économique. C'est le principal outil utilisé par les banques centrales pour remplir leur mission de régulation de l'activité économique : inflation pour la Banque centrale européenne (BCE), inflation et stimulation de la croissance pour la Réserve fédérale américaine (Fed).

TITRES SUBORDONNÉS

Les titres subordonnés sont des titres émis par une société, dont la rémunération et/ou le remboursement du capital sont subordonnés à un événement (par exemple au paiement d'un dividende, ou réalisation d'un bénéfice).



CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE PICARDIE

Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, dont le siège social est 500 rue Saint-Fuscien 80095 AMIENS CEDEX 3

487 625 436 RCS AMIENS - Société de courtage d'assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 022 607